

● RAPPORT D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

ARTICLE 29 LEC, TCFD ET RISQUES DE DURABILITÉ

2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Qui est Ostrum AM ?

1. GOUVERNANCE & MOYENS	10
1.1 GOUVERNANCE DE L'ESG AU SEIN D'OSTRUM AM	10
1.2 MOYENS INTERNES ET EXTERNES AU SERVICE DE L'ESG	18
2. GESTION RESPONSABLE : NOTRE DÉMARCHE	28
2.1 PRINCIPAUX CHIFFRES ESG ET CLASSIFICATION DES FONDS	29
2.2 INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG	30
2.3 STRATÉGIE D'ENGAGEMENT	35
2.4 LES POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION	45
2.5 LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPAUX IMPACTS NÉGATIFS	47
3. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AUX OBJECTIFS CLIMATIQUES ET DE BIODIVERSITÉ	49
3.1 STRATÉGIE D'ALIGNEMENT CONFORME AUX ACCORDS DE PARIS	49
3.2 STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE BIODIVERSITE	51
4. TAXONOMIE – ÉNERGIES FOSSILES	56
5. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DU RISQUE D'OSTRUM	59
5.1 IDENTIFICATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS	59
5.2 GESTION DU RISQUE ESG/CLIMAT	66
6. INDICATEURS ET OBJECTIFS/MESURES D'AMÉLIORATION	78
6.1 INDICATEURS	78
6.2 OBJECTIFS ET MESURES D'AMÉLIORATION	81
ANNEXE	83

Ce rapport répond à trois attendus réglementaires : le décret d'application de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat, la Loi Rixain et le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) concernant les risques de durabilité. Il répond également aux recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD). Pour faciliter la lecture de ce rapport, vous trouverez ci-dessous quatre tables de correspondance vous permettant de vous repérer plus facilement.

Table de correspondance

Article 29 de la Loi Énergie Climat (LEC)

Démarche générale de l'entité	2.1	p. 28
Moyens internes déployés par l'entité	1.2.1	p. 18
Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	1.	p. 10
Stratégie d'Engagement auprès des émetteurs	2.3.	p. 35
	2.3.1	p. 36
	2.3.2	p. 37
	2.3.3	p. 37
	2.3.4	p. 41
	2.4	p. 45
Taxonomie et combustibles fossiles	4.	p. 56
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme de l'Accord de Paris	3.1	p. 49
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	3.2	p. 51
Démarche de Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	5.	p. 59

SFDR

Politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement	2.5.2	p. 48
Déclaration sur les politiques de diligence raisonnable relatives aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité	2.5.1	p. 47
– Politique d'engagement ;	2.3	p. 35
– Références à des standards internationaux.	1.2.1	p. 22
Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération	1.2.1	p. 19

Loi Rixain

Loi Rixain – Dispositions spécifiques pour les sociétés de gestion en matière d'équilibre femmes-hommes.	1.1.1	p.12
--	-------	------

TCFD

Gouvernance autour de l'ESG & du climat	1.1	p. 10
– Supervision des sujets ESG et climatiques par le conseil d'administration ;	1.1.1	p. 10
– Supervision des sujets ESG et climatiques par le comité exécutif ;	1.1.1	p. 10
– Organisation des métiers autour du climat ;	1.1.2	p. 13
– Comitologie et groupe de travail autour de l'ESG ;	1.1.3	p. 16
– Incitations et sensibilisation de nos collaborateurs ;	1.2.1	p. 19
– Ressources externes techniques ;	1.2.2	p. 25
– Contribution à la définition des standards et récompenses.	1.2.1	p. 21

Stratégie : Identification des risques et opportunités climatiques	5.1	p. 59
– Risques et opportunités climatiques identifiés et leurs impacts ;	5.1.1	p. 59
– Impacts des risques et opportunités identifiés sur les activités d’Ostrum AM ;	5.1.2	p. 65
– Alignement de nos investissements sur un scénario 1,5° ;	3.1	p. 49
– Récapitulatif des risques et opportunités identifiés par Ostrum AM.	5.1.3	p. 66
Gestion des risques : Identification, évaluation et gestion des risques et opportunités ESG et climatiques	5	p. 59
– Processus pour identifier et évaluer les risques et opportunités ESG et climatiques dans nos investissements ;	5.1	p. 59
– Gestion des risques ESG et climatiques dans nos investissements ;	5.2	p. 66
– Processus pour identifier, évaluer et gérer les risques climatiques sur notre propre périmètre ;	5.2.3	p. 73
– Communication sur la gestion des risques.	5.2.3	p. 73
Objectifs, outils et indicateurs utilisés pour traiter des risques et opportunités ESG & climatiques	6	p. 78
– Les outils utilisés ;	6.1	p. 78
– Les indicateurs climatiques ;	6.1	p. 80
– Les ambitions et les objectifs d’Ostrum AM.	6.2	p. 81

QUI EST OSTRUM AM ?

- **Une entreprise responsable et engagée**

100 %

de nos analyses intègrent les facteurs
ESG matériels

93 %

des encours gérés en fonds ouverts
labellisés ISR : gestion crédit,
aggregate, souverains et tous nos
fonds monétaires

88 %

de nos encours conformes à l'article 8 ou 9 SFDR

35

milliards

d'€ d'obligations durables

Signataire des PRI depuis 2008*

Source : Ostrum AM au 31/12/2023

- **Un acteur de premier plan en Europe¹**

394
milliards

d'€ d'encours sous gestion² dont
288 Mds d'€ en gestion assurantielle

516
milliards

d'encours administrés sur la
plateforme de services²

Source : Ostrum AM au 31/12/2023

¹ IPE Top 500 Asset Managers (Investment & Pensions Europe) 2023 a classé Ostrum AM, au 9^e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2022. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion.

² Les encours administrés incluent les encours d'Ostrum AM. Les prestations de services pour un client peuvent porter sur certains services uniquement.

* Ostrum AM est une des premières sociétés de gestion françaises signataires des PRI en 2008. En savoir plus : www.unipri.org.

- **Une offre globale : gestion d'actifs et services dédiés à l'investissement**

62 %

de nos fonds notés 4 ou 5 étoiles Morningstar¹

Une gamme étendue de solutions assurantielles et de stratégies obligataires

Un ensemble de prestations dédié à l'investissement

Source : Ostrum AM au 31/12/2023

- **Le partenaire privilégié des investisseurs européens**

410

collaborateurs en France et
un réseau de distribution mondial²

+ 35 ans

de relation de confiance avec
nos clients³

30 clients

assureurs en Europe

**Une plateforme de services éprouvée depuis + 10 ans
dédiée à l'investissement³**

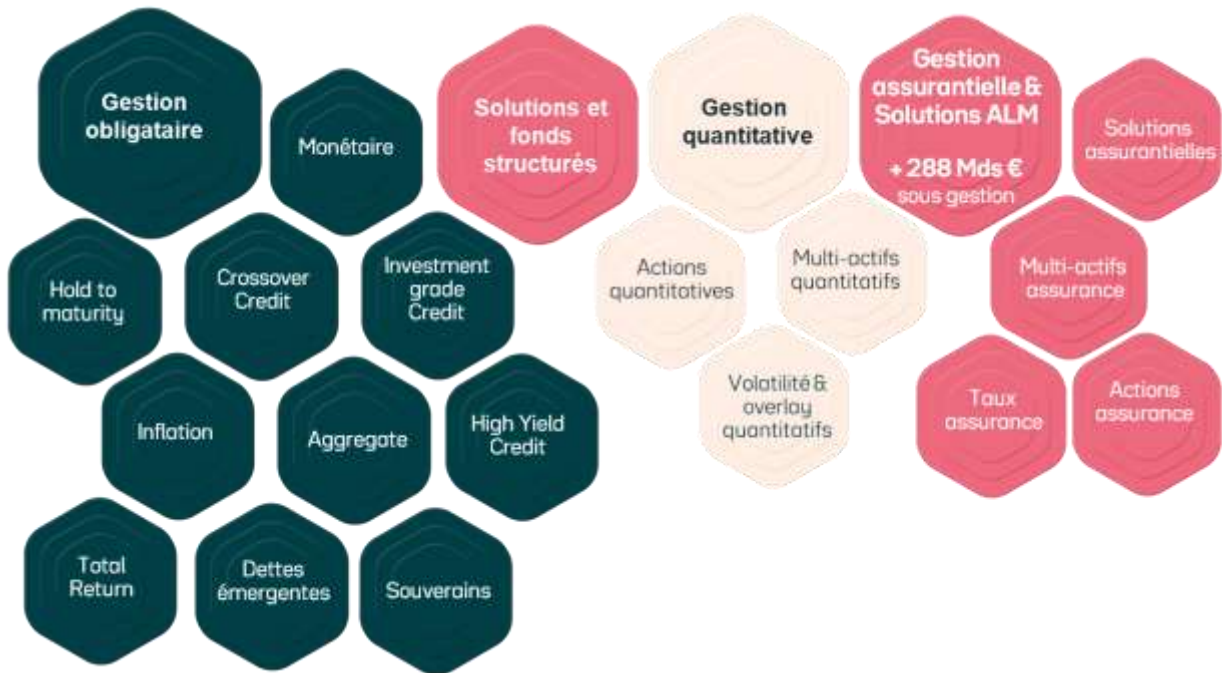
Source : Ostrum AM au 31/12/2023

¹Source Morningstar, 31/12/2023. En % d'encours de fonds ouverts, hors fonds monétaires et fonds non inclus dans le périmètre de notation Morningstar. Pour en savoir plus : <https://www.morningstar.fr/fr/>. Les références à un classement, prix, label ou notation ne préjugent pas des résultats futurs du gestionnaire.

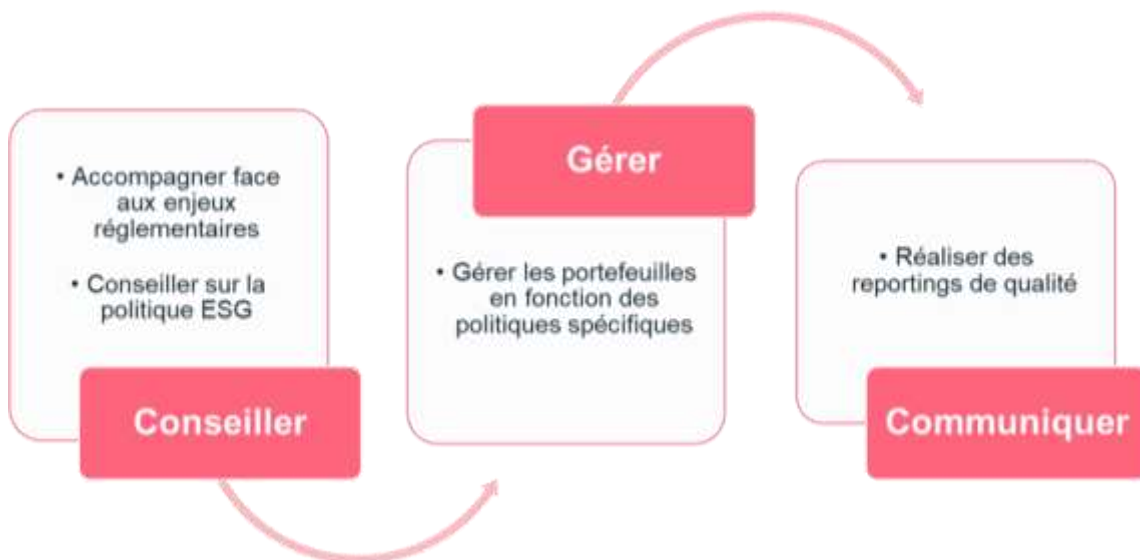
² CDI uniquement intégrant les équipes de gestion quantitative de Seeyond et de gestion structurée de NIMS. Réseau de Natixis Investment Managers International.

³ À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum Asset Management le 1^{er} octobre 2018.

UNE GAMME ÉTENDUE DE STRATÉGIES POUR LA GESTION INSTITUTIONNELLE



UNE COUVERTURE DES BESOINS DE NOS CLIENTS SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEURS



DES ÉQUIPES DE GESTION EXPERIMENTÉES



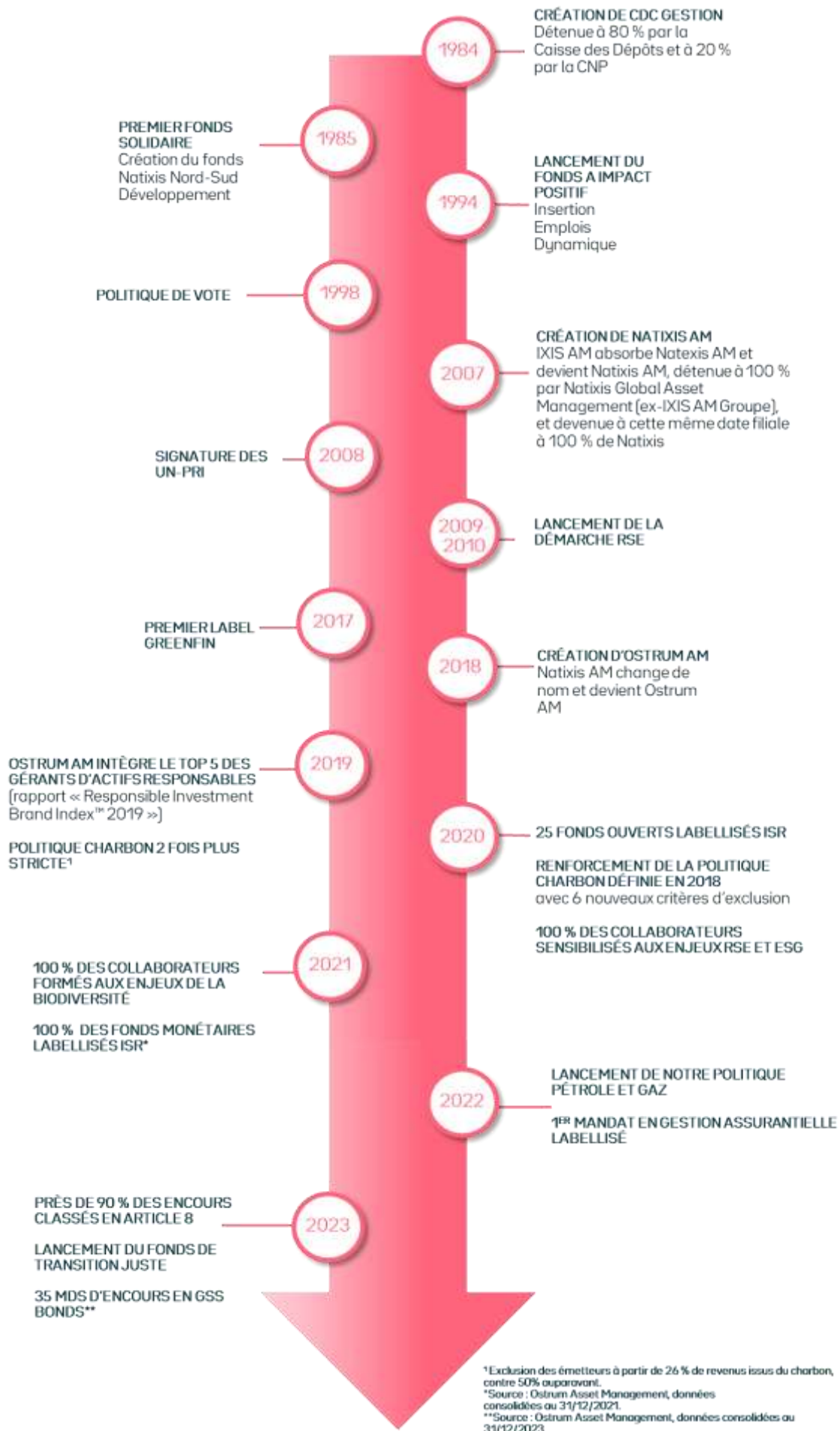
Source : Ostrum AM au 31/12/2023

Critères ESG¹ intégrés dans chaque classe d'actifs

Fonds avec LABEL ISR² dans toutes les stratégies

¹ L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.

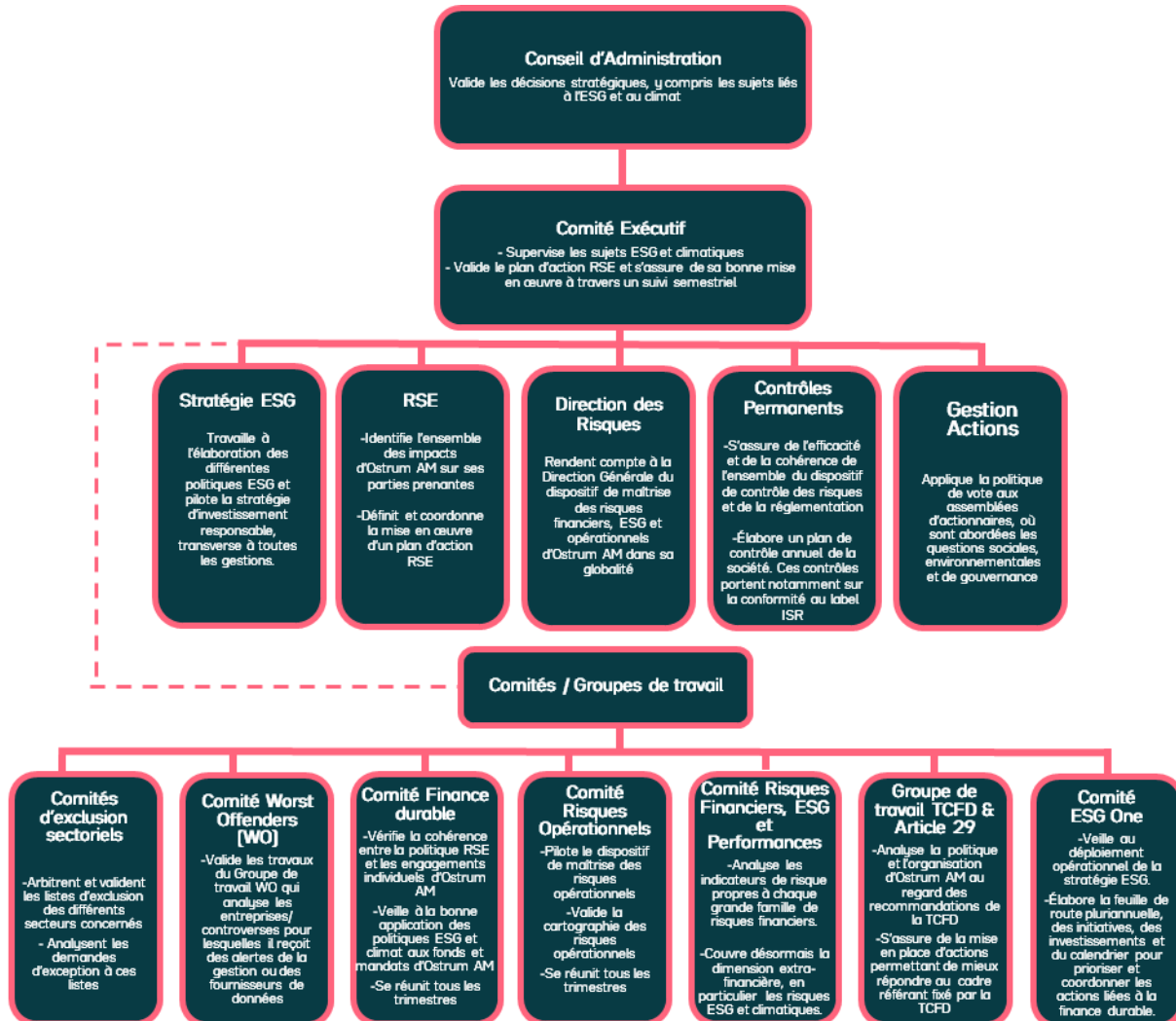
² Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://www.llelabelisr.fr/>.



1. GOUVERNANCE & MOYENS

1.1 GOUVERNANCE DE L'ESG AU SEIN D'OSTRUM AM

Rôle et responsabilités des différents comités



Structure de la gouvernance de l'ESG au sein d'Ostrum AM.
Source : Ostrum AM au 31/12/2023

1.1.1 Supervision des sujets ESG et climatiques par les instances de Direction

Le Conseil d'Administration valide les décisions stratégiques, notamment celles portant sur notre responsabilité en tant que société de gestion responsable vis-à-vis de ses parties prenantes. En 2023, chaque Conseil d'Administration a fait l'objet d'une présentation des évolutions passées et à venir de la stratégie RSE-ESG.

Ostrum AM n'intègre pas, à ce jour, de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement intérieur de son conseil d'administration. Une réflexion est engagée pour déployer ces objectifs au sein de son organe de surveillance.

Les politiques RSE et ESG sont portées au plus haut niveau au sein d'Ostrum AM par le Comité Exécutif. Nos actions sur le climat et biodiversité en termes d'investissement font partie de la politique ESG d'Ostrum AM et de la stratégie RSE.

Elles sont inscrites dans un plan d'action validé soit par le Comité Exécutif soit par le comité Finance Durable et l'avancée des objectifs est suivie par ce même comité tous les semestres. Des actions correctives sont décidées en séance, si nécessaire.

Les nouvelles politiques et évolutions touchant au Climat sont validées en Comité Exécutif sur proposition de la Direction de la Gestion.

COMPOSITION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31/12/2023)

- **STEPHANIE PAIX**, Présidente du Conseil d'administration, Directeur général de Natixis
- **JENNIFER BAERT**, Secrétaire Générale et membre du comité de direction générale de Global Financial Services
- **NATHALIE BRICKER**, Directrice Finances et Stratégie de Natixis IM
- **ALAIN BRUNEAU**, Secrétaire Général du pôle AWM, représentant permanent de Natixis Investment Managers, Secrétaire général de Natixis Asset & Wealth Management
- **SOPHIE DEBON** Représentant BPCE, Directeur produits et solutions banque de proximité & assurance/produits & solutions Groupe BPCE
- **CHRISTOPHE LANNE** Directeur ressources et transformation de Natixis Investment Managers

COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF (au 31/12/2023)

- **OLIVIER HOUIX**, Directeur général
- **RÉMI ARDAILLOU**, Directeur des risques
- **EMMANUEL BOURDEIX**, Directeur Gestion quantitative
- **VANESSA CASANO**, Secrétaire Général
- **IBRAHIMA KOBAR**, Directeur des gestions taux et des recherches
- **STEPHANIE KOWALSKI**, Directrice Communication & RSE
- **GAËLLE MALLÉ JAC**, Directrice des gestions assurances et solutions ALM
- **MATTHIEU MOULY**, Directeur du développement
- **EMMANUELLE PORTELLE**, Directrice des contrôles permanents
- **JULIEN RAIMBAULT**, Directeur des opérations & technologies
- **SYLVIE SOULÈRE GUIDAT**, Directrice des ressources humaines

Une enquête est réalisée chaque année auprès de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif. Les questions portent sur leur niveau de connaissance et d'expertise sur les thèmes suivants : l'environnement, le social, la gouvernance, le climat et la biodiversité.

Le niveau 1 correspond à un niveau de connaissance basique et le niveau 4 représente un très haut niveau d'expertise.

L'amélioration des scores d'année en année est le résultat, notamment, de campagne de sensibilisation et de formation sur ces sujets.

SONDAGE DE CONNAISSANCES ESG DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SONDAGE DE CONNAISSANCES ESG DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



Source : Ostrum AM, mars 2023

PARITÉ

La politique d'Ostrum AM en matière d'égalité homme-femme et de lutte contre le biais du genre s'inscrit totalement dans l'esprit de la Loi Rixain qui vise à accélérer l'égalité économique et professionnelle entre les hommes et les femmes.

En 2023, Ostrum AM a maintenu sa dynamique et affiche un taux de recrutement des femmes de 39 % au sein de son entreprise. L'objectif initial de 30 % de femmes au Comité exécutif a été dépassé dès 2021 et cette proportion a continué de croître pour atteindre plus de 45 % en 2023. Au conseil d'administration, la parité est également atteinte avec 66 % de femmes et 34 % d'hommes.

Par ailleurs, les équipes de gestion chargées de prendre des décisions d'investissement comptent 36,3 % de femmes et 63,7 % d'hommes. Le Comité d'investissement décisionnaire, intégrant les directeurs/trices de gestion est composé de 33 % de femmes et 66 % d'hommes. Ostrum AM affiche une ambition de recruter au minimum 45 % de femmes lorsqu'un poste est à pourvoir.

45 %

de femmes au sein du
Comité exécutif

66 %

de femmes au sein du
Conseil d'Administration

1.1.2 Organisation des métiers autour de l'ESG et du climat

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE EN ENTREPRISE

La mission de la RSE est d'identifier l'ensemble des impacts de l'activité de l'entreprise sur ses parties prenantes et de traiter ses impacts en coordination avec les différents métiers

Les axes de responsabilité qu'Ostrum AM souhaite porter vis à vis de ses collaborateurs, de ses clients, des émetteurs, de la Place financière et de la société au sens large, sont formalisés au sein d'une politique RSE, elle-même déclinée en plan d'action et en objectifs.

L'impact d'Ostrum AM sur l'environnement et sur le réchauffement climatique est un enjeu fondamental qui est traité à la fois sous l'angle du fonctionnement de l'entreprise et sous l'angle de son activité de gestionnaire d'actifs.

La stratégie RSE d'Ostrum AM a été définie comme suit :

Amplifier notre engagement et notre impact en :

Faisant de nos
collaborateurs
les acteurs de
notre
transformation

Éclairant nos
clients pour
une gestion
plus
responsable

Accompagnant
la
transformation
des émetteurs

Contribuant à
faire évoluer la
place
financière

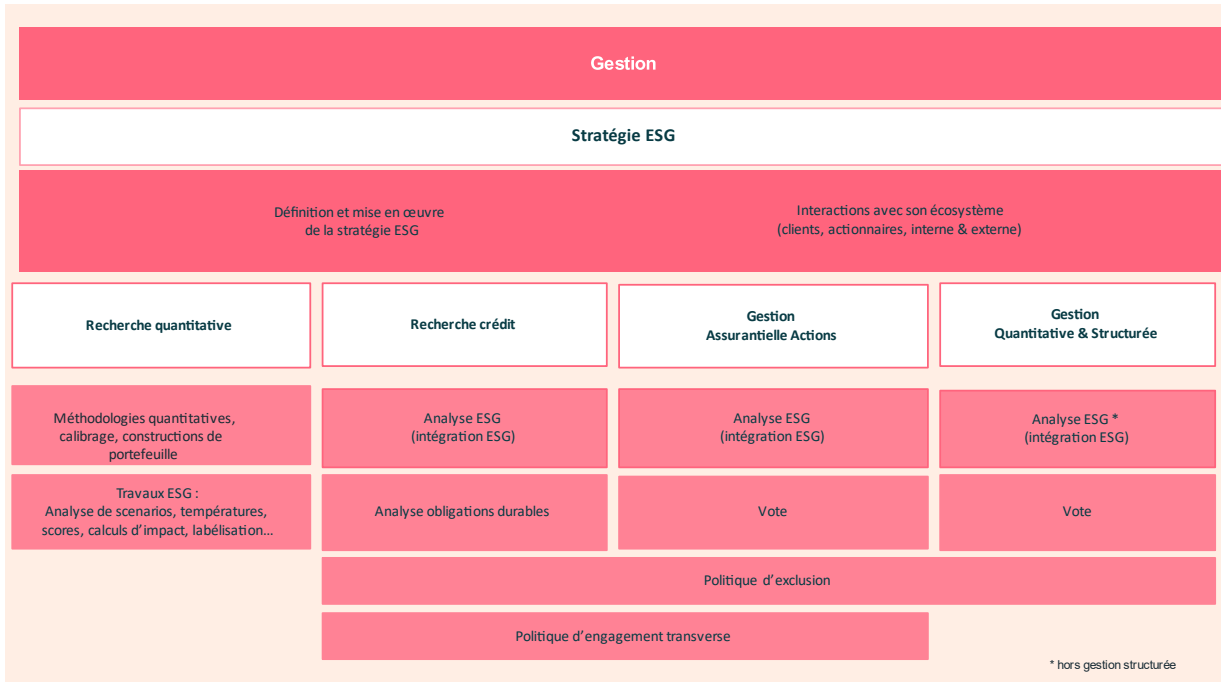
Ayant un
impact positif
sur son
écosystème

L'ESG AU SEIN DE LA GESTION

Ostrum AM est activement engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans la transition vers une économie bas carbone, ainsi que dans les autres sujets environnementaux et sociaux.

Chaque collaborateur est impliqué dans cet engagement, jusqu'au plus haut niveau avec la validation de nombreuses politiques relatives à l'ESG (politiques sectorielles et d'exclusion, politique de vote, politique d'engagement) par le Comité Exécutif d'Ostrum AM.

L'ESG au sein d'Ostrum AM :

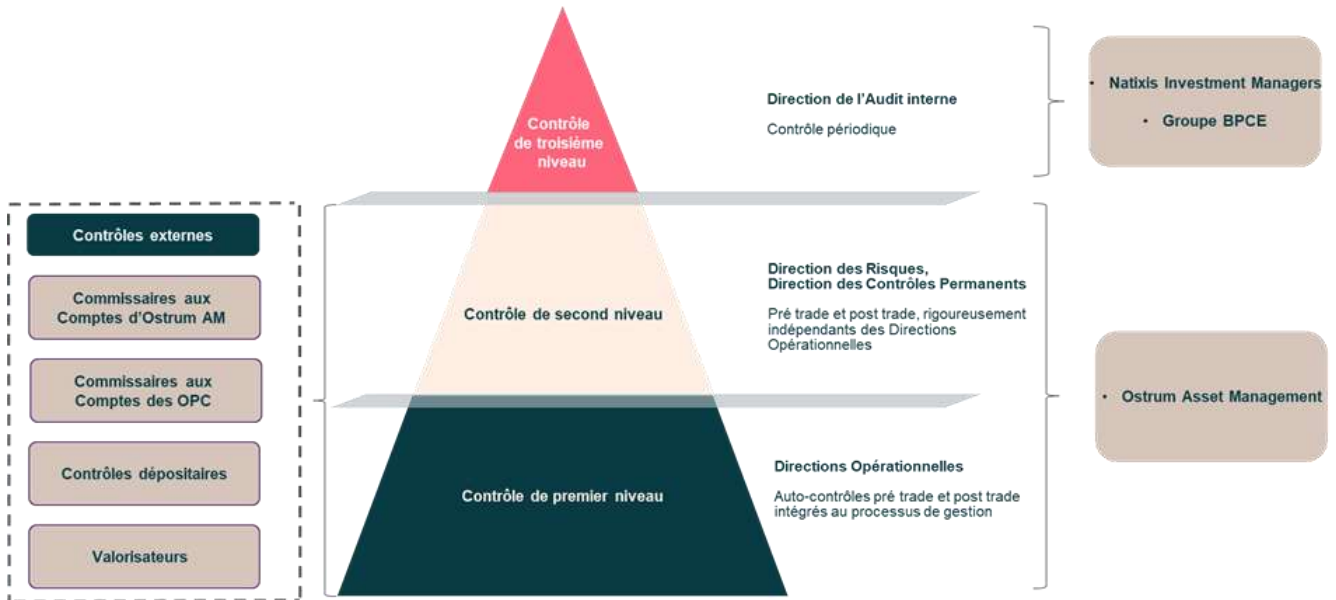


LES CONTRÔLES PERMANENTS

Le dispositif des contrôles permanents s'appuie sur une organisation qui regroupe, notamment, au sein de la Direction des Contrôles Permanents, le Département de Contrôle Interne et le Département de la Conformité.

Au sein de ce dispositif, le Contrôle Interne a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence de l'ensemble du dispositif de contrôle, de suivi du risque et du respect de la réglementation, notamment par la réalisation d'un plan de contrôle annuel dont le contenu est validé par le Comité Exécutif et qui comporte des contrôles dédiés à la thématique « finance durable ».

Dispositif de contrôle interne de la gestion ESG :



Dans le cadre de sa mission d'assistance et de conseil, la Conformité accompagne les collaborateurs d'Ostrum AM dans la compréhension des réglementations applicables et valide les documents destinés aux clients ou tiers sur les offres, produits et expertises d'Ostrum AM autour de la finance durable.

LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des Risques est composée des Risques Opérationnels, des Risques de Marché, de Crédit et d'Investissements.

1) Risques Opérationnels

La Direction des Risques rend compte à la Direction Générale du dispositif de maîtrise des risques opérationnels d'Ostrum AM dans sa globalité.

Une fois par an, la cartographie des risques opérationnels est présentée et validée. L'objectif de cette cartographie est de présenter et de qualifier les zones de risque. Le prisme des risques climatiques/sociaux et environnementaux est ainsi intégré dans différents risques.

Dans la cartographie actuelle, les risques climatiques sont appréhendés de manière transverse et impactent différents secteurs. Ainsi, ils sont naturellement présents dans la catégorie « Interruption d'activité (système d'information, immeuble, personnel) », en cas d'inondation ou de tempête. Ils sont présents dans plus du tiers des risques identifiés dans la cartographie qui intègre un risque lié à l'ESG. Ainsi ils sont intégrés dans des risques tels que :

- la défaillance dans le processus d'élaboration/de diffusion de la documentation commerciale ou des prospectus ;
- la défaillance dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement d'un portefeuille ;
- la défaillance dans le processus de gestion des contraintes contractuelles ou réglementaires des portefeuilles ;
- la défaillance dans la définition ou la mise en œuvre de la politique de vote ;
- la défaillance dans le processus d'élaboration et/ou de diffusion des reportings clients ;
- la défaillance dans le processus d'élaboration ou de diffusion des reportings réglementaires.

Tout incident déclaré par les métiers est analysé et suivi jusqu'à sa résolution et peut amener les Risques Opérationnels à émettre des recommandations qui seront mises en œuvre par les métiers, afin de diminuer les impacts et/ou la fréquence d'occurrence de ces risques.

2) Risques d'Investissement, de Crédit et de Marchés

La Direction des Risques à travers ses services de Risques d'Investissement, de Crédit et de Marché est garante du respect des critères extra-financiers pour la gestion des portefeuilles.

Ses équipes participent, par exemple, à l'élaboration des listes sectorielles pour l'exclusion ou la mise sous surveillance de titres et d'émetteurs. Une fois validées, ces listes sont mises à jour dans les outils de contrôle et les investissements et désinvestissements sont contrôlés dans le respect des politiques d'Ostrum AM et de celles des clients. Elles sont également responsables de la validation des critères ESG intégrés aux processus de gestion, de la validation des méthodologies de calcul des indicateurs, de leur correcte intégration dans le système d'information et de la mise en œuvre des contrôles de deuxième niveau associés. Enfin, la Direction des Risques participe aux analyses préalables pour la sélection des fournisseurs de données, ainsi qu'à la définition et au déploiement du cadre de risques ESG. Les risques extra-financiers sont intégrés depuis le 1^{er} trimestre 2022 au Comité Risques Financiers et Performances qui a été renommé à cette occasion Comité Risques Financiers, ESG et Performances, et dont les membres incluent un représentant de l'équipe Stratégie ESG.

1.1.3 Comitologie et groupes de travail autour de l'ESG

Ostrum AM a mis en place plusieurs comités et groupes de travail qui traitent des questions ESG :

- Comités sectoriels ;
- Comité Worst Offenders¹;
- Groupe de travail TCFD et LEC (Loi Énergie Climat) ;
- Comité Finance Durable ;
- Comité Risques Financiers, ESG et Performances ;
- Comité Risques Opérationnels ;
- ESG ONE

COMITÉS SECTORIELS

Mission : Ces comités traitent des politiques sectorielles, telles que le charbon, l'armement, le tabac ou encore « Pétrole et Gaz », parue en 2022.

Ces comités arbitrent et valident les listes d'exclusion des différents secteurs concernés, y compris dans la validation des exceptions à ces listes.

Les collaborateurs de la gestion sont autorisés à demander une exception d'applicabilité à un émetteur dans de rares occasions, et à condition de présenter un dossier solide et bien documenté devant ce Comité pour validation. Les membres de l'équipe Stratégie ESG émettent également un avis sur la question.

Participants : Ces comités regroupent la Gestion (Directeurs des Gestions, N - 1 des Directeurs des Gestions et membres de la gestion ayant apporté une contribution à l'étude), la Direction des Risques et la Direction de la Conformité. Un rapport de ces comités est réalisé et transmis à la Conformité.

Périodicité : Les comités sectoriels se tiennent au minimum une fois par an.

¹ Les pires contrevenants.

COMITÉ WORST OFFENDERS

Mission : Comme établi dans sa Politique Worst Offenders, Ostrum Asset Management s'engage à exclure de ses investissements les émetteurs pour lesquels sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte aux Droits de l'Homme, aux Droits du Travail, à la préservation de l'environnement, à l'éthique des affaires.

Pour cela, Ostrum Asset Management s'appuie à la fois sur des fournisseurs de données extra-financières spécialisés dans l'identification de controverses et sur l'expertise de ses équipes (analystes, gérants et membres de l'équipe Stratégie ESG), qui sont amenés si nécessaire à vérifier la qualité des données remontées par les fournisseurs externes. Toutes les alertes doivent être revues et analysées par le groupe de travail Worst Offenders, selon une méthodologie propriétaire, et qui présente ensuite ses recommandations au comité Worst Offenders pour validation.

Méthodologie : Ostrum Asset Management a développé une méthodologie interne pour déterminer de l'appartenance des émetteurs à sa liste d'exclusion Worst Offenders. Ont été identifiées quatre conditions qui doivent être remplies afin d'être placé sur liste d'exclusion Worst Offenders :

1. Le caractère avéré des faits ;
2. La gravité des faits et leur impact sur les parties prenantes ;
3. Le caractère systémique des atteintes constatées ;
4. L'absence de remédiation ou son inefficacité.

Ainsi, plusieurs entreprises ont été placées sur la liste des Worst Offenders et ont donc été exclues des fonds ouverts gérés par Ostrum AM pour des controverses graves liées à la pollution.

Si un émetteur ne remplit pas ces 4 conditions, Ostrum Asset Management peut cependant être amené à le placer sous surveillance (Watch List) afin d'alerter la Gestion sur les controverses potentielles liées à cet émetteur (alerte pré-trade non bloquante) et de suivre les développements dans le temps.

Participants : Le groupe de travail Worst Offenders est composé des représentants des gestions et de l'équipe Stratégie ESG. Le Comité Worst Offenders regroupe la Gestion (Directeurs de Gestion, N - 1 des Directeurs de Gestion et membres de la gestion ayant apporté une contribution à l'étude), la Direction des Risques et la Direction des Contrôles Permanents.

Périodicité : Le Comité Worst Offenders doit se réunir au minimum une fois par an. Ostrum AM peut organiser des comités exceptionnels lorsqu'il existe une actualité majeure concernant un émetteur.

GRUPE DE TRAVAIL RAPPORT INVESTISSEMENT RESPONSABLE (LEC, TCFD ET SFRD)

Mission : Sa mission est d'analyser la politique et l'organisation d'Ostrum AM au regard des recommandations de la TCFD et de la réglementation de l'article 29 de la Loi Énergie climat (niveau entité), de formaliser la situation au sein d'un rapport et d'initier des actions qui permettraient de mieux répondre au cadre référent fixé par la TCFD et la LEC.

Participants : Le groupe de travail est composé de la Directrice Recherche & ISR, de son équipe transverse Stratégie ESG, de la Responsable RSE, et d'un représentant de la Direction des Risques.

Périodicité : Ce groupe a été créé en 2020 et se réunit 4 fois par an.

COMITÉ FINANCE DURABLE

Mission : Le Comité Finance durable a pour principales missions : de s'assurer de la cohérence entre la stratégie Corporate RSE et ses déclinaisons, notamment en matière de politiques d'investissement, d'identifier en prospectif les sujets RSE et ESG, de prioriser et de suivre les projets ESG et RSE, de partager à la fois les orientations de l'entreprise et les priorités au plus grand nombre et de valider les principales décisions concernant la politique ESG.

Participants : Les membres de ce comité sont les responsables métiers : les métiers du pôle Gestion et du pôle Développement, la DRH, les Risques et la Conformité, l'IT, la Communication et la RSE et la présidence est assurée par le Directeur Général.

Périodicité : Ce comité est trimestriel.

COMITÉ RISQUES FINANCIERS, ESG ET PERFORMANCES

Mission : La Direction des Risques rend compte à la Direction Générale du dispositif de suivi des risques financiers d'Ostrum AM dans sa globalité. Elle présente les indicateurs de risque propres à chaque grande famille de risques financiers (marché, crédit et contrepartie, liquidité, modèle), ainsi que des éléments pour expliquer la performance des différents portefeuilles et processus de gestion. Elle met en lumière les dépassements et anomalies constatés au cours de la période.

Le comité couvre depuis 2022 la dimension extra-financière, avec pour objectif de mesurer, consolider et encadrer les risques ESG d'Ostrum AM.

Participants : Ce comité est composé du Directeur général, du Secrétaire Général, du Directeur des risques, du Directeur des contrôles permanents, des Directeurs des gestions, du Directeur Recherche & ISR, du Directeur Opérations & Technologies, du Directeur du Développement, du Responsable Risques d'investissement et du Responsable Risques de marché.

Périodicité : Ce comité est trimestriel.

COMITÉ RISQUES OPÉRATIONNELS

Mission : Le Comité des Risques Opérationnels rend compte à la Direction Générale du dispositif de maîtrise des risques opérationnels d'Ostrum AM dans sa globalité. Il a pour objet de :

- présenter la synthèse des incidents et des pertes ;
- valider les plans d'action présentés par l'équipe, désigner les responsables et les échéances cibles correspondantes ;
- présenter un suivi des plans d'actions antérieurs et des indicateurs de risques.

Participants : Il est composé des membres du Comité Exécutif, des responsables des différents départements d'Ostrum AM et du RSSI et est animé par le Responsable des Risques Opérationnels

Périodicité : Ce comité est trimestriel.

COMITÉ ESG ONE

Mission : Le comité ESG ONE est chargé de veiller au déploiement opérationnel de la stratégie ESG. Il établit avec les métiers la feuille de route pluriannuelle, les chantiers à entamer, les investissements et le calendrier à établir pour prioriser et coordonner l'ensemble des briques nécessaires à la mise en œuvre des ambitions d'Ostrum AM en matière de finance durable. Il rapporte régulièrement au Comité Exécutif et organise des groupes de travail ad hoc en fonction des objectifs.

Participants : Il réunit les représentants des principaux métiers, du fait de sa transversalité.

Périodicité : Ce comité se réunit toutes les 2 semaines.

1.2 MOYENS INTERNES ET EXTERNES AU SERVICE DE L'ESG

1.2.1 Moyens internes déployés par l'entité

UNE IMPLICATION CROISSANTE DES DIFFÉRENTS MÉTIERS

La montée en puissance des enjeux ESG, notamment ces 10 dernières années, a transformé la feuille de route d'un certain nombre de métiers dans les entreprises. Ostrum AM a renforcé, non seulement sa gouvernance (cf. ci-dessus) mais aussi les missions attribuées à l'ensemble de ses directions.

RESSOURCES HUMAINES DEDIÉES À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Tableau récapitulatif des équivalents temps plein travaillant sur les problématiques ESG

MÉTIER	ETP INTERNE
DIRECTION DE LA GESTION TAUX	9,5 ETP
DIRECTION DE LA TRANSFORMATION	0,5 ETP
DIRECTION DES CONTRÔLES PERMANENTS	1,25 ETP
DIRECTION DES RISQUES	3 ETP
DIRECTION OPÉRATIONS & TECHNOLOGIE	2,3 ETP
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT	5 ETP
DIRECTION DES GESTIONS : RECHERCHE & ISR	14,8 ETP
DIRECTION DES GESTIONS ASSURANCES ET SOLUTIONS ALM	3,6 ETP
DIRECTION DE LA GESTION QUANTITATIVE	2 ETP
COMMUNICATION	1 ETP
RSE	1 ETP
TOTAL	43,95 ETP
PART EN % DES ETP CONCERNÉS PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS GLOBAUX	10,72 %

Source : Ostrum AM au 31/12/2023

INCITATION ET SENSIBILISATION DE NOS COLLABORATEURS

INCITATIONS

En matière de politique de rémunération, l'ensemble des membres du Comité Exécutif ont une partie de leur rémunération variable liée à des indicateurs définis au sein de la politique RSE.

Un des cinq objectifs qui leur sont communs est dédié à la finance durable.

La réalisation de ces objectifs compte pour 6 % de la rémunération variable.

Au niveau des équipes de gestion, les équipes Recherche Crédit et Stratégie ESG ont leurs rémunérations variables indexées sur des objectifs d'intégration ESG et la mise en œuvre de la stratégie de gestion responsable. Des critères spécifiques sont pris en compte dans l'évaluation des gérants et analystes selon leur pôle d'appartenance.

Pour les analystes et gérants actions les critères sont :

- le nombre d'entreprises analysées avec intégration de l'ESG ;
- le nombre d'analyses extra-financières spécifiques ;
- le nombre de controverses sur lesquelles ils ont collaboré avec la stratégie ESG ;
- le nombre d'engagements sur des thématiques ESG menées, en particulier, dans le cadre des campagnes d'engagement spécifiques (charbon, Pétrole et Gaz...).

Pour les gérants, les critères sont :

- le succès de la labélisation des fonds en fonction du planning ;
- la capacité à faire évoluer les portefeuilles en vue de leur passage en article 8 ;
- l'intégration des politiques ESG des investisseurs pour les gestions dédiées (scores, exclusion, etc.).

SENSIBILISATION - FORMATION

La finance durable étant au cœur de la stratégie d'Ostrum AM, il a été décidé de sensibiliser l'ensemble des salariés, quel que soit leur métier, aux enjeux de la finance durable, en s'assurant de la bonne compréhension des raisons de son implication et de sa volonté d'accroître son expertise dans ce domaine, dans un contexte réglementaire, environnemental et social. Ainsi, après avoir, en 2021, proposé à l'ensemble des collaborateurs des formations sur la biodiversité, Ostrum AM a choisi d'élargir la thématique ESG en 2022. En 2023, elle s'est concentrée sur les enjeux réglementaires et, notamment, la taxonomie, en offrant en parallèle à l'ensemble des collaborateurs des formations plus généralistes sur le climat et la biodiversité.

Une clause pour inciter à l'acculturation RSE, développement durable, diversité et inclusion, a été ajoutée à notre accord d'intéressement. Cette clause prévoit la réalisation d'au moins une formation RSE de nos collections en e-learning par 30% de l'effectif. Le taux d'atteinte a été largement dépassé puisqu'il a atteint **45%** en 2023.

Zoom sur la Climate School

Depuis 2022, les collaborateurs d'Ostrum AM se sont vu proposer par le groupe BPCE des formations complètes sur le climat en 30 vidéos qui expliquent les conséquences du changement climatique. Ces formations permettent d'aborder des thématiques telles que la biodiversité, les interactions au sein des écosystèmes, ou encore les conséquences de la surexploitation des ressources et de la pollution sur l'économie.

Les participants peuvent ainsi mesurer l'impact croissant du dérèglement climatique sur la société et comprendre les comportements à adopter dans ce contexte.

Panoramique des formations ESG 2020-2023 :



*<https://www.cfainstitute.org/en/programs/esg-investing>

COMMUNICATION

Un plan de communication interne et externe a été élaboré, afin de sensibiliser nos collaborateurs à l'ensemble des thématiques ESG et d'amplifier la portée de nos convictions par une visibilité externe basée sur des discours probants.

Ainsi, au-delà des formations, les collaborateurs d'Ostrum AM ont été sensibilisés à l'ESG par des articles sur le réseau social interne, par des focus réguliers dans la newsletter et par des réunions rassemblant l'ensemble du personnel, consacrées à notre vision de la finance durable.

En externe, les experts ont participé à de nombreuses interviews, articles de presse, tables rondes et conférences. Ils ont pris part à plusieurs événements majeurs liés à la finance durable et à l'investissement responsable.

Parmi ces événements, Ostrum AM a participé au *Forum Climat : énergies et Finance Durable* organisé par Time to change*, où la question de la difficile conciliation entre biodiversité et énergie a été abordée. Ostrum AM est également intervenue au forum ESG & Impact Investing, en mettant l'accent sur le marché obligataire et l'ESG. Notre directrice de la Recherche & l'ISR, Nathalie Pistre, a participé à la Table ronde « Débats et opinions » de l'AGEFI Hebdo, l'occasion de réitérer la nécessaire prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans un contexte marqué par le retour de la volatilité en Bourse. Enfin, notre directrice de la gestion assurantielle, Gaëlle Malléjac, a été invitée dans l'émission JMLECO sur BFM Business pour partager son expertise. Elle a évoqué à cette occasion la manière dont Ostrum AM accompagne ses clients dans la définition et la mise en œuvre de leurs objectifs et des politiques ESG.

Ces événements ont offert à Ostrum AM l'occasion de partager son expertise sur une gamme variée de sujets, démontrant ainsi son engagement continu envers les principes ESG et son rôle dans la promotion d'une finance durable.

* <https://evenements.optionfinance.fr/time-to-change-2023> <https://www.cfainstitute.org/en/programs/esg-investing>

CONTRIBUTION À LA DÉFINITION DE STANDARDS ET RÉFLEXIONS DE PLACE

Ostrum AM a également la volonté de perfectionner et d'appliquer sa politique d'investissement responsable en contribuant à la mise au point de normes ESG et en assurant leur promotion. La société joue un rôle actif dans les initiatives du secteur qui visent l'amélioration et la normalisation des pratiques d'investissement responsable.

En 2023, Ostrum AM était signataire de :



www.unpri.org

Ostrum AM est, depuis 2008, signataire des six principes des Nations Unies pour l'investissement responsable visant à promouvoir des pratiques d'investissement responsable à l'échelle internationale. Les organisations signataires doivent remplir un questionnaire annuel sur ses pratiques d'investisseur responsable et publier un rapport de suivi. Ostrum AM participe également à des engagements collaboratifs dans le cadre des PRI.



www.cdp.net/fr

Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « Carbon Disclosure Project » (jusqu'à fin 2012). Elle détient une base de données mondiale des plus importantes sur la performance environnementale des villes et des entreprises. Le CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures, afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement.

Ostrum AM est signataire direct depuis 2018 et répond à l'enquête CDP depuis 2010 par le biais de sa société mère, Natixis.



The Institutional Investors Group on Climate Change

www.iigcc.org

L'IIGCC compte plus de 230 membres, principalement des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs, répartis dans 15 pays, avec plus de 30 billions d'euros d'actifs sous gestion.

Ostrum AM est membre actif de l'Institutional Investors Group on Climate Change, qui est l'organe européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique et la voix des investisseurs qui prennent des mesures pour un avenir prospère et sobre en carbone.

Ostrum AM a adhéré afin de contribuer à différents programmes : Programme politique, Corporate Programme, Programme Investors Practices, Programme immobilier, Initiatives et collaboration. L'IIGCC joue un rôle clé dans l'exécution des initiatives des investisseurs mondiaux et collabore étroitement avec d'autres réseaux d'investisseurs.



www.frenchsif.org/isr-esg

Le Forum pour l'Investissement Responsable a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires et de citoyens. Depuis, ils ont été rejoints par des investisseurs. Le FIR vise à promouvoir l'Investissement Socialement Responsable et ses bonnes pratiques.

Ostrum AM participe au FIR en direct depuis 2019.



www.unglobalcompact.org

UN Global Compact est une initiative volontaire fondée sur les engagements du DGE de mettre en œuvre des principes universels de durabilité et de prendre des mesures pour appuyer les objectifs des Nations Unies. Cette initiative est la plus importante du genre, avec environ 24 000 membres répartis dans 167 pays différents. Ostrum AM adhère à cette initiative par le biais de Natixis, qui en est signataire.



www.efama.org/about/SitePages/Home.aspx

L'EFAMA est le porte-parole de l'industrie européenne de la gestion d'investissement, représentant 27 associations membres, 58 sociétés membres et 27 membres associés.

Ostrum AM est membre du comité permanent de la gérance, de l'intégrité du marché et de l'investissement ESG.

Ostrum AM participe à des groupes de travail sur les thèmes de l'investissement responsable et de la gouvernance d'entreprise.



<https://www.afg.asso.fr/>

L'Association française de la Gestion Financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. L'AFG soutient également les thèmes ESG à travers les travaux du comité spécial dont Ostrum AM est membre.



<https://www.climateaction100.org/>

L'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission d'inciter et de peser sur les 100 grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. Cela, pour que ces derniers mettent en pratique leurs opportunités de transition vers une énergie propre et respectent ainsi l'Accord de Paris. Lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit, elle est considérée comme l'une des douze initiatives les plus pertinentes pour répondre aux questions du changement climatique. À ce jour, 700 investisseurs internationaux ont rejoint l'initiative dont Ostrum AM.



<https://www.icmagroup.org/>

L'International Capital Market Association (« ICMA ») est une association qui compte plus de 620 membres répartis à travers 68 juridictions. La mission de l'ICMA est de promouvoir la résilience et le bon fonctionnement des marchés internationaux de la dette.

Les sujets prioritaires de l'ICMA portent sur les questions de réglementation, de marché et autres questions pertinentes relatives aux pratiques du marché impactant le fonctionnement des marchés de la dette au niveau international.



<https://www.fsb-tcfd.org/>

La Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) est un groupe de travail dont l'objectif est de proposer des recommandations sur la manière de publier les risques et opportunités liés au changement climatique.

Depuis 2020, Ostrum AM publie son rapport TCFD permettant ainsi de rendre compte de l'intégration des risques climatiques dans sa stratégie globale.



<https://www.fairr.org/>

Créée en 2015 par la Fondation Jeremy Coller, l'Initiative FAIRR est un réseau d'investisseurs collaboratif qui sensibilise aux risques et opportunités ESG dans le secteur alimentaire.

Elle comprend aujourd'hui plus de 370 investisseurs et quelques 70 000 mds de dollars d'actifs. FAIRR fournit des recherches et des données ESG couvrant le secteur alimentaire et se concentre sur l'industrie de l'agriculture animale intensive pour encourager le développement d'un système alimentaire durable.



Les Green Bond Principles (GBP) et les Social Bond Principles (SBP) sont une initiative de l'International Capital Market Association (ICMA) dont l'objectif est d'établir des recommandations de transparence et de communication, et de promouvoir l'intégrité dans le développement du marché des obligations vertes et sociales.

En 2023, Ostrum AM a principalement participé à des groupes de travail initiés par trois instances : l'Association française de la Gestion (AFG), l'IFD (Institut de la finance durable) et le FIR (Forum pour l'investissement responsable).

Groupes de travail AFG

Groupe de travail : Énergies fossiles

Ce groupe de travail poursuit des travaux sur les énergies fossiles et, notamment, dans le cadre de la refonte du Label ISR.

Groupe de travail : Transition

L'objectif de ce groupe de travail consiste à établir un guide d'analyse des plans de transition des entreprises et leur conformité aux Accords de Paris tout en intégrant les enjeux sociaux dans la transition du business model de l'entreprise.

Groupe de travail : SFDR

Après avoir travaillé sur les notions principales du Règlement SFDR (promotion des caractéristiques environnementales ou sociales, DNSH,), le groupe de travail a, notamment, répondu à la consultation de la Commission européenne sur la refonte de ce Règlement.

Groupe de travail : Investissement durable

Ce groupe de travail s'est beaucoup attaché à la définition de l'Investissement durable : des questionnaires, des benchmarks ont été réalisés. Un guide a été publié, afin de guider les sociétés de gestion dans l'établissement de leur définition.

Groupe de travail : Label ISR

Dans le cadre de la refonte du Label ISR, plusieurs sous-groupes ont été créés, afin d'alimenter le comité du Label dans ses réflexions. Nous avons, notamment, participé au sous-groupe sur la refonte des parties relatives à l'engagement et au vote et aux controverses.

Groupe de travail : CSRD - biodiversité

Suite à la publication par l'EFRAG des projets de normes détaillées de reporting, l'AFG a constitué plusieurs groupes sur chaque thème abordé, afin de fournir des commentaires à l'EFRAG¹. Nous avons tout particulièrement travaillé sur les questions relatives à la biodiversité.

Institut de la Finance Durable

Dans le cadre des travaux de l'Institut de la Finance Durable, nous avons participé au groupe de travail concernant les trajectoires relatives aux énergies fossiles (chantier climat 5 de l'IFD). Au-delà des engagements déjà pris sur le charbon et sur le pétrole et le gaz non conventionnels, ce groupe s'attache à la question du financement du pétrole et du gaz en général.

L'objectif du chantier 5 de l'Institut de la finance durable est de préparer deux livrables principaux :

- Une trajectoire Net-Zero partagée (entreprises non-financières et institutions financières) de réduction des énergies fossiles à horizon 2025, 2030 et 2050 ;
- Un chiffrage des besoins d'investissement encore nécessaires dans les énergies fossiles, ainsi que dans les énergies renouvelables pour assurer la réponse à la demande énergétique et permettre une transition juste.

Forum pour l'Investissement Responsable

Commission Dialogue & Engagement

La commission réunit plusieurs fois par an tous les membres qui souhaitent s'impliquer dans les actions d'engagement liées aux émetteurs et menées par la plateforme : briefs investisseurs, campagne de questions écrites, campagnes thématiques, etc.

La commission alimente la plateforme d'engagement qui rassemble les activités d'engagement collaboratif menées et soutenues par le FIR visant à influencer positivement le comportement des entreprises sur leurs enjeux ESG. Les activités de la plateforme s'articulent autour de 3 grands axes : une campagne annuelle de questions écrites ESG aux assemblées générales de grandes entreprises cotées, des engagements thématiques et des briefs investisseurs autour de controverses ESG.

Groupe de travail : Social

Ce groupe de travail a vocation à éclaircir le champ sémantique, définir des termes comme diversité, partage de la valeur ajoutée, réfléchir à ce que l'on entend par impacts en termes de cohésion sociale, contribution à la réduction des inégalités, contribution au bien-être... Ce sera l'occasion de faire un état des lieux des pratiques d'engagement et de réfléchir à des KPI's² d'impact social au-delà des questions RH. Les travaux s'inscriront dans le contexte des travaux menés au niveau européen (Efrag, CSRD, etc.).

L'ICMA

Nous sommes membres de l'Advisory Council des Principes de l'International Capital Market Association (ICMA). Nous participons à plusieurs groupes de travail de cette instance couvrant les sujets suivants : Social Bonds, Climate Transition Finance et Sustainability-Linked Bonds. Nous participons également aux sous-groupes de travail Green CPs, Green securitization, Covered bonds, Green repo, au sein de la « Task force on sustainable financial products » de l'ICMA.

Ostrum AM participe également à des événements divers sur des sujets liés à la finance responsable en général ou à des thématiques plus précises, comme la taxonomie et la biodiversité.

¹ European Financial Reporting Advisory Group

² Key Performance Indicators – Indicateurs clés de performance

1.2.2 Ressources externes techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Pour produire une analyse ESG (incluant les thèmes climat et biodiversité) intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum AM s'appuient sur des données, tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés, sont disponibles pour les équipes de gestion d'Ostrum AM.

Ainsi, concernant les émissions carbone, l'alignement climatique ou encore l'alignement sur la taxonomie, les équipes peuvent s'appuyer sur l'expertise de notre fournisseur Trucost. En effet, celui-ci fournit des informations sur les émissions carbone, les intensités carbone, l'alignement taxonomie, ainsi que des alignements climatiques pour les entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans le portefeuille.

Concernant les politiques sectorielles intégrant une dimension climatique, les équipes intervenant sur le climat utilisent les données charbon fournies par la GCEL (Global Coal Exit List, www.coalexit.org/), afin de pouvoir identifier les entreprises exclues de nos investissements au titre de notre politique charbon. De la même manière, les équipes se basent sur les données sur le pétrole et le gaz fournies par la GOGEL (Global Oil & Gas Exit List, <https://gogel.org/>) pour appliquer notre politique sur ce secteur.

Nous faisons également appel à d'autres fournisseurs de données, MSCI (www.msci.com/) et Vigeo (www.vigeo-eiris.com), pour d'autres indicateurs climatiques (en sus des éléments fournis par Trucost précédemment cités), pour les indicateurs pris en compte dans le modèle de notation ESG nommé GREaT¹, pour les indicateurs sur les principales incidences négatives requis par SFDR (PAI).

Pour les données concernant la biodiversité, Ostrum AM s'appuie sur Iceberg Data Lab (<https://icebergdatalab.com/>).

De plus, il arrive que les équipes en charge de l'intégration climat soit amenées à regarder des données fournies par des sources externes, telles que Climate Action 100+, Carbon Tracker ou encore Science Based Target Initiative, afin de compléter leur recherche.

Tableau récapitulatif des principales sources de données externes :

Liste des fournisseurs de données		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Trucost S&P	1. Corporate carbon	<ul style="list-style-type: none"> Données CO2 équivalent des Corporates et des souverains ; Alignement scenarios de réchauffement climatique (1.5°C, 2°C...); Émissions projetées ; Entreprise Value / MarketCap ;
	2. Corporate 2DA	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du caractère vert/social/sustainable d'une obligation émise par un corporate et enrichissement du flag par un certain nombre de données sur le green bond et son émetteur ;
	3. Corporate Obligation verte/sociale/Sustainable	<ul style="list-style-type: none"> Information sur les émetteurs charbon ; Risques physiques et de transition ; Taxonomie ; GSS bonds.
	4. Taxonomie	
GREaT	Corporate Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> Notation GREaT pour les émetteurs corporate basée sur des indicateurs de Vigeo et MSCI.
MSCI	Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT ; Indicateurs bruts ESG DH (Label ISR) ; PAI ; ODD sur les Corporates ; Analyses ESG qualitatives des émetteurs.
Vigeo Moody's	Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT ; Analyses ESG qualitatives des émetteurs.
Sustainalytics	Corporate ESG	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs ESG pour les Corporates ; Analyses ESG qualitatives des émetteurs ;
	Exclusion Worst Offenders	<ul style="list-style-type: none"> Alerte sur les émetteurs présentant une controverse au regard de notre politique d'exclusion des Worst Offenders.

¹ GREaT : notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management. Analyse en 4 piliers : Gouvernance responsable, Gestion durable des Ressources naturelles & humaines, Transition énergétique, Développement des Territoires. Source : PRI.

ISS OEKOM	Vote Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte) ; Analyse des valeurs dites « non core » : détermination du sens des votes, en fonction du périmètre et en application de la politique de vote qui lui sont communiquées ; Exercice du vote sur les valeurs dites « non core » (hors marchés bloquants) ; Transmission au teneur de compte des votes « core » et « non core » ; Analyse des Corporates au regard de notre politique d'exclusion sur les armes controversées.
Bloomberg	Flag Green Bonds	<ul style="list-style-type: none"> Information sur le caractère GSS d'une obligation.
Iceberg DataLab	Empreinte Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs biodiversité pour les Corporates.
Carbon4	Alignement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Corporates et souverains

Au-delà des fournisseurs de données que nous avons sélectionnés, nous utilisons régulièrement les données collectées par des organismes qui travaillent spécifiquement sur le climat ou la biodiversité.

Bases de données externes spécifiques pour les aspects climatiques et biodiversité		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	<ul style="list-style-type: none"> Score global SDG + 17 SDG ; Indicateurs bruts pour les souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR.
CDP	Corporate carbon	<ul style="list-style-type: none"> Émissions carbone déclarées par les entreprises ; Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne.
Urgewald	Corporate	<ul style="list-style-type: none"> Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL).
Climate Action 100+	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques.
Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate 2DA	<ul style="list-style-type: none"> Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science.
Carbon Tracker	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers ; Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics.

RESSOURCES FINANCIÈRES DÉDIÉES À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

En 2023, nous avons déployé des ressources financières à la prise en compte des critères ESG. Répertoriées dans un tableau récapitulatif intégrant aussi les équivalents temps plein externe, elles permettent une vision plus approfondie de l'usage des différents modules pris en compte cette année.

Tableau récapitulatif des dépenses dédiées aux enjeux ESG

MÉTIER	DÉPENSES	THÈME
DIRECTION DE LA TRANSFORMATION	120 000 €	Mission d'accompagnement
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT	652 079 €	Améliorations reporting ESG Clients et labellisation
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	130 000 €	Participations à des Forums ESG, publications, communications internes, rapports...
GESTIONS	2 219 551 €	Montant global des fournisseurs de données
DIRECTION OPÉRATIONS & TECHNOLOGIE	1 755 000 €	Ressources externes pour les activités de la Gestion et de la Plateforme de service
TOTAL		4 876 630 €
PART EN % DU BUDGET ESG SUR LE TOTAL BUDGET D'OSTRUM AM¹		8,9 %
PART EN % DU BUDGET ESG SUR LES ENCOURS SOUS GESTION TOTAUX		0.00124 %

¹ Charges globales d'Ostrum AM au 31/12/2023, hors Masse Salariale et hors facturation Plateforme représentant les charges consommées hors Ostrum AM Gestion.
Source : Ostrum AM

2. GESTION RESPONSABLE : NOTRE DÉMARCHE

NOTRE PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Notre mission d'entreprise est de prolonger les engagements de nos clients par l'investissement et ainsi contribuer à leurs côtés à assurer les projets de vie, la santé et la retraite des citoyens européens. C'est pourquoi Ostrum AM s'est engagée sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans¹. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la Place Financière.

L'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

Notre approche ESG est globale et nous agissons principalement à 3 niveaux, l'intégration, l'engagement et l'exclusion :

- les risques environnementaux (dont les risques climatiques), sociaux, de gouvernance sont pris en compte dans notre évaluation des sociétés et les opportunités sont saisies dans notre scénario de croissance et dans notre analyse de la qualité et des risques ;
- le dialogue établi avec les entreprises nourrit notre engagement, tant du côté des sociétés détenues en portefeuille que de celles émettrices d'obligations ;
- nos politiques sectorielles nous permettent d'exclure les secteurs ou entreprises qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux.



Notre conviction est que les sociétés prenant en compte les critères ESG, dont le climat et la biodiversité, sont susceptibles d'avoir des résultats plus solides dans le temps que leurs concurrents qui ne le font pas et font peser un moindre risque sur le crédit.

Ainsi, fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, notre démarche de gestion d'actifs responsable s'articule autour d'initiatives spécifiques en faveur de l'ESG déclinées au quotidien par les équipes d'investissement selon les spécificités de leur classe d'actifs. Nous sommes tous fortement mobilisés pour une gestion responsable pertinente et ambitieuse, génératrice de performance sur le long terme et porteuse de valeur ajoutée pour nos clients.

¹ À travers des opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum AM le 1^{er} octobre 2018.

*L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif. A l'exclusion des stratégies ABS et RTO.

2.1 PRINCIPAUX CHIFFRES ESG ET CLASSIFICATION DES FONDS

35
milliards

de nos encours en obligations vertes,
sociales ou durables

88 %

de nos encours en article 8 et 9



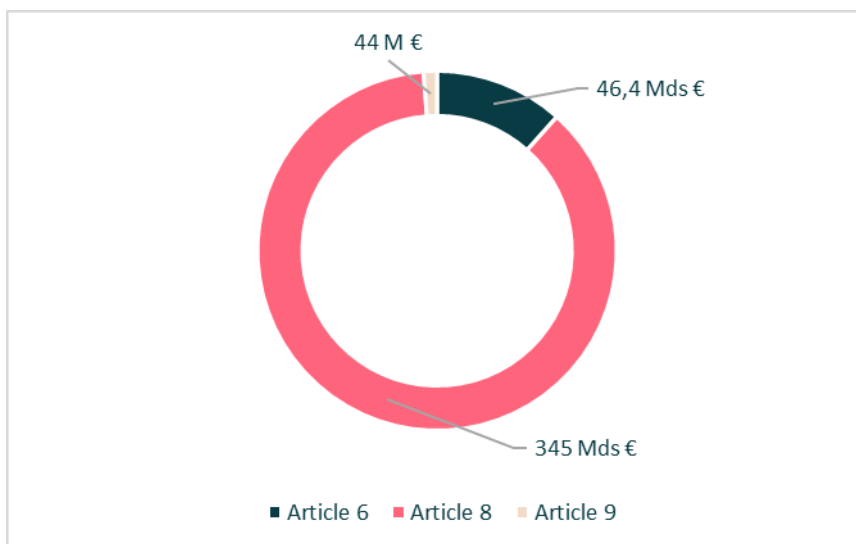
93 %

des encours de nos fonds ouverts
labellisés ISR

Source : Ostrum AM au 31/12/2023

RÉPARTITION DES ENCOURS SELON LA CLASSIFICATION SFDR

Ostrum AM a procédé à la classification de ses portefeuilles selon les articles 6, 8 et 9 du Règlement SFDR.



Source : Ostrum AM au 31/12/2023. Répartition RTO compris sur l'ensemble des fonds soumis au règlement SFDR.

Toutes les caractéristiques de ces portefeuilles sont mentionnées dans les documents précontractuels.

Les portefeuilles classés en article 6 sont séparés en deux catégories :

- ceux dont le processus d'investissement n'intègre pas une approche ESG ;
- ceux pour lesquels il n'existe pas d'objectif ESG dans la gestion du portefeuille, mais dont le processus d'investissement mis en œuvre par le gérant respecte toutes les politiques ESG définies au niveau d'Ostrum AM et bénéficie de l'intégration des risques de durabilité dans l'analyse de l'univers d'investissement.

Les portefeuilles classés en Article 8¹ ont un processus d'investissement qui inclut des caractéristiques ESG (note moyenne, qualité minimum requise, objectifs CO₂...).

Les portefeuilles classés en Article 9 ont un objectif environnemental ou social clairement défini.

La liste des produits financiers de nos fonds ouverts catégorisés Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR sont à retrouver dans l'annexe à la fin du rapport.

Pour plus d'informations sur les fonds, veuillez-vous référer à notre [site internet](#).

2.2 INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG

2.2.1 Processus d'Investissement responsable

En tant que gérant d'actifs pour compte de tiers, la satisfaction des clients est naturellement une préoccupation au quotidien. En tant que leader sur notre marché et acteur clé de la gestion responsable, Ostrum AM a à cœur d'offrir à ses clients des produits responsables, intégrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. Nous nous mobilisons pour identifier l'impact potentiel de ces dimensions sur l'analyse fondamentale des émetteurs et leur profil de risques, considérant qu'elles contribuent à la performance responsable et de long terme de nos produits et in fine à celle de nos clients.

100 %

Des émetteurs analysés intègrent les critères ESG

Au-delà de l'intégration des critères ESG au niveau de l'analyse (cf. page 67), et parce que chacun de ses clients est unique, Ostrum AM peut offrir des produits répondant précisément à la spécificité de leur philosophie ESG. Si l'intégration des dimensions ESG est incontournable et enrichit son activité, l'intensité avec laquelle ces dimensions influent sur nos univers d'investissement et la construction des portefeuilles d'Ostrum AM a bien pour vocation de s'adapter aux exigences de nos clients.

En sus de l'intégration ESG sur les classes d'actifs, Ostrum AM offre à ses clients des produits ISR spécifiques et construit avec eux des stratégies sur mesure, répondant au mieux à leurs ambitions en matière d'ESG.

¹ Ces fonds promeuvent des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG), mais n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils pourront investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Ostrum AM poursuit et encourage les initiatives propres à chacun de ses clients. Leurs exigences se renforcent et certains se fixent des lignes directrices fortes en termes d'intensité carbone, de température, de financement d'une économie bas carbone (à travers les obligations vertes, notamment). D'ailleurs, certains clients, signataires de la Net-Zero Owner Alliance, s'engagent publiquement à faire passer leurs portefeuilles d'investissement à zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.

2.2.2 Notre politique de labellisations ISR

Les fonds qui obtiennent le label ISR¹ doivent notamment communiquer en toute transparence sur certains aspects de leurs performances environnementales, notamment en matière de mesure carbone du portefeuille. La production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes liées aux opérations de l'entreprise (scope 1) et indirectes liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO₂) est exigée.

D'autres indicateurs pertinents peuvent être ajoutés : en particulier la WACI (weighted average carbon intensity), moyenne pondérée des émissions rapportées au chiffre d'affaires des entreprises...

93 %

des encours de nos fonds ouverts labellisés ISR à fin
2023

Depuis 2020, nous avons poursuivi une politique ambitieuse de labellisation ISR pour arriver en 2023 à 93 % de labellisation des encours de nos fonds ouverts et 100 % des demandes de nos clients aboutis. En 2023, nous avons poursuivi notre démarche en labellisant un fonds dédié et un mandat.

Pour plus d'informations sur les fonds, veuillez-vous référer à notre [site internet](#).

¹ Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lalabelisr.fr. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

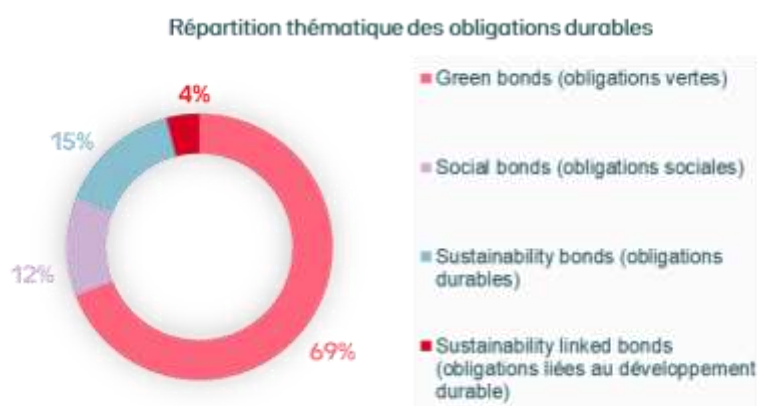
2.2.3 Notre stratégie de financement d'une économie à faible émission carbone

RENFORCEMENT DE NOTRE STRATÉGIE GREEN / SOCIAL / SUSTAINABLE BONDS¹

En 2023, Ostrum AM a significativement renforcé son exposition et son expertise dans les obligations durables (obligations vertes, sociales, durables & liées au développement durable).

Sur l'ensemble du périmètre d'Ostrum AM, les encours en obligations durables atteignent 35 Mds € à fin 2023 à travers 1 091 émissions :

- 714 obligations vertes (24,4 Mds €)
- 159 obligations durables (5,2 Mds €)
- 127 obligations sociales (4,1 Mds €)
- 91 obligations liées au Développement Durable² (1,5 Mn €)



Ostrum AM s'appuie aujourd'hui sur l'expertise de deux analystes spécialistes et d'une méthodologie propriétaire pour évaluer et analyser les obligations durables. Compte-tenu du caractère auto labellisé du marché des obligations durables, il est important de développer en interne une méthodologie d'analyse de ces investissements pour éviter tout risque de greenwashing / socialwashing et suivre d'éventuelles controverses. La méthodologie d'analyse extra-financière des obligations durables d'Ostrum AM repose sur des grilles spécifiques à chaque type d'obligation durable. Pour les obligations durables (obligations vertes, obligations sociales, et obligations durables), la méthodologie d'évaluation propriétaire présente deux axes :

- Un axe émetteur : l'appréciation de la stratégie de développement durable (environnementale et/ou sociale) de l'émetteur et la manière dont l'émission de l'obligation y contribue, afin de mettre en avant le niveau de cohérence de l'émission avec la volonté de transition de l'émetteur ;
- Un axe instrument : l'évaluation de la structuration de l'instrument, notamment en termes de transparence dans l'allocation des fonds levés, de niveau de matérialité, d'additionalité et d'impact effectif des projets financés.

L'analyse de ces deux axes, est réalisée grâce à une dizaine d'indicateurs de notation, quantitatifs et qualitatifs, présentant des pondérations spécifiques en fonction de l'importance qui leur est octroyée. Cette analyse se matérialise par une note sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la note maximum et 10 la note minimum). Seules les obligations notées de 1 à 7 sont effectivement considérées comme des obligations durables par Ostrum AM.

¹ Les obligations vertes (Green Bonds) permettent de lever des capitaux et d'investir dans des projets (nouveaux et existants) ciblant la transition énergétique et écologique. Les obligations durables (Sustainability Bonds) sont des obligations dont les fonds levés seront utilisés pour financer ou refinancer une combinaison de projets verts et sociaux. Les obligations sociales (Social Bonds) utilisent des produits obligataires qui permettent de lever des fonds pour des projets (nouveaux et existants) visant à résoudre ou atténuer des problématiques sociales.

² Les obligations liées au Développement Durable (sustainability-linked bonds) visent à financer des besoins généraux de l'entreprise tout promouvant ses ambitions RSE

Concernant les obligations liées au Développement Durable (Sustainability-linked bonds), les analystes ont recours à une approche spécifique pour l'axe instrument qui tient compte de plusieurs facteurs tels que : la gouvernance de l'émission, la pertinence des indicateurs retenus, le calibrage des cibles à atteindre par ces indicateurs, la commensurabilité de la structuration de l'obligation, la transparence du reporting et l'exigence de la vérification externe.

Là encore, cette analyse se matérialise par une note sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la note maximum et 10 la note minimum) et seuls les instruments notés de 1 à 7 sont effectivement considérés comme des obligations durables.

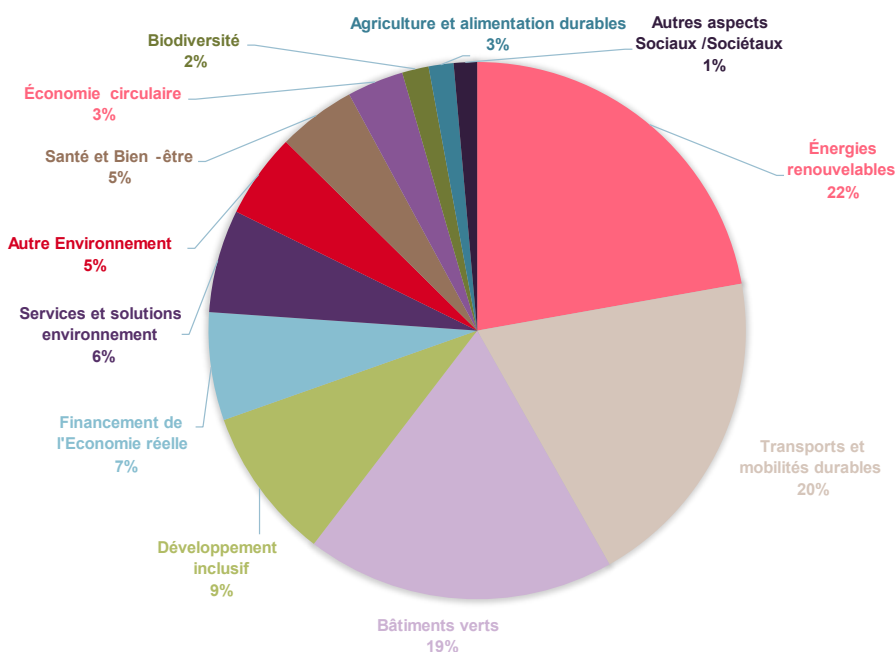
Une notation peut avoir 3 statuts :

- « pre-scoring » pour les émissions dont le premier rapport d'allocation et d'impact n'a pas encore été publié ;
- « scored » pour les émissions dont le premier reporting a été publié ;
- « under-reviewed » pour les émissions faisant face à des controverses jugées matérielles.

Chaque notation doit faire l'objet d'un suivi au minimum annuel pouvant conduire à des actions d'engagement auprès de l'émetteur en cas, par exemple, d'insuffisance ou de manque de transparence des informations communiquées.

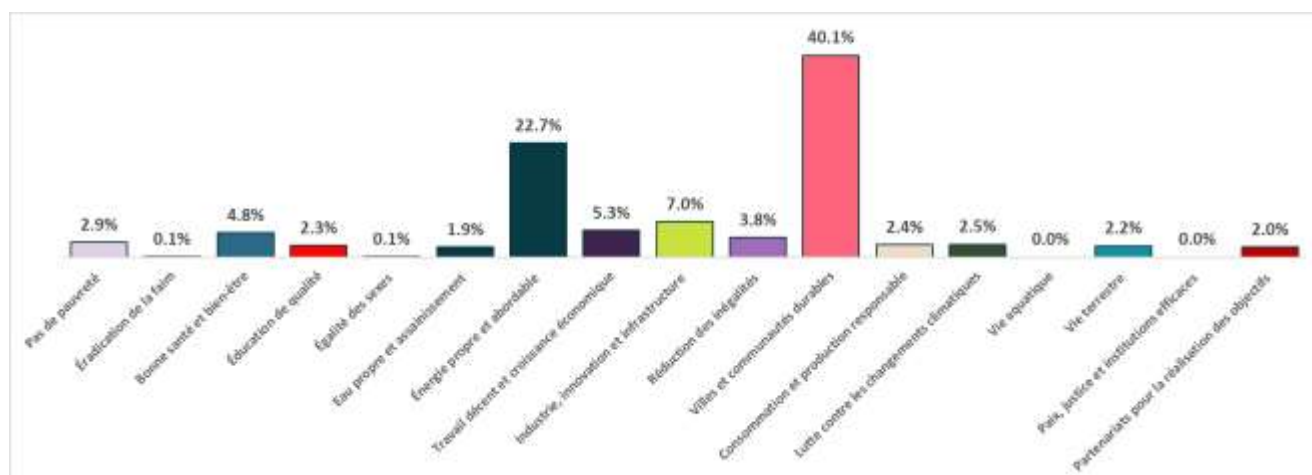
Les projets éligibles, correspondant aux fonds levés dans le cadre d'une émission d'obligation durable, font l'objet d'une cartographie sur 10 Thématiques Durables, sur les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies, ainsi que sur le référentiel du label GREENFIN (pour les Green bonds ou la partie 'Green' des Sustainability bonds).

Les projets financés sont en majorité des projets d'énergies renouvelables, de transports et mobilités durables et de bâtiments verts. Pour plus de détails, se référer au graphique suivant, qui représente la répartition de l'utilisation des fonds par thématique durable (classification Ostrum AM) sur l'ensemble des obligations durables (green, social, sustainability et SLB) investies par Ostrum AM et faisant l'objet d'une analyse complète.



Source : Ostrum AM au 31/12/2023

Le financement de ces obligations durables permet de contribuer à plusieurs des objectifs de développement durable des Nations Unies, et notamment les ODD11 (Villes et Communautés durables), ODD7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et ODD9 (Industrie, Innovation et Infrastructure). Pour plus de détails, se référer au graphique suivant :



Source : Ostrum AM au 31/12/2023

2.2.4 Transition Juste

Convaincue que la transition écologique ne peut s'opérer sans prendre en compte les enjeux sociaux, Ostrum AM a lancé, en 2022, le premier fonds obligataire investi dans un univers sur le thème de la Transition Juste. Classé article 9 et conforme aux directives du label Greenfin¹, outre la partie investie sur des liquidités, le fonds est investi à 100 % dans des obligations durables internationales (green, social, sustainability et SLB). Le fonds Ostrum Climate and Social Impact Bond ambitionne ainsi d'intégrer la transition juste tant au niveau des émetteurs que des instruments dans lesquels il est investi. Il vise un triple objectif :

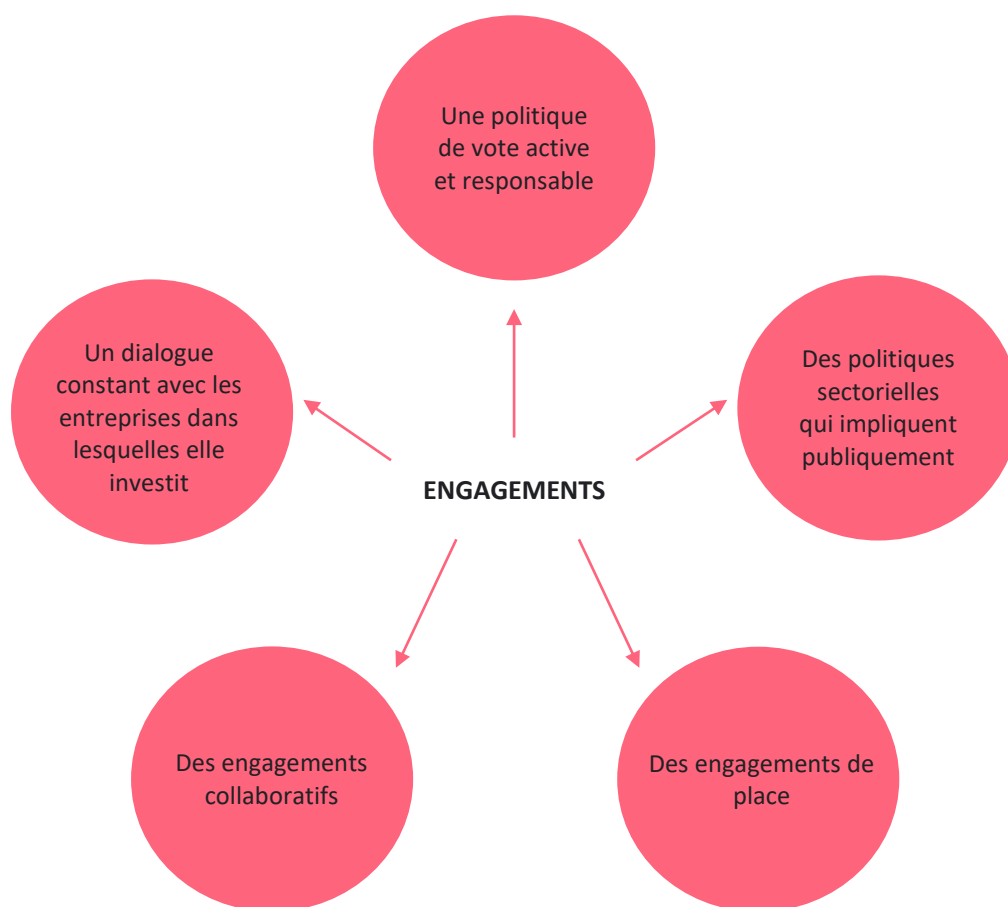
1. Réduire l'empreinte carbone : financement des énergies renouvelables, des bâtiments verts, de la mobilité propre, des solutions de décarbonation de l'industrie, d'efficacité énergétique... ;
2. Promouvoir l'impact social : promotion de l'accessibilité aux infrastructures de base, à la santé, l'éducation et la formation, à un logement décent et aux services financiers... ;
3. Préserver les écosystèmes et les économies locales : développement du tissu économique local, utilisation durable des ressources, préservation de la biodiversité.

En 2023, Ostrum AM a publié son premier rapport d'allocation et d'impact pour ce fonds.

¹L'ensemble des instruments investis devra respecter les exclusions définies par le label GREENFIN relatives à l'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles et de l'ensemble de la filière nucléaire et disponibles sur le site du Ministère de la Transition Écologique (<https://www.ecologie.gouv.fr/>). Créé par le ministère de la Transition Écologique, le label GREENFIN garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

2.3 STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Ostrum AM a placé l'Engagement et le vote au cœur de sa démarche d'investisseur responsable. Dans ce cadre, Ostrum AM suit une politique d'engagement qui s'articule autour de cinq axes :



L'ensemble de nos engagements individuels ou collaboratifs permettent de cibler et de contribuer à certains Objectifs de Développement Durable (ODD). Les ODD liés au climat et à la biodiversité nous permettent également d'identifier les risques de durabilité comme l'exigent les réglementations européenne (Règlement SFDR) et française (loi Énergie climat). Par ailleurs, nos politiques sectorielles ou d'exclusion (charbon, pétrole & gaz, tabac, et armes controversées...) sont aussi des axes d'engagement forts.

Pour plus d'informations sur les politiques de vote et d'engagement, veuillez les consulter sur notre [site internet](#).

2.3.1 Un dialogue permanent sur 8 thématiques d'engagement

Ostrum AM a identifié 8 thématiques d'engagements environnemental, social et de gouvernance, transverses aux gestions actions et obligataires. À partir de ces thématiques communes, chaque analyste (actions et / ou obligations) cible des actions spécifiques, dans le respect de notre politique d'engagement.

Nos thématiques et axes d'engagement prioritaires :

1. Participer à la réduction du changement climatique et s'y adapter	<ul style="list-style-type: none"> En réduisant les émissions de CO₂ afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 En gérant les risques physiques et de transition 	 
2. Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental	<ul style="list-style-type: none"> En optimisant la gestion des ressources En agissant pour préserver la biodiversité 	 
3. Valoriser le capital humain	<ul style="list-style-type: none"> En maintenant de bonnes relations avec les salariés En veillant à la santé et la sécurité du personnel et des prestataires 	  
4. Renforcer les relations avec les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> En garantissant le respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement En maintenant de bonnes relations avec les communautés locales 	 
5. Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données	<ul style="list-style-type: none"> En assurant la sécurité et la santé des consommateurs En veillant à la sécurité de leurs données 	
6. Assurer l'éthique des affaires	<ul style="list-style-type: none"> En déployant une politique anti-corruption En garantissant une politique fiscale transparente 	
7. Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> En mettant en place une gouvernance équilibrée En rendant la politique de rémunération transparente 	 
8. Améliorer la transparence des données	<ul style="list-style-type: none"> En facilitant l'accès aux données financières et extra-financières 	

Source : Ostrum AM

Les thématiques d'engagement sont identifiées au niveau de la société de gestion.

Toutes les thématiques ne feront pas l'objet d'un engagement spécifique par les analystes des équipes de gestion. Certaines seront privilégiées par les équipes de gestion Fixed Income et portées par les analystes crédit, d'autres par les équipes de gestion Actions.

En effet, certains thèmes sont considérés comme « mainstream » et font partie du dialogue permanent et/ou ne font pas l'objet de données suffisantes à ce stade pour engager avec les entreprises. Ces thématiques peuvent être néanmoins majeures dans notre évaluation de la politique RSE des entreprises. Elles seront donc particulièrement surveillées dans le cadre de notre politique de suivi des controverses. Ostrum AM veillera à ce qu'un émetteur faisant l'objet d'une controverse soit tout particulièrement étudié selon les procédures en vigueur.

Quelques-unes de ces controverses se retrouvent à travers nos engagements collaboratifs en cohérence avec les thématiques et axes définis par Ostrum AM.

S'agissant de la gestion actions, l'engagement et le vote sont étroitement liés. Une partie des axes identifiés dans la politique figurent d'ailleurs dans la politique de vote présente sur notre site internet.

Pour la gestion obligataire, les équipes de Gestion d'Ostrum AM tiennent des réunions et conférences téléphoniques avec les émetteurs d'obligations dans le cadre de notre analyse préalable (« due diligence »). Ce dialogue peut être engagé, soit avant l'investissement, soit lorsque le titre est déjà détenu en portefeuille dans le cadre du suivi des investissements.

Ostrum AM assure le suivi des engagements réalisés, qu'ils soient individuels ou collectifs. Sur notre site internet, nous communiquons sur notre activité d'engagement et présentons les éléments quantitatifs et les résultats obtenus dans un rapport publié chaque année. Les actions d'engagement font également l'objet d'un suivi particulier au sein des reportings de fonds ayant obtenu le Label ISR.

Si, malgré le dialogue, les entreprises ne répondent pas aux exigences d'Ostrum, nous pouvons être amenés à exclure l'émetteur (politique charbon, politique relative aux Worst Offenders).

2.3.2 Le principe d'escalade

Le principe d'escalade repose sur la question : **Comment gérer les retours de l'engagement ?**

Il n'existe pas de réponse simple à cette question, car elle dépend du contexte.

Dans une grande partie des cas, l'engagement sert de base à un monitoring de la société, qui prend fin lorsque nos experts – analystes crédit et gérants-analystes actions – estiment que l'entreprise a apporté une solution pérenne à un enjeu particulier. Cela peut être le cas pour la remédiation des facteurs ayant provoqué une controverse grave, par exemple.

Cependant certains sujets sont plus complexes et plus longs à résoudre : l'adéquation de la stratégie climatique aux enjeux du changement climatique et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 est un sujet d'engagement sur une longue période. Dans ce cas, nos experts seront amenés à étudier de près les progrès de la société dans le contexte de son secteur (et de ses pairs), et de mettre en cause les points sur lesquels elle ne serait pas assez efficiente ou transparente.

Cette analyse sert aussi l'évaluation de l'émetteur et peut orienter la recommandation des experts.

Dans certains cas, un retour défavorable de l'engagement peut nous amener à exclure un émetteur de nos investissements : par exemple lorsque ses pratiques sont en contradiction avec les normes internationales (en lien avec nos politiques normatives, telles que les Worst Offenders ou les armes controversées), ou lorsqu'elles ne sont pas en adéquation avec nos engagements, tels que la sortie du charbon en 2030 (Politique Charbon).

Lorsqu'un engagement est réalisé dans la durée (comme les engagements au titre du climat), nous nous efforçons de faire un suivi au minimum annuel, afin d'actualiser nos vues à la lumière des progrès accomplis.

Qu'est-ce que nous évaluons ?

Nous évaluons les entreprises avant tout sur les résultats obtenus. Pour ce faire, nous établissons des trames d'engagement ou des questionnaires ciblés (particulièrement dans le cadre des campagnes d'engagement liées à nos politiques). Ces questionnaires doivent nous permettre d'évaluer le plus objectivement possible la qualité des réponses apportées.

Dans le cadre de nos engagements climatiques, par exemple, nous établissons des questionnaires précis sur les ambitions des entreprises relatifs à la neutralité carbone, la mise en œuvre de ces ambitions (avec des indicateurs clés à reporter), et la gouvernance associée à ces ambitions (comment elles s'incarnent dans l'entreprise, leur suivi et les incitations diverses qui sont déployées pour qu'elles se déploient avec succès).

Toutefois, dans notre évaluation, nous ne prenons pas uniquement en compte les résultats, mais aussi la réactivité des entreprises et leur capacité à communiquer le plus d'informations précises en lien avec les enjeux soulevés.

2.3.3 Les principaux chiffres-clés

Chiffres-clés

197 engagements ont été conduits auprès de **99** sociétés différentes.

128 réunions et contacts, sur des sujets financiers et extra-financiers, conduits avec les entreprises

- dont **58** avec les émetteurs du Fixed Income (hors GSS).

PRINCIPALES THÉMATIQUES DE DIALOGUE EN 2023 :

Thématiques environnementales



- Participer à l'atténuation et s'adapter au changement climatique
- Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental

Thématiques sociales



- Valoriser le capital humain
- Renforcer les relations avec les parties prenantes
- Garantir l'équilibre des pouvoirs et des rémunérations

Thématiques de gouvernance



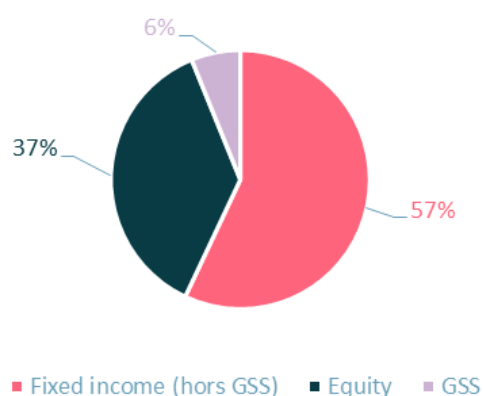
- Améliorer la transparence de l'information
- Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données
- Assurer l'éthique des affaires

Pour en savoir plus, lien avec le rapport d'engagement :

<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#vote-et-engagement>

Répartition des engagements par classe d'actifs :











Ostrum AM porte son attention sur l'ensemble des entreprises dans lesquelles ses portefeuilles sous gestion sont investis, que ce soit au titre des actions ou des obligations. Elle dialogue, non seulement pour accompagner les émetteurs dans le respect de ses politiques sectorielles et, ainsi, éviter de les exclure, mais aussi, plus globalement, sur les sujets ESG des différents axes de sa politique d'engagement.



FOCUS SUR LES ENGAGEMENTS SOUVERAINS

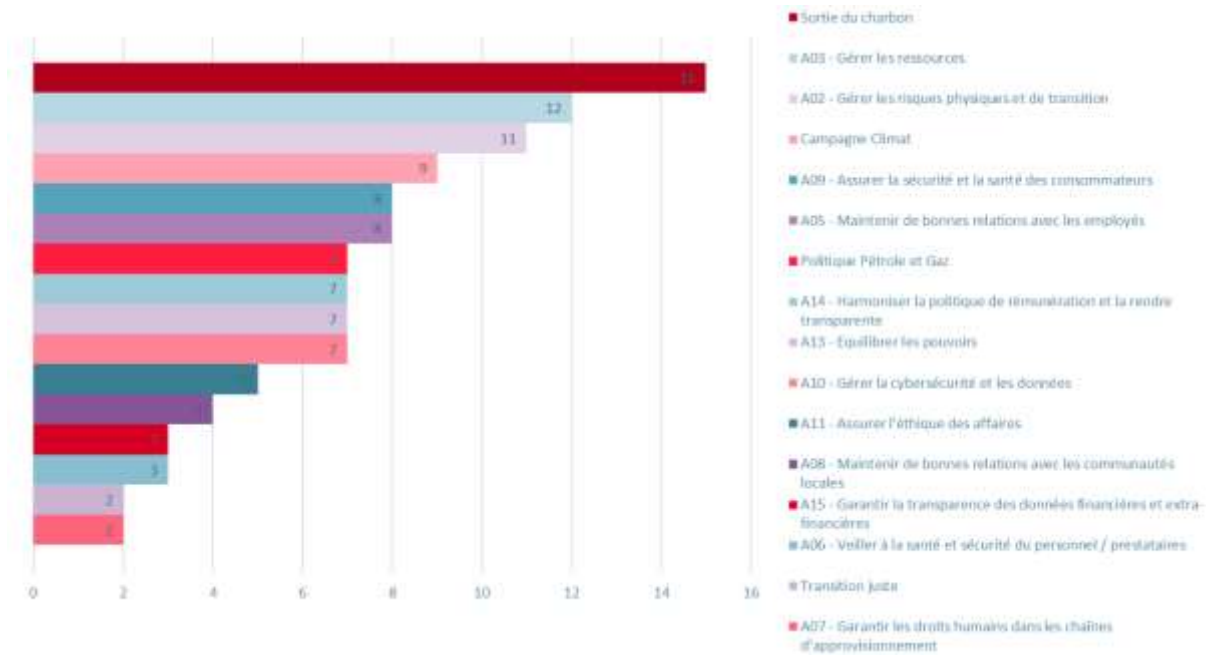
Les engagements souverains permettent aux investisseurs d'engager le dialogue et de travailler de manière collaborative avec les décideurs politiques pour inciter les gouvernements à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les principes de l'ONU, s'aligner sur les Accords de Paris et répondre aux enjeux de la biodiversité.

En 2023, Ostrum poursuit son ambition de renforcer ses initiatives en matière d'engagements souverains. Elle a engagé le dialogue auprès de cinq émetteurs souverains : la Turquie, la Grèce, l'Irlande, le Portugal et l'Australie.

Engagements avec des émetteurs souverains			
Pays émetteur	Score SDG Index	ODD sur lesquels travailler	Sujets abordés
Turquie 21/03/2023	70.8/100	 	Changement climatique Transition juste
Grèce 06/09/2023	78.4/100	 	Changement climatique (feux de forêt et intensité carbone) Évasion fiscale Transition juste
Irlande 07/11/2023	80.1/100	  	Fiscalité des entreprises Changement climatique Transition juste Économie circulaire
Portugal 09/11/2023	80/100	 	Fiscalité Logement
Australie 10/11/2023	75.9/100		Politique sur le charbon Transition juste

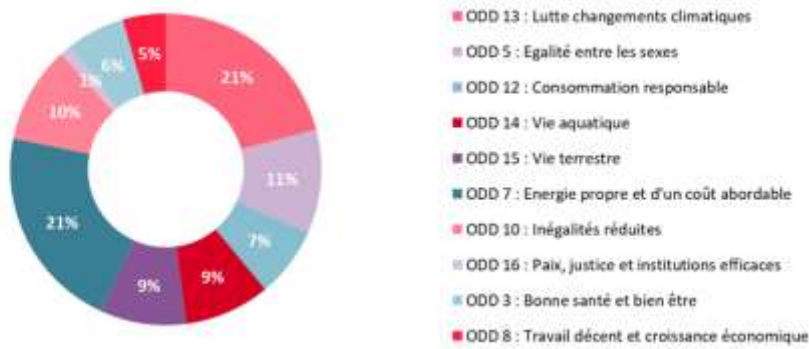
Source : Ostrum AM

Répartition des engagements par axe défini dans notre politique :



Source : Ostrum AM

Répartition des engagements par ODD :



Source : Ostrum AM

2.3.4 Politique de vote active et responsable

Ostrum AM applique une politique de vote rigoureuse et exigeante dans l'exercice de ses droits de vote aux assemblées d'actionnaires, dans le cadre d'un univers de vote complet, où sont abordées les questions sociales et environnementales, ainsi que les lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise.

Ostrum AM met à disposition tous les votes aux assemblées générales auxquelles nous avons participé.

Dès 1998¹, Ostrum AM a élaboré une politique de vote qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Les principes énoncés ont pour objectif de définir le cadre dans lequel Ostrum AM mène une analyse indépendante des propositions soumises et la façon dont elle exerce les droits de vote de manière éclairée dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et des clients. Ils sont révisés annuellement, afin de tenir compte des pratiques de gouvernance d'entreprise en vigueur et des évolutions réglementaires qui ont pu intervenir tout au long de l'année.

Lien vers la politique de vote :

<https://www.ostrum.com/fr/publications-reglementaires#politique-de-vote-et-droits-de-vote->

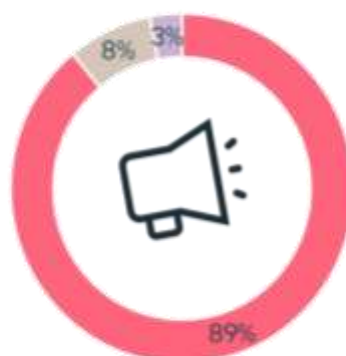
En 2022, Ostrum AM a amendé sa politique de vote. Elle a notamment défini un cadre d'analyse de la stratégie climat des entreprises. Ce canevas doit ainsi permettre de juger plus objectivement, quelles que soient les particularités de l'entreprise, les résolutions liées au climat proposées par les conseils d'administration ou par les actionnaires. Elle demande aussi le renforcement du contrôle de l'alignement entre stratégie de décarbonation de l'entreprise et objectifs de performance environnementale dans la rémunération des dirigeants. En 2023, Ostrum AM a été particulièrement attentive aux votes concernant le climat, tant sur les « Say on Climate » que sur les résolutions d'actionnaires.

- Principaux chiffres sur l'ensemble des portefeuilles détenus par Ostrum AM au 31/12/2023 :

97 %

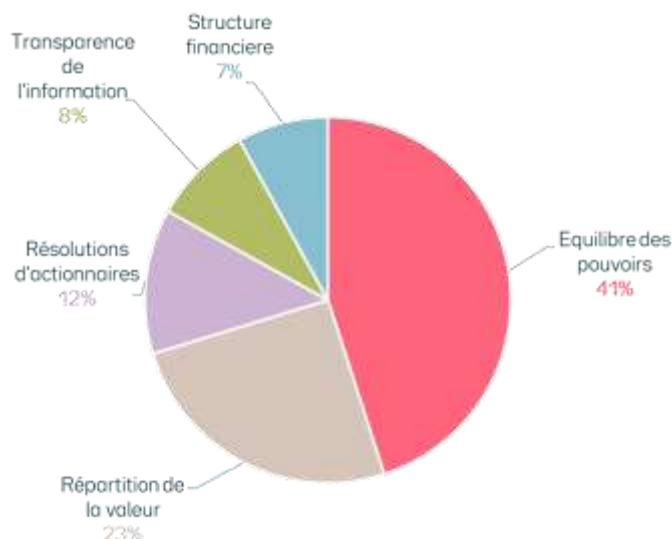
Taux de participation aux assemblées générales

Positionnement d'Ostrum AM
sur 18 037 résolutions votantes :



▪ Résolutions approuvées ✕ Résolutions désapprouvées * Abstention

- **Répartition de la contestation** sur l'ensemble des résolutions proposées au vote des actionnaires :



Source : Ostrum AM

FOCUS SUR LES RÉOLUTIONS CLIMAT (Say on Climate et résolutions d'actionnaires)

Les résolutions climat ont fait l'objet d'une analyse de cohérence détaillée, notamment sur les éléments suivants :

- la présence d'objectifs de court, moyen et long terme, sur des périmètres pertinents ;
- une stratégie claire en vue d'atteindre ces objectifs avec, si possible, un plan d'action quantifié (CapEx) ;
- une transparence de l'information nécessaire pour comprendre les enjeux et les avancées de l'entreprise ;
- une gouvernance conçue en vue d'atteindre ces objectifs climatiques : compétence du conseil d'administration, dialogue avec les parties prenantes de l'entreprise, responsabilisation et intéressement des dirigeants.

a) Say on Climate

Cette année, le nombre de Say on Climate a diminué par rapport à 2022, avec 23 propositions au niveau mondial (dont 15 sur le périmètre de vote d'Ostrum AM), contre 40 l'an passé. Il est intéressant de noter qu'aucun Say on Climate n'a été proposé par des sociétés nord-américaines, dans un contexte de rejet de certaines thématiques liées au climat, et plus largement ESG. Le taux de soutien de ce type de résolution est resté stable, à 89 %. Ostrum en a soutenu 73 %.

27 %

Taux d'opposition aux Say on Climate

BRÈVE REVUE DES 4 SAY ON CLIMATE AUXQUELS OSTRUM AM S'EST OPPOSÉE :

Say on Climate		
Assemblée générale	Secteur	Commentaire
Covivio	Immobilier	Pas d'objectifs fixés au-delà de 2030.
Klépierre	Immobilier	L'absence de cibles de réduction d'émissions absolues, le manque de détails sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs 2030, et l'absence d'engagement après 2030, sont les éléments manquants de cette résolution.
TotalEnergies	Énergie	Le plan climat de TotalEnergies ne respecte pas certains des éléments clés de notre politique Oil & Gas (Pétrole et Gaz) et ne peut donc obtenir un vote « pour » ni même une abstention.
Vallourec	Énergie	La société ne s'engage pas à la neutralité en 2050, les objectifs court-terme fixés ont, en réalité, déjà été atteints et les objectifs de long-terme reposent beaucoup trop sur la capture du carbone.

2.3.5 Un engagement actif dans des initiatives collectives

En 2023, Ostrum AM a signé plusieurs nouveaux engagements climatiques :

- **Campagne de non-divulgation 2023 (initiée par le CDP¹)** : Depuis 2017, le CDP a coordonné une campagne d'engagement mondiale menée par les investisseurs, appelée la campagne de non-divulgation (ou NDC). Par cette campagne, le CDP demande chaque année à plus de 7 000 des plus grandes entreprises du monde de communiquer sur leur impact et leur gestion du changement climatique, des forêts et de la sécurité de l'eau par un questionnaire. Les investisseurs sont invités à diriger des engagements ou à cosigner des lettres en collaboration avec d'autres investisseurs pour demander la divulgation d'informations à des sociétés qui n'ont pas encore communiqué leurs informations. En 2023, la campagne du CDP a été soutenue par 288 institutions financières.

- **Campagne pour le Science Based Target (initiée par le CDP)** : La campagne d'engagement des SBT, initiée par le CDP, vise à permettre aux investisseurs d'accélérer des actions d'entreprise plus ambitieuses en demandant spécifiquement aux entreprises de fixer un SBT. Déjà adoptés par près de 2 900 entreprises dans le monde, les SBT préparent les entreprises à la transition vers une économie zéro carbone. Une adaptation précoce est susceptible de réduire l'incertitude réglementaire, d'améliorer la rentabilité et la compétitivité, et donc de renforcer la confiance des investisseurs.

L'adoption par les entreprises d'objectifs de réduction des émissions fondés sur la science peut décarboner les portefeuilles des investisseurs et atténuer les risques liés au climat auxquels ils peuvent être exposés. En 2023, 318 institutions financières et entreprises multinationales, représentant 37 billions de dollars d'actifs et de pouvoir d'achat, ont soutenu la campagne, soit une augmentation de près de 30 % par rapport à l'année précédente.

¹ L'ensemble des instruments

▪ **Pétition S.E.C : Exigence de transparence pour les revenus provenant de la vente de tabac (initiée par Pella Funds Management)** : Pella Funds Management sollicite la Securities and Exchange Commission (SEC), afin qu'elle instaure des règles exigeant des entreprises publiques du secteur de la vente au détail qui vendent des produits contenant du tabac de divulguer leur chiffre d'affaires provenant de la vente de ces produits. Si la SEC ne retenait pas cette première demande, Pella Funds Management demande au minimum davantage de transparence de la part des entreprises.

▪ **Lettre pour une résolution sur le plan de transition climatique (à l'initiative de CCLA Investment Management et LAPFF ([Local Authority Pension Fund Forum])** : Gestion de placements de l'ACLC, la LAPFF, Sarasin and Partners et la Fondation Ethos invitent les investisseurs à signer une lettre adressée à 35 entreprises britanniques à forte émission de carbone leur demandant de documenter leur approche, afin de fournir aux actionnaires la possibilité de soutenir leur stratégie climatique au moyen d'une résolution d'assemblée générale spécifique. L'objectif est d'encourager les entreprises à soumettre une résolution sur leur plan de transition climatique pour approbation, lors des assemblées générales, et d'instaurer des votes plus réguliers sur les propositions de plans de transition vers un objectif zéro émission.

▪ **Initiative Spring (initiée par les PRI)** : Spring est une initiative des PRI pour la gestion responsable qui souhaite mettre l'accent, dans sa première phase, sur la déforestation et la dégradation des sols, en tant que facteurs clés de la perte de biodiversité. L'initiative vise à optimiser la contribution de la communauté des investisseurs à l'objectif mondial de stopper et d'inverser la tendance qu'est la perte de la biodiversité d'ici 2030. En s'attaquant à ce problème, l'initiative cherche également à soutenir d'autres objectifs de développement durable, tels que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi que la promotion des droits de l'homme.

▪ **Initiatives Say on Climate (menées par le FIR)**

Le Say on Climate est une initiative cruciale qui vise à intégrer les enjeux climatiques dans les décisions des entreprises cotées, en leur donnant l'opportunité de voter annuellement sur la politique climatique de ces entreprises. Cette résolution, déposée, soit par l'entreprise elle-même, soit par ses actionnaires, favorise un dialogue continu sur les questions environnementales.

→ Voici un aperçu des engagements d'Ostrum AM dans l'initiative Say on Climate au cours de l'année 2023 :

Tribune Say on Climate : Ostrum AM a signé une tribune du FIR appelant à un dialogue renforcé entre les entreprises, les actionnaires et les parties prenantes sur la transition écologique. Cette tribune souligne l'importance d'inclure dans les résolutions Say on Climate un ensemble minimal d'informations, notamment des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour tous les types d'émissions, ainsi qu'un calendrier précis et des moyens identifiés pour atteindre ces objectifs.

Lettre à Bruno Le Maire Say on Climate : Dans le cadre de la consultation publique sur le projet de loi Industrie verte, 34 investisseurs et acteurs de la finance responsable, dont le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable), ont signé une lettre adressée au ministre de l'Économie et des finances, afin d'intégrer dans la loi l'amélioration du dialogue actionnarial sur les enjeux climatiques en France. Cette lettre appelle à des réformes réglementaires et législatives pour faciliter le dépôt et le débat des résolutions climatiques lors des assemblées générales.

Lettre au président Emmanuel Macron : Enfin, Ostrum AM a également contribué à une lettre adressée au président de la République française, visant à généraliser les résolutions Say on Climate pour encourager les entreprises à poursuivre leurs efforts de réduction de leur empreinte carbone. Malgré un amendement rejeté en 2023, l'engagement persiste à promouvoir ces résolutions comme un outil essentiel pour aligner les stratégies des entreprises avec les objectifs climatiques.

En résumé, l'engagement d'Ostrum AM dans l'initiative Say on Climate témoigne de sa volonté de promouvoir la transparence et le dialogue sur les questions environnementales au sein des entreprises cotées, tout en encourageant des actions concrètes pour une transition vers une économie plus durable.

Ces engagements complètent ceux des années précédentes, toujours en cours :

- Investor for a Just Transition – Finance for Tomorrow
- The 30% Club Investor Group for the promotion of a better gender diversity within the SBF 120's executive management teams – The 30% Club Investor Group
- Tobacco Free Finance Pledge – Tobacco Free Portfolios
- Investor Expectations on climate change for airlines and aerospace companies – Share Action
- Investor Decarbonisation Initiative – Organisation – Share Action.
- Letter to meatpackers & processors on traceability of indirect suppliers in their Brazilian supply chains – IISF, PRI, CERES.
- Investor statement on job standards and community impacts – ICCR
- Investor initiative for responsible care – UNI Global Union

2.4 LES POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION¹

Ostrum AM a continué la mise en place des politiques sectorielles d'exclusion qui permettent un engagement fort de ses équipes. À fin 2023, conformément avec la GCEL (Global Call Exit List) nous avons abaissé les seuils d'exclusion de 20 % à 10 % pour la production d'énergie générée par le charbon, ainsi que de son chiffre d'affaires.

Ce nouveau durcissement est applicable à partir du 1^{er} janvier 2024 et permettra de renforcer le dialogue avec les émetteurs ne respectant pas leurs objectifs climatiques.

Depuis 2021, le durcissement progressif de notre Politique sectorielle de sortie du charbon nous a amené à exclure de nos portefeuilles **5 entreprises**.

5

Entreprises exclues de nos
portefeuilles

En parallèle, Ostrum AM a établi une nouvelle Politique Pétrole et Gaz en 2022. Cette politique vise à renforcer les engagements d'Ostrum AM en matière de protection de l'environnement et à établir des critères stricts pour les activités qui sont encore en cours. La mise en œuvre de cette politique montre la détermination et l'engagement d'Ostrum AM à être à la pointe de la transition bas carbone.

¹ Pour certains fonds de gestion quantitative, pour la gestion indicielle et les produits structurés existants au 1er janvier 2023, les politiques ne s'appliquent pas uniformément. Chaque politique étant différente, merci de consulter chacune des politiques sur le site internet.

TABEAU DES POLITIQUES SECTORIELLES OU D'EXCLUSION

<p>ÉTATS INTERDITS</p> <p>Conformément à la réglementation, Ostrum AM exclut tout investissement dans des pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sous embargo américain ou européen; • présentant des déficiences majeures dans leur lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, selon le Groupe d'action financière (GAFI). 	<p>TABAC</p> <p>Ostrum AM s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs et contraires aux Objectifs de développement durable (ODD).</p>
<p>WORST OFFENDERS</p> <p>Ostrum AM exclut toutes les entreprises, cotées ou non, présentant des atteintes sévères et avérées aux principes défendus par les standards internationaux (Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE¹), notamment en matière de droits humains, droits du travail, préservation de l'environnement et éthique des affaires.</p>	<p>PÉTROLE & GAZ</p> <p>Depuis 2022, Ostrum AM opère sa sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles² et/ou controversées. Nous avons cessé d'investir dans des sociétés qui réalisent 10 % ou plus de leur production en volume dans ces catégories. Cette politique porte non seulement sur l'entreprise visée mais s'étend aussi à toutes les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur : exploration, développement et, de facto, une partie significative de la chaîne aval. Elle se complète par une politique de vote et d'engagement, tant sur le non conventionnel et/ou controversé que sur le conventionnel. Cette politique sera évolutive dans le temps. Un durcissement progressif des seuils est ainsi prévu pour accompagner les entreprises dans leur transition, tout en maintenant un degré d'exigence élevé.</p>
<p>CHARBON¹</p> <p>Ostrum AM exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum AM exclut également les seuls suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 % de chiffres d'affaires issu de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production du charbon; • 10 M de tonnes de production annuelle de charbon thermique; • 5 GW de capacités installées; • 10 % de la production d'énergie générée par le charbon. 	<p>ARMES CONTROVERSÉES</p> <p>Notre politique sur les armes controversées exclut les acteurs impliqués dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la production; • l'emploi ou le stockage; • la commercialisation ou le transfert des bombes à sous-munition (BASM) et des mines anti-personnel (MAP), qu'ils portent sur de nouveaux achats ou des stocks existants; • les armes chimiques, les armes biologiques, les armes nucléaires et les armes à uranium appauvri, en ce qui concerne les nouveaux achats.

ZOOM SUR LA POLITIQUE DE GESTION DES CONTROVERSES

Monitoring quotidien des controverses

Ostrum AM assure une veille constante des controverses, grâce à sa recherche interne et les informations de ses fournisseurs de données spécialisés.

En interne, la Recherche crédit et la gestion actions surveillent de près les émetteurs et anticipent le plus souvent les controverses graves avant qu'elles ne deviennent excessivement matérielles. La recherche crédit communique régulièrement avec les gérants, lors du Morning Meeting, ainsi que dans les comités dédiés (revues sectorielles, par exemple) ou des monographies par émetteur.

Alertes aux controverses

D'autre part, Ostrum AM remonte les alertes de controverses graves signalées par ses fournisseurs de données sur le périmètre de ses investissements, pour alerter la Gestion en temps réel, de manière à ne pas manquer une controverse qui aurait peut-être échappé à l'analyste par sa soudaineté (un accident environnemental majeur, par exemple, mettant en lumière une faille dans la gestion des risques d'un émetteur qui n'aurait pas été porté à la connaissance du marché).

De cette manière, les controverses – y compris environnementales – sont suivies de très près, et nous sommes en mesure d'évaluer leur matérialité sur les risques d'un émetteur donné.

¹ Les seuils indiqués correspondent aux seuils de la Global Coal Exist List (GCEL, www.coalexist.org/) 2020. Les désinvestissements du capital des entreprises concernées se feront dans un délai de 6 mois (dans des conditions normales de marché). Au plus tard, Ostrum Asset Management désinvestira tous les émetteurs charbon avant les dates butoirs de 2030, pour l'OCDE, et de 2040, pour les pays hors OCDE sans exception possible.

² Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

³ En accord avec les recommandations des institutions de référence basées sur des études scientifiques, les catégories non conventionnelles / controversées ont été définies comme étant celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou qui reposent sur les forages offshore ultra-plafond, des forages en Arctique ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

Rôle des risques dans l'élaboration des listes d'exclusions

Les membres de l'équipe des risques de crédit sont membres des différents comités – Worst Offenders, Charbon, armes controversées – et s'assurent que les alertes touchant les « Global Norms » (normes internationales) relevées par le fournisseur de données (Sustainalytics) sont étudiées en comité.

Lors des comités Worst Offenders, en l'absence de consensus concernant les noms étudiés, ces derniers peuvent être présentés au Comité Exécutif pour décision.

Les décisions de ces différents comités sont prises en compte dans les outils de suivi des risques, notamment par le gel des investissements des émetteurs concernés.

Mise en application des listes d'exclusions dans les outils de contrôle

Les Risques d'Investissements mettent en place les contrôles « pré-trade » bloquants pour les listes réglementaires (Armes Controversées), d'exclusions sectorielles (Charbon, Tabac) et pour la liste Worst Offenders. Des contrôles « post-trade » sont également mis en place pour les émetteurs interdits.

Le monitoring (suivi) et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles. Cf chapitre Consolidation et Monitoring des risques ESG.

Pour plus d'informations sur l'ensemble de nos politiques, veuillez les consulter sur le [site internet](#).

2.5 LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPAUX IMPACTS NÉGATIFS

2.5.1 Politique de diligence raisonnable relative aux principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

L'Article 4 du règlement SFDR (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers prévoit qu'une transparence soit mise en place sur les impacts négatifs en termes de durabilité sur les objectifs d'investissement durable ou sur la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales dans la prise de décision d'investissement sur les produits nous concernant.

Ostrum AM a renforcé la prise en compte des incidences négatives en termes de durabilité dans ses décisions et son organisation. La gouvernance de ces sujets est définie dans des procédures permettant de clarifier les rôles et responsabilités des différentes équipes.

Ostrum AM prend pleinement en considération les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Plusieurs politiques nous permettent d'identifier et de hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur la durabilité.

En effet, Ostrum AM a formalisé sa Politique ESG qui présente ses politiques et pratiques en matière d'investissement environnemental, social et de gouvernance (ESG). Elle illustre les engagements en faveur de l'investissement responsable dans toutes ses activités, dans le respect des réglementations françaises et internationales et de leurs évolutions.

De plus, Ostrum AM a développé une politique d'engagement et de vote qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs et qui définit des thématiques et axes d'engagement communs. Dans la gestion actions, l'engagement et le vote sont étroitement liés. Ostrum AM encourage les sociétés faisant l'objet d'un investissement à améliorer leurs pratiques en se prononçant lors des assemblées générales sur l'ensemble des placements et conformément à sa politique active, de respect des standards les plus élevés et de prise en compte des problématiques sociales et environnementales.

Dans la lignée des engagements pris par la Place financière de Paris lors de la COP 21 de 2015, Ostrum AM s'engage à contribuer activement à la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique et à la transition vers une économie bas carbone. En 2019, pour

donner suite à la Déclaration de la Place Financière du 2 juillet, Ostrum AM a renforcé son action, tant au niveau des réflexions de Place qu'à l'échelle de sa propre politique.

Toutes les politiques sectorielles décrites dans la partie relative à la prise en compte des risques de durabilité fournissent également une vision claire des principaux impacts négatifs pris en compte par Ostrum AM.

Un certain nombre d'initiatives sont également décrites dans la politique générale RSE d'Ostrum AM.

2.5.2 Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Ostrum AM prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'Ostrum AM : elle couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

La déclaration complète contenant la description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est disponible [sur le site internet](#).

3. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AUX OBJECTIFS CLIMATIQUES ET DE BIODIVERSITÉ

3.1 STRATÉGIE D'ALIGNEMENT CONFORME AUX ACCORDS DE PARIS

La capacité de faire des calculs et de piloter la gestion



La démarche climat d'Ostrum AM fait partie d'une approche globale

Le déploiement de nos politiques énergies fossiles



Les campagnes d'engagements



3.1.1 La capacité de faire des calculs et de piloter la gestion

LES ALIGNEMENTS CLIMATIQUES

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur au cours des six dernières années et comprend une projection pour les six années à venir. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- L'approche SDA qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).
- L'approche GEVA s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour

l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO₂/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée (Marge brute ajustée pour l'inflation).

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les 12 années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est d'autant plus considérée comme alignée sur le scénario climatique que l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, nous sommes en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario donné pondérée, par leur quantité au sein du portefeuille et rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

Grâce à cette méthodologie, nous avons la capacité de mesurer l'alignement climatique des portefeuilles que nous gérons, ainsi que l'alignement climatique global d'Ostrum AM.

Ainsi, au 31 décembre 2023, l'ensemble cumulé de nos portefeuilles était aligné sur un scénario 2 degrés (scope 1 et 2).

LES INDICATEURS CLIMATIQUES

Certains portefeuilles bénéficient d'indicateurs quantitatifs climatiques tels que l'empreinte carbone ou l'intensité carbone.

Ostrum AM utilise Trucost pour obtenir l'ensemble des émissions de carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées afin de calculer le total des émissions de carbone.

Après avoir calculé les émissions carbone, Ostrum AM est en mesure de donner les émissions de carbone par million d'euros investi, en divisant le montant du précédent calcul par la valeur du portefeuille. Ce nouveau résultat permet de normaliser les émissions de carbone par million d'euro investis. Cette mesure est appliquée à un nombre croissant de portefeuilles et nous permet de comparer avec précision l'ensemble des portefeuilles sans tenir compte de leur taille.

Ostrum AM utilise également Trucost pour obtenir l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes en portefeuille. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi. Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est calculée en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. L'intensité carbone ainsi obtenue permet aux gérants de mesurer le volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par ces émetteurs dans leur portefeuille sur une période donnée.

S'agissant de l'intensité carbone des souverains, Ostrum AM récupère également les données à partir de Trucost sovereign. La valeur de l'intensité est définie par le volume de CO₂ émis pour 1 million de PIB.

Pour une grande majorité des portefeuilles bénéficiant du Label ISR, l'intensité carbone est choisie parmi les 4 indicateurs ESG DH. Conformément au référentiel du Label ISR et pour la plupart des portefeuilles labélisés, Ostrum AM a décidé que la note de l'intensité carbone serait meilleure que celle de son univers de référence. Cet indicateur climatique permet donc de piloter la gestion des produits concernés.

LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DE NOS CLIENTS

Certains de nos clients institutionnels sont signataires de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) de l'ONU.

Lancée en septembre 2019 lors du Sommet Action Climat des Nations Unies, l'Alliance NZAO rassemble des investisseurs institutionnels ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers la neutralité carbone d'ici 2050. L'Alliance fonde son action sur une volonté de mise en œuvre de l'Accord de Paris, ayant pour principal objectif de limiter la hausse de la température moyenne globale à 1,5°C.

Les membres de l'Alliance sont les premiers du secteur financier à fixer des objectifs intermédiaires, qui comprennent des fourchettes de réduction des émissions de CO₂ pour 2025 (22 %–32 %) et pour 2030 (40 %–60 %).

D'autres clients se sont également fixé des objectifs climatiques ambitieux qu'Ostrum AM s'engage à respecter.

3.1.2 Le déploiement de nos politiques énergies fossiles (P&G et Charbon)

Ostrum AM s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusion exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum AM refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité fiduciaire vis-à-vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissement.

Pour plus de détails sur nos politiques sectorielles, se référer au chapitre 2.4.

3.1.3 Les campagnes d'engagement

Nous engageons le dialogue, selon les principes de notre Politique charbon avec une vingtaine d'émetteurs : plusieurs ont déjà été exclus à l'issue du processus.

Nous menons également un engagement selon les principes de notre Politique P&G avec une dizaine d'émetteurs.

Nous avons réalisé une trame d'engagement climat en cohérence avec Climate Action 100+ qui s'articule autour de 4 points :

- Alignement avec un scénario 1,5°C : objectifs à court, moyen et long terme ;
- Compensation des émissions de GES ;
- Gouvernance interne de la stratégie climatique ;
- Intégration de la taxonomie de l'Union européenne pour les activités durables.

3.2 STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE BIODIVERSITE

Depuis 2021, Ostrum AM développe une démarche sur la biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de ces éléments
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Par ailleurs, nous procédons lors de l'évaluation des émetteurs à une analyse de notre contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

A l'horizon 2030, nous nous engageons donc à :

- ⇒ Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention. Cette démarche s'applique à notre évaluation des émetteurs ;
 - ⇒ Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité ;
 - ⇒ Renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité en fonction du marché ;
 - ⇒ Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes ;
 - ⇒ Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactants.
-

3.2.1 L'intégration de la biodiversité dans notre analyse des émetteurs

Les éléments extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque ou l'opportunité de l'émetteur.

La perte de la biodiversité coûte au moins 500 Mds USD par an. Depuis une trentaine d'années, des économistes calculent le coût de la perte de la biodiversité et estiment la valeur des services écosystémiques rendus par la nature entre 125 000 Mds USD et 140 000 Mds USD par an, soit presque le double du PIB mondial.

Ne pas agir mettrait des entreprises face à un risque opérationnel, c'est-à-dire tout risque lié à la dépendance aux ressources utilisées, mais aussi à des risques juridiques (non-conformité aux nouvelles réglementations), de controverses et de taxation accrue (activités polluantes, eau...).

Il existe également une dimension réputationnelle importante puisque cela vient entacher l'image de l'entreprise.

D'autres risques peuvent s'aggraver : risque de marché dû aux pressions des actionnaires et risques financiers venant de la difficulté à se financer sur les marchés dans un contexte où les investisseurs prennent de plus en plus en compte la thématique de biodiversité.

D'une manière générale, nous intégrons dans notre notation le degré d'implication des groupes dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

Si la matérialité financière est facilement identifiable dans certains secteurs comme l'agro-alimentaire ou les infrastructures, elle est, à ce jour, encore difficilement appréhendable dans certains secteurs.

C'est pour cette raison que la matérialité ne doit plus être uniquement regardée dans un sens, elle doit se mesurer également en prenant en considération notre impact sur la biodiversité et les ressources naturelles (pollution, surexploitation, usage des sols, etc.). Ce concept de double matérialité trouve également tout son sens dans le cadre de la biodiversité.



Au sein des analyses de matérialité réalisées par les analystes, de nombreux sujets sont pris en compte afin de limiter notre impact sur la destruction de la biodiversité.

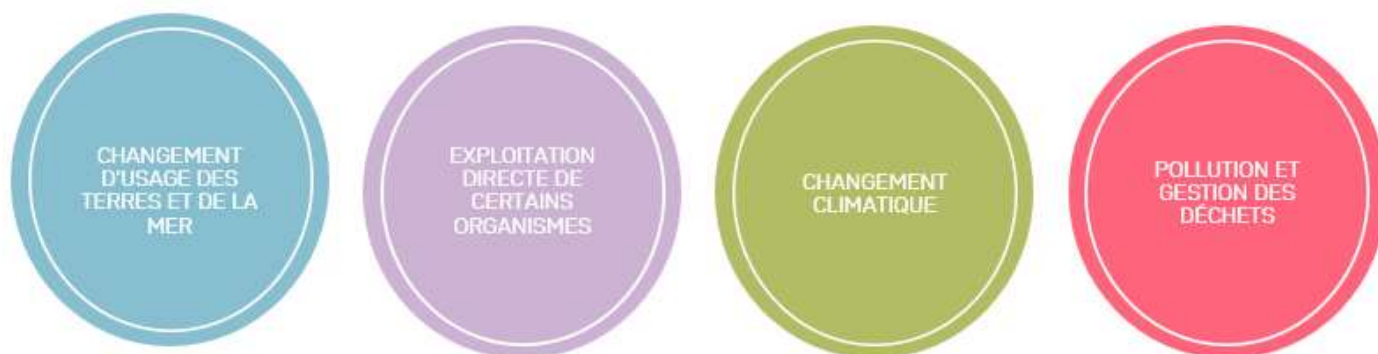
Au niveau mondial, plusieurs causes d'érosion de la biodiversité sont clairement identifiées, parmi lesquelles l'IPBES¹ en a identifié cinq majeures :

- Les changements d'usage des terres et de la mer : destruction et fragmentation des milieux naturels liées, notamment, à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport ;
- L'exploitation directe de certains organismes : surexploitation d'espèces sauvages : surpêche, déforestation, braconnage ;
- Le changement climatique : il peut s'ajouter aux autres causes et les aggraver. Il contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie ;
- La pollution des eaux, des sols et de l'air ;
- La propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Certaines de ces pressions sont plus particulièrement applicables à notre activité d'investisseur et sont aujourd'hui prises en compte par les analystes et les gérants dans plusieurs secteurs. Les entreprises contribuant au développement du capital naturel sont de grandes sociétés évoluant dans les secteurs suivants (liste non exhaustive) : agroalimentaire, infrastructures, transports, déchets, énergie, luxe ou pharmacie. Ces industries ont un impact sur la biodiversité, alors que le capital naturel est une ressource nécessaire à leurs activités.

¹ IPBES: The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

Nous concentrons notre attention sur les pressions suivantes dans les principaux secteurs impactant la biodiversité :



3.2.2 Le calcul et le suivi de notre empreinte biodiversité

Afin de mesurer notre empreinte biodiversité, nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab (IDL) pour l'empreinte biodiversité. Son évaluation est donnée selon la mesure MSA par km².

Le MSA est l'unité de mesure de l'impact ou l'empreinte des entreprises et des investissements sur la biodiversité. Il s'agit de l'abondance moyenne des espèces (Mean Species Abundance), une mesure exprimée en pourcentage caractérisant l'intégrité des écosystèmes. Cette mesure évalue l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes non perturbés (%) ; il s'agit de la mesure de référence utilisée par le GIEC, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et les Nations Unies (IPBES). Les valeurs de MSA vont de 0 % à 100 %, 100 % représentant un écosystème intact non perturbé.

La méthodologie d'IDL prend en compte quatre pressions différentes sur la biodiversité :

- Le changement d'utilisation des terres : évaluation de l'occupation des terres (maintien des terres dans un état perturbé) et de la transformation des terres (conversion des terres non perturbées)
- La pollution de l'air (les émissions d'oxydes d'azote (NOx), qui conduisent à l'eutrophisation (apport excessif de substances nutritives en milieu aquatique entraînant la prolifération des végétaux) et à l'acidification des sols) ; L'acidification et l'eutrophisation perturbent les conditions de vie de la flore et de la faune, entraînant des changements dans les écosystèmes ;
- Le changement climatique : de nombreuses espèces sont très sensibles aux changements de température. En raison du rythme du changement climatique en cours, les espèces ne seront pas capables de s'adapter et risquent de disparaître ;
- L'écotoxicité : certains polluants sont particulièrement dangereux pour l'eau et les espèces vivant en eau douce. Les polluants peuvent soit être directement toxiques pour les espèces, soit s'amasser par bioaccumulation dans les organismes aquatiques et donc éventuellement affecter la régénération.

L'empreinte biodiversité tient compte des impacts passés, présents et futurs.

La chaîne de valeur couverte par cette méthodologie correspond aux 3 scopes :

- Le Scope 1 couvre les opérations directement liées à l'activité de l'entreprise : occupation des sols liée aux bâtiments de l'entreprise, consommation d'eau, émissions de CO₂ due à la combustion de gaz dans les centrales ;
- Le Scope 2 se réfère aux impacts sur la biodiversité générés par la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid achetée par l'entreprise (achat d'énergie de l'entreprise, production d'électricité à partir d'énergie fossiles, autre que les combustibles ;

- Le Scope 3 Upstream (En amont) correspond à l'achat et au transport de matières premières, déchets générés lors des opérations, déplacements professionnels, déplacements domicile-travail des employés, exploitation par la société évaluée d'actifs en leasing/Downstream (En aval) lié à l'exploitation ou la fin de vie du produit : distribution (transport des produits finis), usages, déchets (gestion des déchets issus du produit utilisé).

Ainsi, nous récupérons l'ensemble des impacts directs et indirects sur la biodiversité pour les scopes 1,2 et 3 pour la grande majorité des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles.

Ces données sont ensuite utilisées par Ostrum AM, afin de calculer l'impact total des pressions exercées sur la biodiversité. Le total des impacts est exprimé en MSA.km² et mesure les impacts dont Ostrum AM, en sa qualité d'investisseur, est responsable.

Si la position d'Ostrum AM dans une entreprise est égale à 1% de la valeur totale de l'entreprise, alors l'asset manager possède 1 % de l'entreprise, et se trouve donc responsable de 1 % des impacts (MSA.Km²). En calculant les impacts dont Ostrum AM est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces impacts, Ostrum AM obtient le total des impacts sur la biodiversité d'un portefeuille donné.

Une fois les impacts sur la biodiversité calculées pour un portefeuille, les équipes sont en mesure d'évaluer les impacts sur la biodiversité par million d'euro investi, en divisant le montant des impacts sur la biodiversité par la valeur du portefeuille concerné par la mesure d'impact. Ce nouveau résultat permet de normaliser les impacts sur la biodiversité par 1 000 000 € investis.

Ostrum AM calcule l'empreinte biodiversité de ses investissements en utilisant la formule suivante :

$$\text{Empreinte biodiversité (MSA.KM}^2\text{/M€ investis)} = \frac{\sum_i^n \left(\frac{\text{Valeur de la position}_i \text{ (M€)}}{\text{Entreprise value de l'émetteur}_i \text{ (M€)}} \times \text{CBF Value}_i \text{ Scope 1, 2 \& 3 (MSA.Km}^2\text{)} \right)}{\sum \text{Valeur position}_i \text{ (M€)}}$$

Concrètement, l'empreinte biodiversité d'Ostrum AM est estimée à environ -0.12 MSA.KM²/M€ investis au 31 décembre 2023.

À ce stade, le calcul prend en compte les scopes 1, 2 et 3. Ainsi, il y a un risque de double comptage au niveau d'un portefeuille.

3.2.3 La biodiversité intégrée à notre processus de gestion

⇒ OBLIGATIONS DURABLES LIÉES AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ :

Lorsque notre équipe d'analystes Obligations Durables évalue un instrument, elle réalise systématiquement une cartographie des projets financés (Use of Proceeds) sur des thématiques durables dont une portant sur la biodiversité. Cette dernière couvre des catégories de projets éligibles tels que : la foresterie durable, la restauration de rivières, la réhabilitation de milieux marins (dont les massifs coraliens).

Les projets d'agriculture durable, qui intègrent également des enjeux de protection de la biodiversité et des écosystèmes sont, quant à eux, cartographiés selon la thématique durable : « Agriculture et alimentation durables ». Cette cartographie systématique nous permet d'évaluer le pourcentage de nos investissements en obligations durables en lien avec les enjeux de biodiversité.

Par ailleurs, dans la logique du « *do no significant harm* » (DNSH) de la taxonomie européenne, les analystes évaluant les obligations durables s'attachent à vérifier, dans la mesure des données disponibles, les incidences potentielles des projets éligibles sur la biodiversité et leur gestion.

Par exemple, pour les bâtiments verts, nous vérifions que le site sur lequel est construit le bâtiment n'est pas une aire protégée ou un site ayant une grande valeur environnementale. De même, pour les projets d'énergie renouvelable, nous nous assurons, au moyen de *Second Party Opinions*, notamment, que les projets comportent une évaluation des répercussions environnementales et que les mesures d'atténuation requises pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes ont été bien mises en œuvre.

Quelques exemples d'investissement :

- Le financement du « 12-Point Forest Plan (Zukunft Wald) » qui promeut le reboisement et assure un soutien à l'atténuation des dommages causés aux forêts par les tempêtes ou la sécheresse. Le Land de Hesse s'est fixé pour objectif, dans le cadre de ce plan, d'intensifier la création de forêts mixtes riches en espèces animales et végétales.
- Le financement de la conservation et de la gestion du parc national Kellerwald Ederse. L'objectif est de soutenir le développement de l'habitat naturel du parc national (dont certaines forêts de hêtres sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO) et de protéger la biodiversité qui s'y trouve.
- Ostrum AM finance notamment une mesure importante du plan environnemental suédois, d'une valeur de près de 247 millions d'euros, pour étendre et protéger ses réserves naturelles nationales, préserver la biodiversité et les environnements naturels. L'argent sera notamment dépensé pour acheter de nouveaux terrains auprès de propriétaires locaux dans une démarche de renaturation.

⇒ POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION

Les politiques sectorielles et d'exclusion (cf. chapitre 2.4) prennent en compte, s'il y a lieu, la biodiversité. C'est le cas notamment de notre gestion des controverses (Worst Offenders), et des politiques sectorielles sur le charbon et le tabac.

En 2022, la politique Pétrole et Gaz a été mise en œuvre en accord avec les principes publiés en 2021. Une approche approfondie a permis de cibler les techniques les plus impactantes sur l'environnement (techniques d'extraction non conventionnelles et/ou controversées).

Tous les types d'infrastructures liées à l'industrie du pétrole et du gaz peuvent avoir des impacts importants sur la biodiversité, mais plus particulièrement celles qui utilisent des techniques non conventionnelles et/ou controversées (offshore en eaux profondes, Arctique, pétrole lourd et extra lourd, pétrole bitumineux et associé, gaz de houille, gaz/pétrole de schiste).

Des techniques de forage horizontal, de fracturation hydraulique avec des produits chimiques, d'exploration consistant à pomper de grands volumes d'eau, d'injection de vapeur, d'exploitation à ciel ouvert, d'extraction in situ, de forage conventionnel mais nécessitant un équipement adapté aux conditions de l'Arctique, doivent notamment être proscrites.

Elles provoquent des émissions élevées de CO₂, de méthane, produisent des boues toxiques, un déversement d'hydrocarbures dans l'eau, augmentent le risque de tremblements de terre, des effets chimiques ou physiques néfastes et à long terme sur la structure du sol, des fuites de méthane, et nécessite une utilisation intensive de l'eau et des produits chimiques qui peuvent contaminer les eaux souterraines, les eaux de surface et affecter négativement les écosystèmes.

Toutes ces techniques d'extraction ont pour conséquence des impacts environnementaux graves et irréversibles sur les écosystèmes terrestres et maritimes déjà sous pression en raison des changements climatiques : c'est pour cette raison qu'Ostrum AM a fait le choix de cibler particulièrement ces méthodes dans sa Politique Pétrole et Gaz.

⇒ INTEGRATION DE L'EMPREINTE BIODIVERSITE AU SEIN DE LA GESTION ASSURANTIELLE

Au niveau de la gestion assurantielle, l'équipe dispose de l'empreinte biodiversité dans les systèmes d'analyse de portefeuille qui leur permet d'orienter potentiellement leurs investissements et arbitrages.

⇒ INDICATEURS INTÉGRÉS DANS LA MÉTHODOLOGIE GREaT

La méthodologie GREaT est une réponse pragmatique de l'analyse des émetteurs/sociétés vis-à-vis des enjeux du développement durable. Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), la méthode GREaT mesure l'engagement, la responsabilité, les opportunités et les risques pour les entreprises.

⇒ POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Ostrum AM a développé une politique d'engagement autour de thèmes prioritaires (cf. chapitre 2.3).

La préservation de la biodiversité a été retenue comme un axe fort d'engagement (thème 2 / Axe 4) et sera traité au niveau global d'Ostrum AM.

Pour concrétiser cet engagement, nous travaillons avec les analystes crédit et les analystes / gérants actions sur le dialogue à mener avec les émetteurs selon les secteurs pour préciser les axes d'engagement ainsi que les questions possibles à poser aux émetteurs.

Nous avons d'ores et déjà identifié plusieurs secteurs dans lesquels la biodiversité est importante et avons commencé à identifier les problématiques pertinentes sur lesquelles il serait judicieux de poser des questions. Depuis 2022, des travaux ont été initiés au sein du secteur agroalimentaire qui est un secteur particulièrement impactant pour la biodiversité. De nombreux enjeux sont examinés au niveau de la gestion des sols, la gestion de l'eau, la gestion des déchets. En 2023, nous nous sommes concentrés sur d'autres secteurs tels que le pétrole et le gaz, les utilities ou encore le packaging.

Au-delà de sa politique d'engagement individuel, Ostrum AM a signé plusieurs engagements collaboratifs participant à la préservation de la biodiversité :

- Forage Arctique dans un refuge faunique – (Arctic Drilling in Wildlife Sanctuary) – 2017 ;
- Investor Initiative on Sustainable Forest (Cattle and Soy) – Organisations Ceres & PRI (Depuis 2018) ;
- Deforestation and forest fires in the Amazon Investor Statement 13/09/2019 Ceres Forest Environment qui lutte contre cette problématique ;
- Déclaration d'investisseur pour le besoin de mesures d'impact sur la biodiversité ;
- Campagne de non-divulgateur du CDP ;
- Campagne sur les objectifs fondés sur la science (SBTs) du CDP ;
- Tobacco Free Finance Pledge ;
- Lettre aux conditionneurs et transformateurs de viande sur la traçabilité des fournisseurs indirects dans leurs chaînes d'approvisionnement au Brésil – IISF, PRI, CERES.
- Initiative Spring menée par les PRI

4. TAXONOMIE – ÉNERGIES FOSSILES

Part des encours alignés à la taxonomie conformément au règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088.

Au 31 décembre 2023, 1,27 % des encours d'Ostrum AM étaient investis dans des investissements alignés sur la Taxonomie européenne.

La part d'investissements éligibles à la taxonomie s'élevait au 31 décembre 2023 à 31,43 %.

Ces calculs couvrent l'ensemble des produits (fonds et mandats) gérés par Ostrum AM.

La notion d'activité éligible à la taxonomie correspond à une activité économique décrite dans les actes délégués (présente dans le sommaire de la taxonomie), que cette activité économique remplisse ou non une partie ou l'ensemble des critères d'examen technique énoncés dans ces actes délégués. Si l'entreprise exerce une des activités listées dans la taxonomie, elle est alors éligible à la taxonomie.

A l'inverse, une activité alignée sur la taxonomie est une activité dont on a pu vérifier la pleine conformité avec les critères d'examen technique décrits dans les actes délégués pour l'objectif environnemental considéré.

Plusieurs étapes doivent être franchies pour vérifier l'alignement :

- Vérifier que la ou les activités sont listées (éligibilité) ;
- Vérifier la complétude avec les critères techniques correspondants ;
- S'assurer que l'activité respecte le principe du « Do No Significant Harm » (DNSH) – qu'elle ne cause pas de dommages collatéraux à un ou plusieurs des 5 autres objectifs ;
- S'assurer du respect de garanties sociales minimum.

Afin de procéder aux calculs d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie, nous utilisons les données fournies par Trucost S&P. La méthodologie « S&P Global EU Taxonomy Data Solution » est basée sur le premier acte délégué sur les activités durables pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation du changement climatique. La taxonomie décrit 96 activités commerciales relevant de l'un des 13 macro-secteurs de la Nomenclature des activités économiques (NACE) éligibles en vertu de la Taxonomie.

Ces activités commerciales comprennent celles qui ont un potentiel direct d'atténuation du carbone (par exemple, l'énergie renouvelable), ainsi que celles qui sont relativement à forte intensité de carbone, mais qui ont le potentiel de réduire considérablement leurs émissions de carbone. Elles comprennent également celles qui permettent l'adaptation aux changements climatiques.

S&P Global EU Taxonomy Data Solution inclut à la fois l'évaluation par S&P Global Sustainable de l'alignement des revenus de chaque entreprise avec les exigences de la taxonomie, soit au niveau de l'activité commerciale individuelle, soit au niveau de l'entreprise, et les points de données sous-jacents utilisés pour éclairer cette évaluation. Une approche prudente est adoptée en attribuant la classification alignée uniquement lorsque des données et des renseignements suffisants sont disponibles pour démontrer qu'une entreprise d'activité a satisfait aux exigences de la Taxonomie à savoir l'éligibilité, le « Do Not Significant Harm » (DNSH) et les Minimum Social Safeguards (MSS).

Les activités opérationnelles sont définies comme étant des activités de transition, habilitantes ou habilitantes en matière d'adaptation, et associées aux objectifs d'atténuation du changement climatique ou d'adaptation à ce dernier. Pour les activités d'adaptation, les dépenses sont utilisées comme mesure d'évaluation puisque les entreprises engagent des coûts pour mettre en œuvre des mesures visant à atténuer le risque climatique physique. L'ensemble des données actuelles ne contient que les données complètes sur les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation au niveau de l'entreprise. Aucune ventilation par activité n'est actuellement disponible.

Les activités associées à d'autres objectifs environnementaux de la Taxonomie seront ajoutées à l'ensemble de données, au fur et à mesure de la publication des textes pertinents. L'ensemble de données couvre 20 000 sociétés de l'univers Trucost Core Plus, dont environ 15 000 sociétés cotées en Bourse et 5 000 sociétés privées émettant des titres à revenu fixe.

L'approche de S&P Global Sustainable est la suivante :

Cartographie sectorielle	Éligibilité et contribution substantielle	DNSH	MSS	Alignement
<ul style="list-style-type: none"> 176 des 464 activités commerciales de Trucost sont associées aux activités de la Taxonomie Les critères de sélection pour la contribution substantielle, le DNSH et les MSS pour l'activité primaire sont saisis pour chaque activité comme indiqué dans les Actes Délégués et d'autres sources pertinentes comme l'OCDE 	<ul style="list-style-type: none"> Les entreprises et celles de leurs activités qui relèvent des activités commerciales de Trucost associées aux activités de la Taxonomie sont considérées comme éligibles Les critères de sélection technique de la Taxonomie sur la contribution substantielle sont appliqués à toutes les activités admissibles, qui sont identifiées comme ayant satisfait ou non aux critères Lorsque les données ne sont pas suffisantes pour évaluer le rendement d'une entreprise par rapport aux critères de sélection technique pour une contribution substantielle, le coefficient aligné sur la taxonomie (TAC) est utilisé pour combler les lacunes statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> Des évaluations au niveau de l'activité et de l'entreprise sont réalisées pour s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé aux autres objectifs de la Taxonomie 	<ul style="list-style-type: none"> Une évaluation au niveau de l'entreprise est effectuée pour s'assurer que l'entreprise respecte les garanties sociales minimales requises 	<ul style="list-style-type: none"> En fonction du rendement des trois piliers d'évaluation, une entreprise et ses activités sont évaluées en fonction du pourcentage des revenus correspondant à la taxonomie

Part des encours dans des entreprises actives du secteur des combustibles fossiles :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, la part des encours d'Ostrum AM investie dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles s'élevait à 3,48%.

Ce calcul couvre l'ensemble des produits (fonds et mandats) gérés par Ostrum AM.

La méthodologie utilisée pour obtenir ce calcul est issue du Fournisseur de données MSCI. MSCI ESG Research collecte les données communiquées par les entreprises :

- Communication directe de l'entreprise : rapports de développement durable, rapports annuels, dépôts réglementaires et sites Web de l'entreprise ;

- Communication indirecte de l'entreprise : données publiées par les agences gouvernementales, associations sectorielles et commerciales et fournisseurs de données financières ;

- Communication directe avec les entreprises, comme décrit ci-dessous.

Lorsque la communication de l'entreprise n'est pas disponible, les investisseurs peuvent choisir d'utiliser un sous-ensemble de paramètres estimés suggérés (le cas échéant) basés sur d'autres ensembles de données de MSCI ESG Research. Ces ensembles de données sont construits sur la base de méthodologies exclusives et alimentés par des données provenant d'entreprises, de pairs du marché et du secteur, de médias, d'ONG, d'institutions multilatérales et d'autres institutions crédibles.

L'ensemble des données comprend les notations, les mesures, les solutions climatiques et les controverses de MSCI ESG Research. Les composantes de l'indice MSCI ACWI sont examinées dans les quatre mois suivant leur dépôt annuel. Toutes les autres sociétés de l'univers de couverture sont examinées sur une base continue dans les 12 mois suivant leur dépôt annuel. Les ensembles de données dont les sources sont mises à jour de façon dynamique en dehors des dépôts annuels, tels que les émissions de carbone, la composition du conseil d'administration et les controverses, sont examinés.

MSCI ESG Research communique de manière solide et transparente avec tous les émetteurs de leur univers de couverture. Cet engagement comprend :

- un processus de révision des données qui permet aux entreprises de commenter l'exactitude des données de l'entreprise pour tous les rapports de MSCI ESG Research ;
- un accès gratuit pour les émetteurs aux versions publiées de tous leurs rapports d'entreprise MSCI ESG Research ;
- une communication directe avec une entreprise concernant la performance ESG spécifique de l'entreprise ;
- une réponse rapide aux demandes initiées par les entreprises pour discuter de leurs rapports MSCI ESG Research.

MSCI contacte les entreprises de manière proactive dans le cadre de leur processus d'examen standardisé et systématique. Ils n'émettent pas d'enquêtes ou de questionnaires, ni ne mènent d'entretiens généraux avec les entreprises, et n'acceptent ni ne prennent en compte dans leur analyse les données fournies par les émetteurs qui ne sont pas publiquement disponibles pour d'autres parties prenantes. Compte tenu de la nature dynamique des recherches, les entreprises peuvent accéder à tout moment aux données recueillies à ce jour sur le portail de communication des émetteurs (ICP) pour les examiner. Elles sont invitées à poser des questions et à faire part de leurs commentaires à tout moment au cours de l'année.

5. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DU RISQUE D'OSTRUM

5.1 IDENTIFICATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

5.1.1 Risques et opportunités climatiques identifiés

Ostrum AM réalise des analyses de risques ESG sur l'ensemble des entreprises investies, afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel. L'approche, fondée sur la double matérialité des risques, permet non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles, car impactant dès aujourd'hui ses investissements, mais vise également à anticiper les risques à moyen et long terme, parfois plus compliqués à envisager.

LES RISQUES DE TRANSITION

« Les risques de transition sont les impacts financiers incertains (positifs et négatifs) qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone sur les acteurs économiques. Les risques de transition sont caractérisés par une incertitude « radicale » sur la nature de la trajectoire bas-carbone (ex : la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui restructure l'économie) et une incertitude plus « habituelle » sur les modalités de mise en œuvre de cette trajectoire en termes économiques et sociaux¹ ».

Les risques de transition regroupent donc l'ensemble des impacts découlant de la transition vers une économie à faible émission de gaz à effet de serre. Les Accords de Paris signés, ainsi que les nombreuses initiatives visant l'objectif de neutralité carbone, encouragent les acteurs économiques à proposer des transitions fiables et performantes. Cette transition est donc vectrice de risques ou d'opportunités pour les entreprises.

Ostrum AM s'appuie sur les données Trucost pour identifier les risques de transition des entreprises. Trucost se concentre sur la capacité d'une entreprise à absorber les futurs prix du carbone et les risques qui en découlent.

Pour ce faire, Trucost a élaboré trois scénarios de prix du carbone susceptibles d'avoir un impact sur les entreprises. Ces scénarios sont les suivants :

- Un scénario de prix du carbone bas qui suppose une mise en œuvre complète des NDC (Nationally Determined Contributions) des pays.
- Un scénario de prix du carbone moyen qui suppose une mise en œuvre complète des politiques conformes à l'objectif 2°C de l'Accord de Paris, mais avec une action retardée à court terme.
- Un scénario de prix du carbone élevé qui suppose la mise en œuvre complète de politiques conformes à l'objectif 2°C de l'Accord de Paris.

Trucost obtient donc pour chaque entreprise et chaque scénario une prime de risque du prix du carbone qui reflète le coût financier supplémentaire par tonne d'émissions de gaz à effet de serre par rapport au prix actuellement payé.

Ostrum Am utilise ces données pour identifier l'exposition aux risques de transition des entreprises dans lesquelles elle investit.

¹ Définition donnée par I4CE : <https://www.i4ce.org/publication/gestion-risques-climatiques-financiers/>

LES RISQUES PHYSIQUES

« Les risques physiques sont les impacts financiers incertains qui résultent des effets directs du changement climatique sur l'activité (modification des températures moyennes et régimes de précipitations, augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques extrêmes...), sur les acteurs économiques et sur les portefeuilles d'actifs¹ ».

Il existe deux types de risques physiques :

Risques physiques aigus

Les risques physiques aigus regroupent les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les cyclones et les inondations, renforcés par le réchauffement climatique. Ces risques aigus sont d'autant plus importants qu'il est difficile de les prévoir et les anticiper réellement. À l'inverse des risques physiques chroniques qui vont évoluer lentement dans le temps, les risques physiques aigus frappent par leur force sur un temps court. Ainsi, il est important pour toutes les organisations de cartographier ces phénomènes climatiques, car leur fréquence et leur force augmenteront graduellement. Ces phénomènes peuvent entraîner des conséquences graves sur le modèle économique d'une entreprise. Par exemple, les dégâts sur les bâtiments peuvent impacter le cycle d'exploitation en empêchant les employés de travailler en toute sécurité. Les entreprises doivent être capables de dépenser rapidement des montants importants dans la rénovation. Ainsi, les risques physiques peuvent engendrer des interruptions dans les chaînes d'approvisionnement, peuvent être répercutés sur la production, les ventes, et pourront éventuellement engendrer des pénalités de retard, augmentant ainsi le risque financier de l'entité

Risques physiques chroniques

Les risques physiques chroniques correspondent aux impacts issus des changements à plus long terme des modèles climatiques, ainsi qu'à la hausse des températures. Ils prennent en compte l'élévation du niveau de la mer et des océans, les modifications des précipitations (risque de stress hydrique ou d'inondation), mais également les vagues de chaleur et de froid. Ainsi, les impacts des risques physiques chroniques seront de plus en plus visibles dans le temps. Pour donner un exemple, les entreprises ou usines côtières peuvent être directement menacées par l'élévation du niveau de la mer. Les producteurs d'électricité, eux, sont menacés par les changements de précipitations. La création de nouvelles zones de stress hydrique constitue d'ailleurs un impact important sur les coûts d'exploitation des secteurs qui consomment une quantité importante d'eau. C'est le cas, notamment, des producteurs d'électricité hydraulique et des centrales nucléaires pour leur refroidissement.

Afin d'identifier et de mesurer les risques physiques et de transition, Ostrum AM a choisi Trucost S&P pour identifier ce type de risques auxquels sont exposées les entreprises dans lesquelles nous investissons en tant que gestionnaire d'actifs.

Ostrum AM a choisi de s'appuyer sur les données de Trucost pour identifier et mesurer les risques physiques auxquels les entreprises sont exposées en raison du changement climatique. Ces données visent à fournir aux investisseurs, aux entreprises et aux décideurs des informations précieuses pour mieux comprendre et gérer les risques physiques associés au climat. Elles sont issues d'une approche robuste fondée sur des données publiques, privées et propriétaires de Trucost, afin de caractériser de manière scientifique les différents dangers physiques liés au changement climatique. Plus précisément, la méthodologie de Trucost considère sept situations de risques – stress hydrique, vagues de chaleur et de froid, ouragans, inondations fluviales et côtières, incendies de forêt – à travers trois scénarii de changement climatique possibles et sur différents horizons de temps, permettant ainsi une compréhension approfondie des impacts potentiels à court, moyen et long terme.

La méthodologie comprend cinq étapes clés :

1. La cartographie des dangers climatiques, qui permet de visualiser les risques climatiques à l'échelle mondiale selon différents scénarios et horizons de temps.
2. La géolocalisation des actifs physiques et la cartographie de la propriété corporative, pour identifier les entreprises exposées aux risques climatiques en fonction de leurs actifs et de leur localisation.
3. L'évaluation des risques physiques au niveau de l'actif et de l'entreprise, afin de calculer des scores de risque pour chaque entreprise en fonction de sa sensibilité aux différents dangers climatiques.
4. L'estimation des risques physiques basée sur l'exposition au revenu, pour les entreprises où les données au niveau de l'actif ne sont pas disponibles.
5. Le calcul du score de risque physique ajusté en fonction de la sensibilité, qui prend en compte les impacts spécifiques de chaque danger climatique sur les activités des entreprises.

¹Définition donnée par I4CE : <https://www.i4ce.org/publication/gestion-risques-climatiques-financiers/>

Ainsi, pour chaque société couverte par la méthodologie, Trucost fournit les scores d'exposition pour chaque risque. En plus de ces scores, Trucost fournit un score de sensibilité aux risques physiques en associant chaque forme de risque physique à un ensemble d'impacts commerciaux tangibles et à une métrique pouvant être mesurée au niveau de l'entreprise pour refléter la sensibilité relative à chaque indicateur de risque et à ses impacts. Par exemple, les entreprises ayant une forte dépendance à l'eau sont supposées être plus gravement touchées par les conséquences physiques du stress hydrique, ce qui peut entraîner une production perturbée en raison d'un accès restreint à l'eau ou une augmentation des dépenses opérationnelles pour l'achat d'eau.

En intégrant une analyse détaillée des risques climatiques avec des données granulaires sur les actifs et les revenus des entreprises, la méthodologie de Trucost fournit une vision holistique des risques physiques induits par le changement climatique à un niveau détaillé ou consolidé. Cela nous permet, en tant que société de gestion de mieux appréhender les risques physiques auxquels sont confrontées les entreprises dans un contexte de plus en plus volatile et incertain en raison du changement climatique.

Dans le cadre de ce rapport, nous publions les premiers résultats des risques physiques liés à nos investissements. Le pourcentage des investissements éligibles au calcul et ayant contribué par leurs couvertures en indicateurs de risques physiques aux scores globaux au niveau entité Ostrum AM est supérieur à 75%. Les indicateurs sont en date du 29/12/2023.

1/ Présentation des paramètres utilisés :

Horizon de temps : Les scores de risques physiques sont appliqués à l'ensemble des investissements à trois horizons de temps : 2030, 2040 et 2050

Scénarii climatiques :

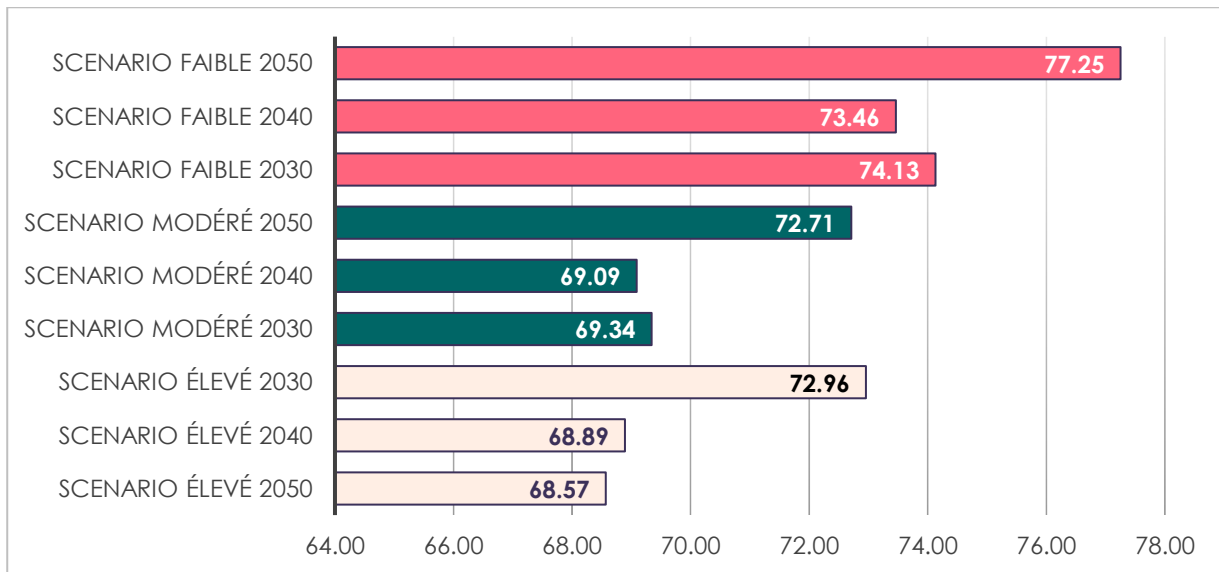
- Scénario de changement climatique élevé (RCP 8.5) : Poursuite du statu quo avec des émissions au rythme actuel. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement supérieur à 4 degrés Celsius d'ici 2100.
- Scénario de changement climatique modéré (RCP 4.5) : Des mesures d'atténuation énergiques sont prises pour réduire les émissions de moitié par rapport aux niveaux actuels d'ici à 2080. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement supérieur à 2 degrés Celsius d'ici à 2100.
- Scénario de faible changement climatique (RCP 2.6) : Mesures d'atténuation agressives visant à réduire de moitié les émissions d'ici à 2050. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement inférieur à 2 degrés Celsius d'ici à 2100.

Score brut composite et score brut ajusté : Toutes les entreprises couvertes par nos investissements sont notées de 1 à 100 sur chacun des 7 risques clés énumérés ci-dessus. Une note de 100 indique que le risque associé est le plus élevé possible. Une note de 1, en revanche, indique que le risque associé est le moins probable dans l'horizon temporel et le scénario choisis. Pour simplifier, nous considérons qu'un score de 1 à 33 représente un risque faible, un score de 34 à 66 un risque modéré et de 67 à 100 un risque fort.

2/ Identification du score brut composite :

Le score brut composite est le résultat de la moyenne des sept scores. Il est calculé par Trucost pour chaque entreprise, puis agrégé par Ostrum AM au niveau du portefeuille et de l'entité.

Score composite brut Ostrum AM :

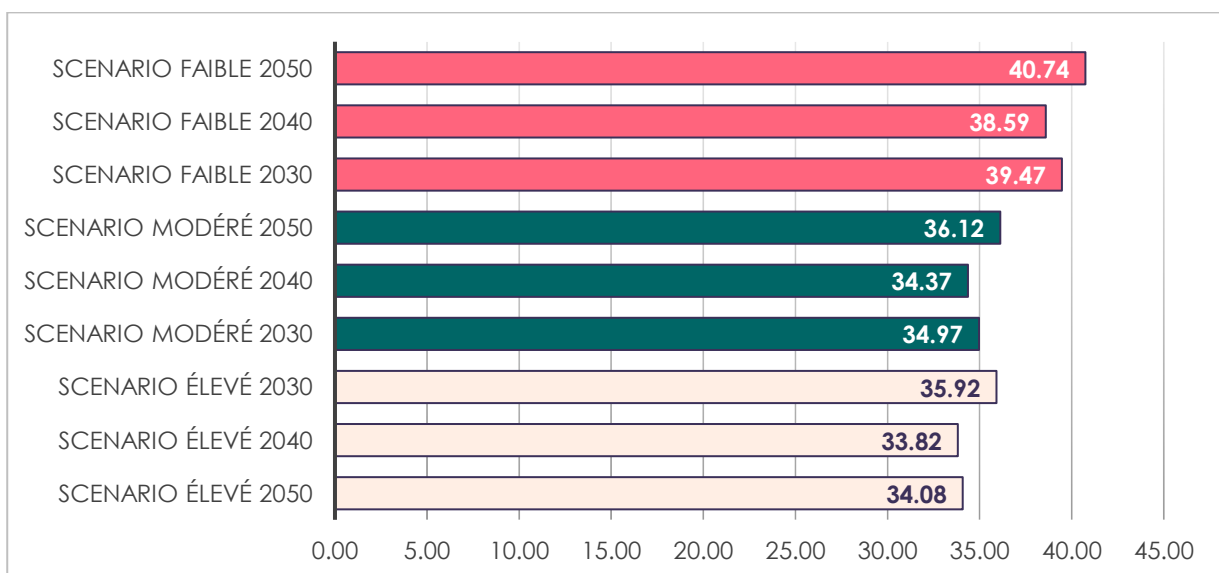


Source : Trucost

3/ Identification du score brut composite ajusté :

Le score brut composite ajusté est le résultat de la moyenne des sept scores ajustés. Il est calculé par Trucost pour chaque entreprise, puis agrégé par Ostrum AM au niveau du portefeuille et de l'entité.

Score composite ajusté Ostrum AM :



Source : Trucost

Les scores peuvent augmenter ou diminuer dans le temps et en fonction des régions des émetteurs. Cela dépend de plusieurs facteurs inhérents aux catastrophes naturelles, il y a des scores d'exposition qui peuvent augmenter dans un scénario de changement climatique extrême, et d'autres baisser dans ces scénarios extrêmes, ce qui est observable au niveau des entreprises, mais peut ne pas l'être au niveau agrégé ou pour les scores composites. Voici quelques exemples qui l'illustrent :

- ⇒ Le changement climatique va engendrer un risque plus important de pluie dans certaines zones, ce qui va diminuer le risque de sécheresse dans ces zones. L'exposition à la sécheresse dans un scénario climatique extrême sera donc inférieure à l'exposition à ce risque dans un scénario climatique plus faible.
- ⇒ Le risque de froid extrême va diminuer dans la plupart des régions dans le cas d'un scénario de changement climatique extrême (où il y aurait réchauffement climatique de plus de 4 degrés). Le score d'exposition aux vagues de froid dans un scénario climatique extrême est plus faible que l'exposition aux vagues de froid dans un scénario de changement climatique plus faible (où il y aurait réchauffement climatique de plus de 2 degrés)
- ⇒ Le Risque de feu de forêt va augmenter dans un scénario élevé, où le changement climatique est extrême et que la température augmente de plus de 4 degrés que dans un scénario faible où la température n'augmente que de 2 degrés d'ici 2100.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS RÉGLEMENTAIRES

Ostrum AM prête une attention particulière aux risques et opportunités réglementaires. Ils peuvent avoir des impacts très importants à court terme pour les entreprises dans lesquelles elle investit, comme pour elle-même. Selon leurs secteurs et régions, les entreprises sont exposées à de nombreuses réglementations liées au carbone, à l'énergie et au changement climatique. Ces risques sont d'autant plus importants pour les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre. Les entreprises européennes sont notamment contraintes par le marché d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (EU ETS) depuis 2005. D'autres types de marché/taxe carbone sont également présents en Asie, au Canada et dans certains États des États-Unis. Aujourd'hui, en raison de prix trop bas, les systèmes de quotas/taxes peinent à faire la preuve de leur pertinence. Cependant, face au durcissement prévisible des réglementations sur les émissions de CO₂, les entreprises prennent les devants pour réduire leur empreinte carbone. Certaines entreprises commencent à fixer des prix internes de carbone, c'est-à-dire fixer un prix sur leurs propres rejets. D'autres lois sont régulièrement votées, découlant des engagements des pays à réduire leurs émissions de carbone.

Prenons l'exemple de deux secteurs particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre.

- Pour les sociétés pétrolières et gazières, l'augmentation du prix du carbone peut affecter significativement les comptes de l'entreprise par l'augmentation drastique des coûts. Si les risques environnementaux liés aux accidents continuent d'être suivis, les émissions de carbone et la transition énergétique sont des priorités de plus en plus importantes pour les sociétés pétrolières et gazières et leurs parties prenantes. En effet, depuis décembre 2019, avec les premières annonces de Repsol, les grandes entreprises européennes (Repsol, BP, Eni, Shell, Total) ont intensifié leurs engagements pour réduire leur empreinte carbone et aligner leurs activités sur les Accords de Paris.
- Pour le secteur automobile, le règlement Euro 6 limite désormais les émissions de CO₂ à 95 gr/km. Les entreprises qui ne respectent pas cette réglementation s'exposent à des pénalités très importantes. Les amendes peuvent représenter des centaines de millions d'euros pour certains constructeurs automobiles.

Néanmoins, il existe également des opportunités liées à la réglementation pour ces secteurs.

- Les sociétés pétrolières et gazières doivent faire la démonstration de la résilience de leurs activités dans un monde sobre en carbone et de la manière dont les considérations climatiques sont intégrées dans leurs stratégies. Ainsi, la transition vers les énergies vertes et renouvelables ouvre à ces sociétés des opportunités commerciales importantes. Bien que ce changement de mix énergétique (ou bouquet énergétique) puisse être une opportunité de marché importante pour ce secteur, les investissements de départ pour y contribuer sont conséquents.
- Les constructeurs de pièces automobiles peuvent aussi profiter des évolutions réglementaires. En effet, le développement des voitures hybrides et électriques a augmenté très fortement la diversité des pièces automobiles. Cette diversité leur permet d'étendre leur gamme et d'augmenter leurs marges sur certaines nouvelles pièces.

À titre d'entreprise, Ostrum AM se doit aussi de respecter l'ensemble des réglementations liées au climat, sous peine d'être pénalisée.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS JURIDIQUES

Les risques juridiques sont également pris en compte et ont vocation à devenir de plus en plus importants dans un contexte de prise de conscience climatique accrue.

La justice climatique est une notion politique récente, relative aux conséquences inégalitaires du changement climatique. Elle se traduit notamment par des actions en justice menées par des associations et collectifs citoyens contre des États ou des entreprises. Elle s'inspire directement de l'idée de justice sociale, car elle soulève la question des inégalités socio-économiques face aux effets du changement climatique.

Les actions juridiques engagées à l'encontre des États se fondent principalement sur l'accusation d'inaction climatique : les États ne prennent pas les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques qu'ils se sont eux-mêmes fixés. En ce sens, ils sont accusés de violer le principe d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques.

Par exemple, plusieurs ONG (dont Notre Affaire à Tous, la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), Oxfam France et Greenpeace France) soutenues par plus de 2,3 millions de citoyens ont décidé en 2019 d'assigner l'État français en justice pour inaction face aux changements climatiques et non-respect de ses obligations internationales, européennes et françaises.

Le tribunal administratif de Paris a rendu le 3 février 2021 son jugement dans l'Affaire du Siècle : il reconnaît la responsabilité de l'État français dans la crise climatique, juge illégal le non-respect de ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et le juge responsable de préjudice écologique. Le tribunal reconnaît l'existence d'un préjudice écologique causé par une personne publique, alors que celui-ci était jusqu'ici réservé aux personnes privées.

Selon un rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), publié le 26 janvier 2021, le nombre des poursuites judiciaires relatives au changement climatique a nettement augmenté au cours des quatre dernières années. Il a presque doublé depuis un dernier rapport sur le sujet en 2017 pour s'élever désormais à 1550 dans 38 pays, 39 en comptant les tribunaux de l'Union européenne. Au 1er juillet 2020, quelque 1200 de ces affaires avaient été déposées aux États-Unis et 350 dans le reste du monde.

Des actions juridiques sont également engagées à l'encontre d'entreprises accusées d'inaction climatique, voire de « fraude climatique ».

Le recours à la justice des ONG contre les entreprises qui ne font pas assez face à leurs responsabilités au niveau des impacts climatiques risque de s'intensifier dans les années à venir. Il est nécessaire de nous tenir informés de toutes ces actions en justice, afin de limiter les impacts sur nos investissements et de facto sur notre réputation.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AUX CHANGEMENTS DE MARCHÉ

Les risques liés aux changements de marché sont également regardés de près dans les investissements d'Ostrum AM.

Depuis quelques années, la demande est de plus en plus tournée vers des produits et services moins émetteurs de gaz à effet de serre ou plus responsables (bâtiments verts, véhicules propres, emballages sans plastiques...). Les entreprises ont fort intérêt à s'adapter à ces nouvelles demandes pour éviter de perdre des parts de marché, mais aussi pour en gagner de nouvelles.

Les changements de comportement des consommateurs, notamment dans le secteur de l'alimentation et des boissons, en sont des exemples significatifs. Les changements possibles dans la réglementation et les comportements des consommateurs concernant les composants et l'étiquetage des aliments a incité de nombreuses entreprises à travailler sur les recettes et les informations à communiquer sur les étiquettes, ainsi qu'à investir dans des ingrédients « plus verts ».

Les entreprises peuvent également transformer ces changements de tendance en opportunités. De nombreuses entreprises ont su créer de nouveaux marchés et ont pu améliorer leurs marges. De fait, au cours des dix dernières années, la plupart des entreprises de consommation alimentaire ont révisé leurs stratégies en introduisant des innovations en matière de produits et d'emballages. Il s'agit, notamment, de produits avec des appellations d'origine protégées, offrant un goût et une valeur nutritionnelle répondant aux préoccupations de santé et de bien-être. Malgré un surcoût important au départ, les entreprises peuvent alors fidéliser leurs clients et même développer des produits plus chers.

RISQUES DE RÉPUTATION

Pour une entreprise, les risques de réputation sont notamment dus aux évolutions des préférences des consommateurs, à la stigmatisation des secteurs ayant le plus d'impact sur le climat, ou encore aux préoccupations accrues des parties prenantes, qui peuvent toutes avoir un impact significatif sur sa réputation. La confiance de leurs clients, de leurs fournisseurs, des employés, des actionnaires... est essentielle au maintien des activités de l'entreprise.

Concernant Ostrum AM en tant qu'entreprise, la marque peut être « abîmée » si les parties prenantes (actionnaires, clients, ONG, salariés...) considèrent qu'elle n'est pas conforme avec ce qu'elles attendent en termes de gestion du risque climatique.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels peuvent concerner aussi bien les activités (gestion, IT...) que les infrastructures d'une entreprise. Il s'agit, notamment, de pertes dues à une inadaptation aux changements climatiques.

Pour Ostrum AM, les risques opérationnels sont engendrés par le potentiel durcissement de la réglementation pouvant provoquer des investissements plus ou moins importants : norme des bâtiments avec des coûts de rénovation qui pourraient devenir plus importants, flotte de véhicules, augmentation du prix du carbone pour les émissions directes d'Ostrum AM, augmentation du coût de l'eau. L'augmentation des volumes et des sources de données extra-financières pour les risques physiques et de transition induit un risque opérationnel supplémentaire en cas de non mise à jour ou d'erreur.

Concernant le risque physique, les risques identifiés pour Ostrum AM sont dus à des événements extrêmes, tels que les canicules, les inondations, les intempéries, qui pourraient impacter la disponibilité du bâtiment, du système d'information et/ou des compétences.

RISQUES STRATÉGIQUES ET COMMERCIAUX

La non prise en compte du risque climatique peut avoir un impact significatif sur la compétitivité et la part de marché d'une entreprise. En effet, le climat est aujourd'hui au cœur des préoccupations des clients institutionnels et le devoir de transparence, de plus en plus prégnant, leur impose de travailler avec une société de gestion qui s'assure de gérer le risque climat.

5.1.2 Impacts des risques et opportunités identifiés sur les activités d'Ostrum AM

Les différents risques et opportunités climatiques identifiés dans les investissements d'Ostrum AM peuvent impacter ses activités. Tous les risques identifiés plus haut peuvent devenir matériels pour l'activité d'Ostrum AM.

Le montant à verser en cas de condamnation (amendes, mais aussi réparation pour dommages et intérêts) peut fragiliser la robustesse financière d'une entreprise, et donc augmenter le risque de crédit. La qualité de remboursement de l'emprunteur peut être réduite, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de son titre, et donc un impact négatif sur la performance.

Comme précisé plus haut, les risques climatiques peuvent aussi être à l'origine de la perturbation de certains secteurs d'activité. Si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter aux nouvelles tendances, leurs profils deviendront moins attractifs pour les investisseurs, car moins rentables. Il est donc essentiel qu'Ostrum AM les identifie pour éviter de subir des pertes. L'inverse (côté opportunité) est tout aussi important.

Par conséquent, Ostrum AM s'attache à surveiller les risques réglementaires, juridiques, réputationnels, opérationnels ou liés aux changements de marché, des entreprises investies ou dans lesquelles les gérants souhaitent investir, car ces risques entraîneraient une perte financière directe pour Ostrum AM et ses clients.

Si Ostrum AM cherche à minimiser les défauts potentiels de ses investissements, elle est aussi très attentive aux opportunités. Les entreprises qui réussissent à créer de nouveaux business/offre bas carbone (énergie renouvelables, consommation propre...) créent de facto de nouveaux revenus.

Ostrum AM utilise l'analyse de la matérialité des éléments ESG pour évaluer les risques sectoriels et/ou spécifiques et leur probabilité d'occurrence. Cette analyse nous permet d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Ajouter la recherche des éléments matériels ESG à l'analyse financière traditionnelle lui permet d'améliorer sa vision des risques de durabilité et la qualité des émetteurs à plus long terme.

Ostrum AM est convaincue que son devoir en tant que gestionnaire d'actifs est de prendre des décisions éclairées et d'utiliser toutes les informations disponibles, y compris des éléments ESG.

Par ailleurs, la réputation d'Ostrum AM peut aussi être entachée, en tant qu'investisseur, lorsque des controverses surviennent sur un titre ou si elle investit dans une entreprise avec de mauvaises pratiques ESG (financement de charbon, armes...).

Les ONGs sont d'ailleurs très attentives au financement des gestionnaires d'actifs.

5.1.3 Cartographie des risques climatiques

Au cours des dernières années, Ostrum AM a fait de l'identification des risques et opportunités climatiques l'une de ses priorités. Cela passe, notamment, par le travail des équipes de la Direction des Risques et de la Gestion qui intègrent de plus en plus la prise en compte de ces risques et opportunités dans leurs activités. La vision holistique des risques et opportunités climatiques vise les risques physiques et de transition, tant pour les entreprises dans lesquelles elle investit que pour elle-même.

Les différents processus d'identification et d'évaluation des risques physiques et de transition, ainsi que les opportunités climatiques pour tous les fonds ouverts d'Ostrum AM sont effectués à travers la prise en compte des critères ESG dans la gestion (cf chapitre 2.2). Ces processus sont aussi disponibles pour ses clients pour ses fonds dédiés et les mandats.

L'identification des risques et opportunités ESG et climatiques se fait au niveau :

- des secteurs, avec des analyses sectorielles et des indicateurs/scores ;
- des émetteurs, avec des analyses qualitatives et de controverse et des indicateurs/scores ;
- des portefeuilles, avec des analyses de portefeuilles et indicateurs associés.

En plus des différents outils, indicateurs et alertes des fournisseurs de données, l'identification des risques et opportunités est propre aux différentes classes d'actifs. Elle passe, notamment, par des analyses qualitatives.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

5.2 GESTION DU RISQUE ESG/CLIMAT

5.2.1 Politique sur la prise en compte des risques de durabilité

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans l'évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés dans le cadre de notre analyse de la qualité et des risques.

Ces risques sont pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques sectorielles et d'exclusion ; la politique de gestion des controverses (Worst Offenders) ; l'intégration des critères ESG ; les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque de l'émetteur ; la politique d'engagement globale qui s'applique à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM.

Toutes ces actions combinées permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental (et notamment climatique) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à notre Politique de gestion des risques de durabilité et des incidences négatives : <https://www.ostrum.com/fr/publications-reglementaires#politique-de-gestion-des-risques-de-durabilite%C3%A9-et-des-incidences-n%C3%A9gatives>

Pour les mandats et fonds dédiés, les clients ont le choix entre suivre la politique d'Ostrum AM ou appliquer des critères propres à leurs philosophies. Ostrum AM leur propose en effet des offres et produits répondant à leurs politiques climat (portefeuille à impact carbone maîtrisé, exclusions ciblées, produits contribuant à la transition énergétique...).

Ces différents processus sont régulièrement actualisés, afin de tenir compte des évolutions permanentes.

5.2.2 Intégration des critères ESG dans la gestion des risques selon les classes d'actifs

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ AU SEIN DE LA RECHERCHE CRÉDIT ET DE LA GESTION ASSURANTIELLE

Tout d'abord, l'univers d'investissement est réduit par les politiques d'exclusions et de gestion de controverses (voir paragraphes suivants).

Ensuite, les éléments ESG qualitatifs et quantitatifs sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, tant en termes de risques que d'opportunités, dès lors qu'ils sont matériels sur la durabilité de l'entreprise. Tous ces éléments permettent de sélectionner les titres.

L'interaction et l'intégration avec la gestion de portefeuille sont assurées par la proximité des équipes pour une communication informelle, ainsi que des réunions et comités formels. De plus, tout le matériel de recherche et les analyses produits par Ostrum AM sont centralisés et instantanément diffusés dans une base de données de connaissances de recherche. Ce système d'information en ligne est accessible à tous les gestionnaires de portefeuille d'Ostrum AM.

Un élément ESG est considéré comme « matériel » s'il a un impact positif ou négatif sur le profil de risque de crédit d'un émetteur, ainsi qu'une probabilité d'occurrence relativement élevée dans notre horizon d'investissement (qui est d'environ 3 à 5 ans, tout comme nos notations fondamentales).

L'approche est qualitative. Elle repose sur la connaissance approfondie de nos équipes de gestion : elles sont les mieux placées pour évaluer les éléments matériels impactant le risque de crédit des émetteurs dans les secteurs dont ils sont experts.

La Gouvernance est systématiquement étudiée et intégrée dans la section « Management, Stratégie et Gouvernance » présente dans les rapports d'analyse. Les éléments Sociaux et Environnementaux sont considérés à chaque étape, c'est-à-dire au niveau de l'industrie, du business model et de l'analyse financière, et sont ainsi pris en compte dans le score de l'analyse.

Le processus d'intégration est la combinaison d'une approche « émetteur par émetteur » et d'une approche sectorielle.

■ APPROCHE « ÉMETTEUR PAR ÉMETTEUR »

Le jugement de l'analyste est clé : la revue de tous les « inputs » extra-financiers est fondamentale pour évaluer la force ou la faiblesse d'un émetteur spécifique face à un élément ESG identifié.

Afin de pouvoir intégrer les critères ESG de manière uniforme, nous avons développé une typologie de risques-opportunités pour chaque pilier (E - S - G). Les analystes doivent garder à l'esprit cette typologie et l'intégrer dans leur évaluation du risque crédit des émetteurs.

Nous avons par exemple identifié que les problématiques matérielles environnementales sont généralement liées à deux risques : les « accidents » environnementaux (les catastrophes écologiques d'origine humaine), ou bien les risques de « transition » qui proviennent des changements dans le cadre réglementaire qui vise à réduire les risques environnementaux. Un risque de transition typique pour un constructeur automobile vient par exemple des nouvelles réglementations sur la qualité de l'air (régulation des émissions de CO₂ en Europe, les émissions d'oxydes d'azote aux États-Unis, et la consommation de fuel en Chine). Elles impliquent des dépenses de R&D (Recherche & Développement) additionnelles, des coûts supplémentaires associés aux nouveaux composants à ajouter, aux amendes potentielles, etc.

■ APPROCHE « SECTORIELLE »

L'approche sectorielle définie et partagée par l'ensemble des analystes a mobilisé l'ensemble des Analystes Crédit, permettant un déploiement de l'approche au sein de l'ensemble des équipes en Europe, en Asie et aux États-Unis.

Grâce à cela, l'équipe est capable d'identifier et de formaliser les enjeux ESG impactants spécifiques à chaque secteur et sous-secteur d'activité.

Sont régulièrement organisés des ateliers ESG avec les analystes crédit qui identifient les éléments ESG clés matériels pouvant impacter un secteur donné (et donc nos notations). Ces éléments sont documentés et permettent de cartographier les risques matériels.

Prévoir les risques ESG futurs est un élément clé dans la démarche d'Ostrum AM, étant donné qu'Ostrum AM investit aussi avec un horizon long terme et qu'elle veille au futur des entreprises qu'elle finance. Dans certains cas, Ostrum AM a conscience que certains risques ESG ne sont pas nécessairement matériels à court terme, mais qu'ils le seront dans les 10 prochaines années (tels que ceux générés par le réchauffement climatique).

C'est pour cela qu'Ostrum AM a identifié des problématiques ESG spécifiques qui ne sont pas matérielles à l'heure actuelle ou même à moyen terme, mais qui le seront à long terme. Ainsi, dès aujourd'hui, leurs évolutions sont surveillées. C'est un point clé et différenciant de la recherche crédit propriétaire d'Ostrum AM.

L'output de notre cartographie des risques sectoriels est composé de revues sectorielles dédiées résumant les risques-opportunités clés :



■ SCORES DE MATERIALITÉ ESG

En 2018, la recherche sur le crédit d'Ostrum AM a décidé d'adopter une échelle de mesure de l'intensité du risque et des opportunités des facteurs ESG sur le profil de crédit des entreprises : cette échelle de mesure propriétaire permet d'attribuer un score de matérialité ESG propre à chaque émetteur.

En 2022, nous avons franchi une étape supplémentaire en menant une approche commune d'intégration des éléments ESG pour les actions et le crédit. Avec cette approche, nous estimons non seulement les implications des éléments ESG sur le profil de crédit des entreprises, mais nous évaluons également leurs implications sur la franchise globale de ces dernières. Nous définissons la franchise comme la capacité des entreprises à maintenir leurs revenus sur le long terme, à faire face aux perturbations potentielles du secteur et/ou à faire face aux risques au fur et à mesure qu'ils se présentent.

La définition des Scores de Matérialité ESG propriétaires évolue en conséquence :

- nous reconnaissons qu'il existe des risques (-) ou des opportunités (+) par rapport aux facteurs ESG importants pour une franchise d'entreprise ;
- l'ampleur de leur impact peut varier, de mineur (ESG1) à fort (ESG3) ;
- et nous évaluerons l'ampleur de l'impact en fonction de la volonté et de la capacité de la direction à détecter, le changement, s'y adapter ou y faire face, et le temps qu'elle a devant elle pour le faire.

		Magnitude de l'impact des facteurs E, S ou G sur la franchise		
		Significatif	Modéré	Faible
Impact	Opportunité	ESG3+	ESG2+	ESG1+
	Risque	ESG3-	ESG2-	ESG1-

Nous lisons le tableau comme suit : un score de matérialité ESG2+ signifie que parmi les différents éléments E, S ou G que nous avons identifiés, nous pensons que (i) les opportunités l'emportent sur les risques, et (ii) l'ampleur de l'impact est modérée pour la franchise de l'entreprise.

En détail :

		Implications pour les investisseurs actions et crédit
ESG3+	Les facteurs extra-financiers entraînent des changements structurels positifs pour l'industrie - peuvent même être considérés comme perturbateurs et un bon positionnement de l'entreprise au sein de l'industrie et une forte volonté et capacité d'adaptation de la direction devraient soutenir le succès de l'entreprise à long terme. En conséquence, nous nous attendons à ce que la société affiche une croissance supérieure à celle de l'industrie.	Les actions les plus sensibles à la hausse à long terme Le crédit devrait être moins sensible compte tenu de l'horizon à long terme.
ESG3-	Les facteurs E, S ou G sont susceptibles de perturber l'industrie ou l'entreprise dans un certain laps de temps, entraînant un impact négatif important sur l'entreprise et sa franchise. <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas où l'on s'attend à ce que ces effets disruptifs se produisent parfois sur une longue période, la direction peut manquer de volonté ou de compétences pour s'adapter ; • Dans le cas où l'élément perturbateur est plus susceptible de se produire pendant une courte période de temps (disons 2-3 ans), la direction peut ne pas avoir le temps ou la capacité de s'adapter même si elle en a les compétences. Le risque associé est déjà pris en compte dans le de score Crédit propriétaire d'Ostrum AM. • Dans le cas où l'élément perturbateur est imminent (comme le risque de litige), cela se traduirait également par un risque d'événement négatif élevé (« High Event Risk ») dans le cadre du Score Crédit d'Ostrum AM. 	ESG3- implique que la franchise de l'entreprise est à haut risque sur le long terme, et par conséquent, les investisseurs en actions excluront très probablement l'entreprise de leurs univers d'investissement. Les investisseurs en crédit s'attendent à différencier l'exposition à court terme de l'exposition à long terme.
ESG2+	Les facteurs extra-financiers entraînent des changements séculaires positifs pour l'industrie (le plus souvent des industries de niche). Une croissance supplémentaire pour l'entreprise proviendra soit de son propre positionnement au sein de l'industrie, soit de l'industrie elle-même. Par exemple, seule une partie de l'activité de l'entreprise est susceptible de bénéficier des tendances favorables de l'industrie, et - ou la volonté et la capacité de la direction à s'adapter ne sont que partielles. Par conséquent, le potentiel d'amélioration future de la franchise de l'entreprise est inférieur à celui d'un ESG3.	Informations sensibles pour les actions de la société Soutien favorable de la qualité du profil de crédit, mais pas un facteur décisif sur les « spreads ¹ ».
ESG2-	Les facteurs E, S ou G sont susceptibles d'entraîner des changements négatifs pour l'industrie ou l'entreprise dans un certain laps de temps, entraînant ainsi une érosion de la franchise. La direction a la volonté, la capacité et/ou l'avantage de disposer de temps pour s'adapter, et/ou la diversification des activités contribue à atténuer partiellement les risques, etc. En conséquence, la franchise de l'entreprise en souffrira très probablement, mais ne sera pas altérée. L'érosion de la franchise est déjà prise en compte dans le score fondamental de crédit.	Les actions ressentiront très probablement la pression de manière continue. Le crédit ressentira la pression pendant certaines périodes du cycle du crédit, en conjonction avec d'autres catalyseurs négatifs.
ESG1+	Les facteurs extra-financiers, bien que favorables aux tendances du secteur, ne devraient se matérialiser qu'à long terme, n'ayant qu'un impact modéré (parfois même négligeable) sur les perspectives à long terme de l'entreprise.	Ne change pas la donne pour la performance des actions et du crédit.
ESG1-	Les facteurs extra-financiers, bien que peu favorables aux tendances du secteur, ne devraient se matérialiser qu'à long terme, n'ayant qu'un impact modéré (parfois même négligeable) sur les perspectives à long terme de l'entreprise. L'horizon temporel à très long terme donne à la direction suffisamment de temps pour s'adapter si nécessaire.	Ne change pas pour les Actions et le Crédit.

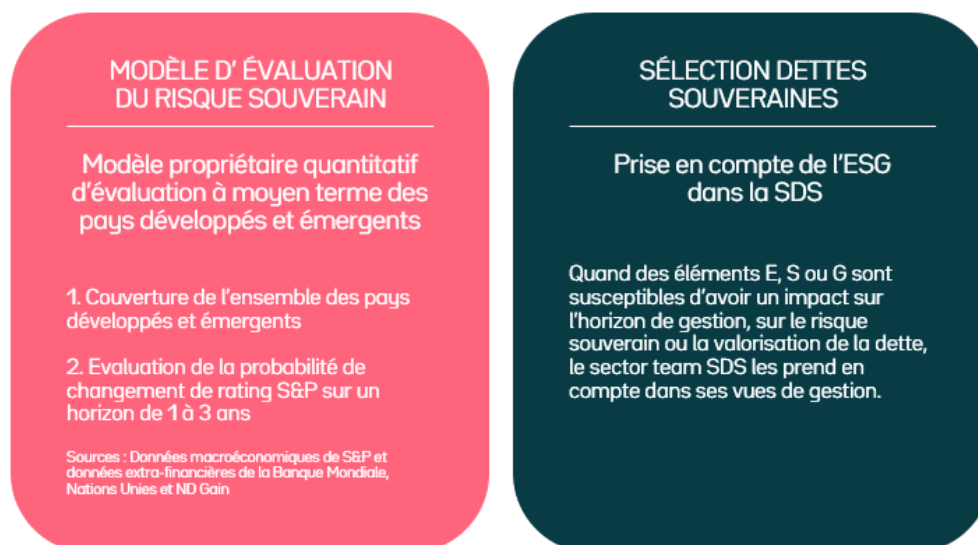
L'interaction et l'intégration avec la gestion de portefeuille sont assurées par la proximité des équipes pour une communication informelle ainsi que des réunions et comités formels. De plus, tout le matériel de recherche et les analyses produits par Ostrum AM sont centralisés et instantanément diffusés dans la base de données de connaissances de recherche interne. Ce système d'information en ligne est accessible à tous les gestionnaires de portefeuille.

Nos gérants de portefeuilles sont très attentifs à ces analyses et notamment quand l'émetteur a un score de matérialité ESG de niveau 3, c'est-à-dire, quand les éléments ESG peuvent être un élément clé du score fondamental, ou alors qu'ils sont combinés avec d'autres éléments.

¹ Différentiel ou écart qui existe entre deux indices ou deux taux.

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ AU NIVEAU DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU QUASI SOUVERAINS

Les éléments extra-financiers matériels sont systématiquement pris en compte et directement intégrés à la construction des portefeuilles par l'évaluation du risque des pays. Cette évaluation se déroule en deux étapes :



Source : Ostrum AM au 31/12/2023

■ MODÈLE D'ÉVALUATION DU RISQUE SOUVERAIN

Un modèle d'évaluation propriétaire a été développé par notre équipe d'ingénieurs quantitatifs offrant des prévisions à moyen terme (à horizon un à deux ans), actualisées tous les trois mois si nécessaire.

Ce modèle permet ainsi d'identifier les évolutions possibles de l'évaluation du risque, selon une échelle de notation interne, et ce à la fois sur les pays développés et émergents. Les prévisions d'évolution de l'évaluation du risque sont suivies pour chaque pays (+/- catégorie de notation).

Ce modèle novateur de type « machine learning » source d'information complémentaire pour les gérants, est utilisé dans le cadre de la construction des portefeuilles souverains et s'inscrit ainsi au cœur du processus d'investissement. Ce modèle s'appuie sur les éléments suivants :

- Économie : variables de vulnérabilité internes (tels que le taux de chômage) et externes (tels que le solde primaire). Source : Standard & Poor's (<https://www.spglobal.com/ratings/en/>) ;
- Éléments extra-financiers: variables ESG, tels que le contrôle de la corruption, la stabilité politique, les émissions de CO₂, etc. Sources : la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement.

■ SÉLECTION DETTE SOUVERAINE (SDS) SECTOR TEAM

Nos experts de l'investissement souverain ont une conscience historique des éléments ESG et de leurs impacts sur l'évaluation du risque des pays de la zone euro.

L'équipe SDS produit des vues *bottom-up* sur la valeur relative des obligations gouvernementales pour chaque pays de la zone euro. L'objectif est d'identifier les dettes souveraines au sein desquelles les gérants souhaitent s'exposer sur un horizon d'investissement défini.

Les membres du SDS analysent aussi bien les facteurs de performance (vues sur les spreads et les flux) que les facteurs de risques (risques financiers, tels que macroéconomiques, réglementaires et extra-financiers).

Le modèle de risque souverain repose sur des vues fondamentales des émetteurs souverains.

Les éléments extra-financiers sont revus dans la perspective de l'horizon d'investissement et peuvent faire l'objet d'une analyse particulière, si le délai de dégradation de l'évaluation d'un pays est proche.

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ AU SEIN DE LA GESTION ACTIONS ASSURANTIELLE

Les pratiques ESG sont considérées comme faisant partie intégrante de la qualité globale d'une entreprise. Les analystes-gérants analysent ainsi les risques d'une entreprise ou d'un secteur, et aussi les opportunités liées aux dimensions ESG. Ces éléments sont d'ailleurs discutés lors des échanges avec les entreprises.

À travers les considérations ESG, l'équipe de gestion Actions cherche à se prémunir des risques. L'analyse ESG permet notamment d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Intégrer les dimensions ESG à l'analyse financière traditionnelle permet d'améliorer la visibilité sur la qualité des émetteurs à plus long terme. Ces considérations permettent aussi à l'équipe de gestion Actions d'identifier des opportunités (nouveaux marchés, nouvelles technologies...) et les entreprises ayant des potentiels de croissance.

Les différentes approches utilisées :

- **Screening quantitatif extra-financier (ESG) pour la génération d'idées**

Sont intégrés des facteurs ESG dans l'analyse fondamentale en utilisant la méthode d'évaluation extra-financière GREaT¹ qui évalue les sociétés sous forme d'une note, sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la meilleure note, 10 la plus mauvaise). En pratique, ce filtre exclut toutes les sociétés ayant une note globale supérieure à 7.

- **Intégration des enjeux ESG dans le processus d'analyse qualitative fondamentale**

Concernant l'évaluation du profil ESG de chaque société éligible, le gérant-analyste la note en s'appuyant sur une échelle de matérialité. Celle-ci résulte de l'identification et de la quantification des éléments ESG impactant la pérennité de son modèle économique, à court ou long terme, positivement ou négativement.

Cette analyse débute par l'identification d'enjeux de soutenabilité influençant le secteur d'activité ou le modèle économique de l'entreprise. En découlent les risques et les opportunités inhérents à l'entreprise et comment celle-ci se positionne pour bénéficier des opportunités et éviter/mitiger les risques, à la fois en se reposant sur les procédures et l'organisation en place, et à travers les mesures concrètes énoncées et appliquées.

- **Utilisation de la note quantitative GREaT dans la détermination du taux d'actualisation utilisé dans la valorisation de l'entreprise**

Ce taux prend en compte sa note extra-financière. Une note extra-financière de bonne qualité diminuera le taux d'actualisation ; à l'inverse une mauvaise note l'augmentera.

- **Prise en compte de la note qualitative, issue de l'analyse fondamentale de l'entreprise, dans la pondération des valeurs en portefeuille**

La méthodologie relative au calibrage de positions va faciliter la construction et la gestion de portefeuille. Cette méthodologie fait la synthèse du degré de conviction, des risques intrinsèques, et de la qualité extra-financière pour chaque société éligible.

De plus, à la demande de nos clients sur certains mandats ayant des contraintes ESG explicites, nous veillons à garantir une qualité extra-financière élevée du portefeuille. Cette dernière se traduit par exemple par un score ESG de portefeuille significativement au-dessus de celui de l'indice de référence. Une qualité minimum ESG est également exigée sur certains portefeuilles pour intégrer une entreprise dans l'univers d'investissement.

Enfin certains portefeuilles actions ont un objectif supplémentaire, qui est d'obtenir un score ESG moyen meilleur que celui d'un indice dont on a exclu les 20% des valeurs ayant les plus mauvais scores ESG, objectif inclus dans le référentiel du label ISR français.

¹ GREaT : notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management. Analyse en 4 piliers : Gouvernance responsable, gestion durable des Ressources naturelles & humaines, transition Énergétique, développement des Territoires.

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ AU SEIN DE LA GESTION ACTIONS QUANTITATIVE

La Gestion Quantitative d'Ostrum AM offre des stratégies quantitatives qui cherchent une rémunération optimale du risque. Afin d'atteindre cet objectif, elle cherche à appréhender les risques dans leur globalité. En cohérence avec cette ambition, elle prend ainsi en compte les risques financiers mais aussi les risques extra-financiers afin d'analyser tous les risques qui pourraient peser sur les profils de rendement-risque des portefeuilles gérés.

En cohérence avec leur gestion quantitative et leur approche par les risques, les équipes de gestion cherchent à privilégier les titres qui sont le moins exposés aux enjeux matériels (risques extra-financiers) auxquels elles sont confrontées et qui intègrent de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Les équipes de gestion quantitative ont développé des approches de l'investissement responsable cohérentes avec la spécificité de leurs stratégies de gestion quantitative active reposant sur des outils mathématiques et statistiques propriétaires.

Les critères ESG peuvent être pris en compte de la manière suivante :

- Au niveau des exclusions appliquées dans le cadre de la gestion des fonds : Ces exclusions consistent à filtrer les émetteurs d'un univers de référence, sur la base de critères normatifs et sectoriels.
- Au niveau de la sélection ou de la pondération des titres entrant dans la composition du portefeuille : Scores agrégés des titres en fonction des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance

Ces approches responsables sont déployées sur un certain nombre de fonds ouverts et dédiés. L'infrastructure quantitative adaptable permet par ailleurs de développer des stratégies d'investissement responsable sur-mesure et de prendre en compte des principes d'exclusions spécifiques ou une intégration spécifique des critères ESG.

En complément des ressources internes, la Direction Gestion Quantitative a souhaité mettre l'accent sur l'accessibilité aux données brutes extra-financières afin de les intégrer, de la manière la plus optimale possible, dans ses approches d'investissement. Elle a donc sélectionné des fournisseurs spécialisés dans l'analyse extra-financière afin d'avoir un accès direct à leurs méthodologies, à leurs notations et aux différentes métriques. Elle s'appuie sur plusieurs prestataires externes afin de former l'univers d'investissement éligible pour y sélectionner des titres selon un processus de gestion intégrant les critères ESG.

Les différentes approches utilisées :

⇒ Dans la Gestion Actions Minvol :

Etape 1 - Définition de l'univers d'investissement

A partir d'un univers d'investissement initial, l'équipe de gestion réduit cet univers :

- en appliquant les politiques d'exclusions applicables au portefeuille
- en éliminant les valeurs appartenant aux 20% les moins bien notées d'un point de vue ESG de l'univers d'investissement des portefeuilles

Etape 2 - Construction de portefeuille

Une fois l'univers d'investissement filtré, l'équipe de gestion construit le portefeuille en intégrant les critères ESG dans l'analyse globale du risque pour chaque titre. Mécaniquement, cette approche favorise le poids en portefeuille des titres les mieux notés d'un point de vue ESG afin d'obtenir une meilleure notation ESG globale du portefeuille.

Etape 3 – Exercice des droits de vote

Ostrum AM exerce ses droits de vote en assemblée générale en prenant en considération les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elle vise à voter sur 100% des titres détenus en portefeuille.

⇒ Dans la Gestion Actions Focus ESG

Etape 1 - Définition de l'univers d'investissement

A partir d'un univers d'investissement initial, l'équipe de gestion réduit cet univers en appliquant les exclusions applicables au portefeuille.

Etape 2 – Construction de portefeuille

Une fois l'univers d'investissement filtré, l'équipe de gestion construit le portefeuille en limitant le poids des titres les plus en risque selon les critères ESG. La pondération des titres est conditionnée par la notation ESG du titre. Mécaniquement, cette approche favorise le poids en portefeuille des titres les mieux notés d'un point de vue ESG afin de satisfaire l'objectif d'obtenir une meilleure notation ESG globale du portefeuille.

Etape 3 – Exercice des droits de vote

Ostrum exerce ses droits de vote en assemblée générale en prenant en considération les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elle vise à voter sur 100% des titres détenus en portefeuille.

⇒ Dans la Gestion Multi Asset

La stratégie d'investissement privilégie les investissements répondant aux enjeux ESG considérés dans leur ensemble, avec une attention particulière portée aux enjeux climatiques.

En effet, tant la mise en œuvre de politiques volontaristes en matière de climat menées par les Etats et par les régulateurs supranationaux, que la prise en compte de leurs impacts par les entreprises et leur écosystème constituent des enjeux majeurs dont l'analyse doit irriguer et guider la prise de décision en termes d'investissements et de financements de l'activité économique.

Enfin, la prise en compte de critères spécifiquement liés à la Gouvernance constitue un moyen de renforcer la stratégie ESG du portefeuille, en considérant que des entreprises ou des Etats bénéficiant d'une gouvernance de qualité sont plus enclins à prendre en compte et intégrer les enjeux liés au climat dans leur stratégies.

La sélection des titres dans les portefeuilles concernés vise à obtenir une exposition au marché tout en répondant aux enjeux ESG.

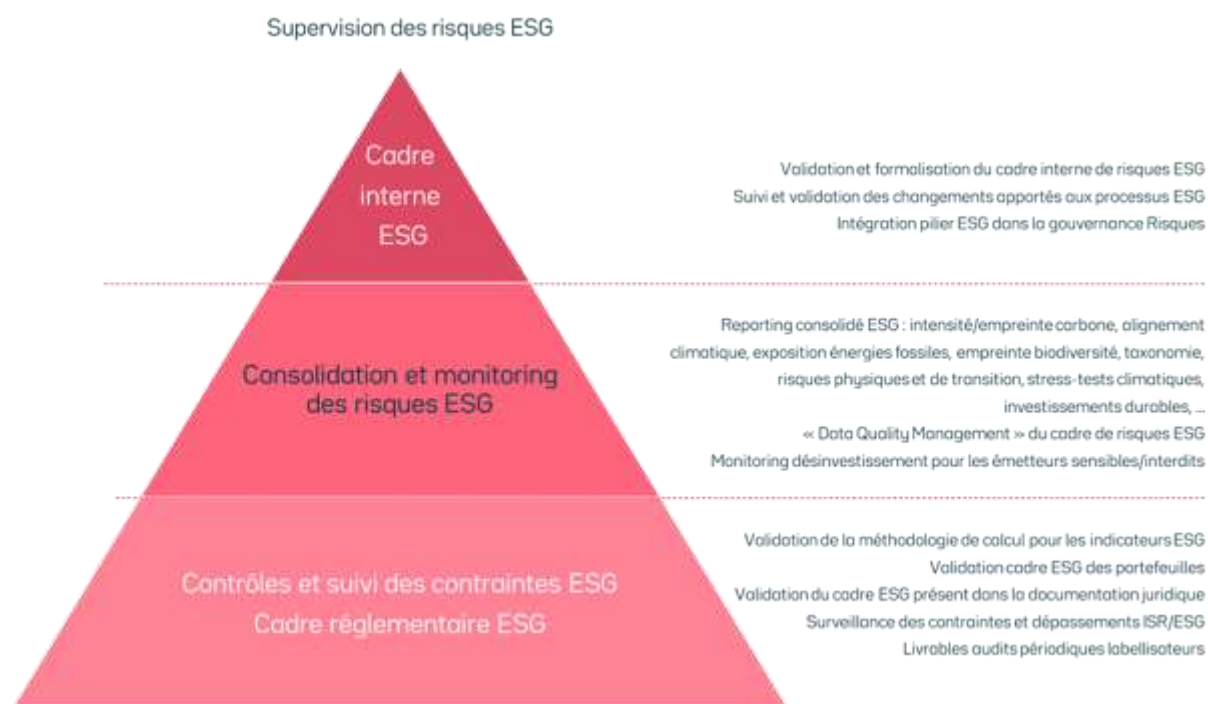
Sur les actions et les obligations d'état, la construction du portefeuille s'appuie sur une politique d'exclusion et l'intégration ESG.

La politique d'exclusion vise à limiter l'exposition du portefeuille aux risques dont la matérialité est jugée significative. Elle consiste à réduire l'univers d'investissement sur la base de critères ESG. Cette étape repose notamment sur le respect de principes extra financiers fondamentaux et s'appuie notamment sur la « Politique d'exclusion » applicable aux portefeuilles.

L'intégration ESG a pour objectif de prendre en compte les critères ESG dans la sélection de titres, favoriser les titres les mieux notés et à limiter les titres les moins bien notés dans leur pondération.

5.2.3 Rôle de la direction des risques dans les processus ESG / ISR

A. Contrôles et suivi des contraintes ESG, cadre réglementaire ESG



VALIDATION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRAINTES ESG

La Direction des Risques est responsable de la validation *ex-ante* des contraintes ESG sur les portefeuilles qui pour les portefeuilles commercialement ouverts, sont formalisées dans la documentation juridique ou – lorsque les contraintes sont induites par le label ISR – dans un avenant au processus de gestion, et pour les mandats classés article 8 ou ayant des contraintes ESG spécifiques dans la documentation contractuelle. Comme détaillé plus bas, des contrôles *post-trade* sont mis en œuvre pour la surveillance quotidienne de ces contraintes. Par ailleurs, les Risques prennent part à la production des livrables pour les audits de labellisations sur les fonds commercialement ouverts.

CONTRÔLES ESG POUR LES FONDS LABELLISÉS ISR

- Pour les fonds labellisés ou en cours de labellisation ISR, les dépassements sur les indicateurs ESG sont détectés et notifiés à la gestion en J+1. Ils sont régis par le même processus d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires, statutaires et contractuelles. En particulier, la gestion est tenue de régulariser les dépassements observés dans les meilleurs délais en tenant compte des intérêts des porteurs. Les dépassements qualifiés d'actifs sont remontés tous les trimestres au régulateur.
- Pour les fonds labellisés par la méthode de la moyenne, le contrôle de la performance ESG vise à s'assurer que le fonds ISR dispose d'une note ESG moyenne meilleure que celle de l'univers filtré (c'est à dire, après élimination de 20 % des plus mauvais scores de l'univers). Pour les fonds labellisés par la méthode de la note minimum, le contrôle de la performance ESG vise à s'assurer que chaque actif du fonds labellisé ISR dispose d'une note ESG meilleure que la note minimum de l'univers filtré (c'est à dire, après élimination de 20 % des plus mauvais scores de l'univers). Les ratios d'éligibilité et de couverture ESG (couverture minimale de 90 %) sont également contrôlés. Enfin, dans le cadre de la version 2 du label ISR, quatre indicateurs de performances E, S, G et DH (droits humains) sont également définis et contrôlés (avec une contrainte de surperformance et de couverture pour 2 indicateurs parmi ces 4 indicateurs) selon les contraintes du Label.

Ci-dessous quelques exemples d'indicateurs pour les performances E, S, G et DH par typologie d'émetteurs (entreprises, souverains) :

Pour les entreprises

- Pourcentage des membres du conseil d'administration qui répondent aux critères d'indépendance définies par MSCI (Indicateur Gouvernance - Source MSCI)
- Existence d'une politique de lutte contre la corruption et portée de cette politique (Indicateur Gouvernance - Source MSCI)
- Pertinence des études d'opinion sur la satisfaction des employés (Indicateur Social – Source MSCI)
- Moyenne des incidents relatifs à l'éthique dans les affaires (Indicateur Social – Source Sustainalytics)
- Turnover annuel des employés (Indicateur Social – Source MSCI)
- Existence d'une politique de protection des lanceurs d'alerte (Indicateur Social – Source MSCI)
- Existence des conventions collectives dans l'entreprise (Indicateur Droits Humains – Source MSCI)

Pour les émetteurs souverains

- Pourcentage des femmes au parlement (Indicateur Gouvernance – Source SDG Index)
- Dépense de santé et d'éducation en pourcentage du PIB (Indicateur Social – Source SDG Index)
- Nombre moyen d'années d'études reçues par les femmes de plus de 25 ans rapporté au nombre moyen d'années d'études reçues (Indicateur Droits Humains – Source SDG Index)

Ostrum AM utilise l'intensité Carbone comme indicateur par défaut sur le volet Environnement pour les fonds Labellisé en version 2 du Label ISR.

- Une analyse discrétionnaire en Positive Screening permet par ailleurs de mettre en évidence les émetteurs les plus vertueux et de suivre l'évolution des distributions des scores ESG comparées à leurs moyennes mobiles hebdomadaires. La représentativité de l'univers d'investissement est également mesurée quotidiennement, permettant ainsi de vérifier que l'univers d'investissement initial est en phase avec la politique d'investissement du fonds.

• CONTRÔLES ESG POUR LES FONDS ARTICLE 8 NON-LABELLISÉS

La Direction des Risques réalise également des contrôles quotidiens portant sur les contraintes ESG des fonds non labellisés classés article 8, catégorie qui regroupe surtout des fonds dédiés et des mandats. Les indicateurs suivis concernent :

- le score ESG du portefeuille sur chaque classe d'actifs – obligations du secteur privé, souverains et quasi-souverains – qui doit être meilleur que le score ESG de l'univers d'investissement ;
- la couverture ESG, qui doit être supérieure au minimum indiqué dans le document contractuel : 90 % en général, mais pouvant aller jusqu'à 95 %.

De même que pour les contraintes ESG induites par le label ISR, les dépassements éventuels sont notifiés à la gestion en J + 1 pour régularisation et sont soumis à la même procédure d'escalade. Les dépassements qualifiés d'actifs sont remontés tous les trimestres au régulateur.

CONTRÔLES ADDITIONNELS POUR LES FONDS ARTICLE 8 ET 9

Les précisions apportées par les normes techniques d'exécution (ou Regulatory Technical Standard) du règlement SFDR ont impliqué la définition et la mise en œuvre de contrôles additionnels sur les fonds articles 8 et 9, qu'ils soient labellisés ISR ou non. Les contraintes supplémentaires, consignées dans les annexes de la documentation juridique, concernent :

- les parts minimales d'investissements durables, Green et Social, selon la définition en vigueur pour Ostrum AM ;
- la part minimale des actifs alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales.

De même que pour les contraintes précédentes, ces ratios sont suivis quotidiennement. En cas de dépassement, la gestion est alertée pour régularisation dès J + 1 selon la procédure d'alertes et d'escalade. Les dépassements qualifiés d'actifs sont remontés tous les trimestres au régulateur.

B. Consolidation et Monitoring des risques ESG

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DES LISTES D'EXCLUSIONS

La Direction des Risques participe aux différents comités sectoriels – Worst Offenders, charbon, armes controversées, pétrole et gaz – et contrôle en amont du comité Worst Offenders que les alertes sur les *Global Norms* (normes internationales) relevées par le fournisseur de données (Sustainalytics) sont étudiées en comité.

Lors des comités Worst Offenders, en l'absence de consensus concernant les noms étudiés, ces derniers peuvent être présentés au Comité Exécutif pour décision. Les décisions de ces différents comités sont reflétées dans les outils de suivi des risques, notamment par le gel des émetteurs concernés :

- pour les fonds ouverts, des contrôles pré-trade bloquants sont mis en œuvre pour les listes réglementaires (BASM-MAP) et les exclusions normatives (Worst Offenders, armes controversées), ainsi que pour les exclusions sectorielles (tabac, charbon, pétrole et gaz). Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, à l'exclusion du pétrole et gaz, pour lesquels le stock est autorisé jusqu'en 2030 ;
- pour les mandats et les fonds dédiés, les listes réglementaires (BASM-MAP) et les exclusions normatives (Worst Offenders, armes controversées) s'appliquent en pré-trade et en post-trade. Les listes d'exclusions sectorielles d'Ostrum AM (tabac, charbon, pétrole et gaz) s'ont proposées au client en complément ou en remplacement de ses propres listes. Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, afin de piloter leur sortie des portefeuilles lorsque c'est nécessaire ;
- le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suivent le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

CALCUL DES INDICATEURS ET MONITORING ESG

La Direction des Risques participe avec l'équipe Stratégie ESG à la sélection des fournisseurs de données. Une fois intégrées, les données brutes sont agrégées par portefeuille. La Direction des Risques s'assure alors que les méthodologies de calcul sont correctes et qu'elles sont implémentées de façon adéquate dans le système d'information d'Ostrum AM. Elle participe aussi à la mise en œuvre des contrôles de qualité portant sur ces données.

Dans le cadre de la consolidation et du monitoring des risques, la Direction des Risques s'appuie sur un outil interne qui fournit chaque mois l'ensemble des risques extra-financiers en plus des risques financiers sur les différentes expertises de gestion. Le reporting extra-financier consolidé couvre une large gamme d'indicateurs en particulier sur les thématiques suivantes :

- les indicateurs sur le carbone et l'alignement climatique sont issus de données fournies par Trucost : émissions CO₂, intensité CO₂, empreinte CO₂, température implicite des portefeuilles selon différents scénarios de réchauffement climatique (1,5°C/1,75°C, 2°C et 2,7/3°C), trajectoire prévisionnelle d'alignement climatique selon un scénario de réchauffement à 2°C ;
- les indicateurs sur le charbon sont issus de données de la GCEL (Global Coal Exit List) d'Urgewald : l'exposition charbon résiduelle des portefeuilles est notamment mesurée par la production d'électricité à partir du charbon en GWh, la proportion d'électricité produite à partir du charbon ou encore le chiffre d'affaires généré par la production d'électricité à partir de charbon ;
- les risques sur la biodiversité sont mesurés avec la Corporate Biodiversity Footprint (CBF) fournie par Iceberg Data Lab : impact biodiversité en MSA.km² (Mean Species Abundance par km², ou abondance moyenne des espèces par kilomètre carré comparée à l'abondance des espèces dans un écosystème non perturbé), intensité biodiversité et empreinte biodiversité en MSA.km²/MEUR.
- les indicateurs sur la taxonomie notamment la part du chiffre d'affaires éligible à la taxonomie et la part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (mais aussi la part du chiffre d'affaires alignée sur le volet atténuation au changement climatique, la part du chiffre d'affaires alignée sur le volet adaptation au changement climatique, la part du chiffre d'affaires alignée sur le volet transition vers l'économie circulaire) sont issus de données fournies par Trucost pour les entreprises. La Direction des Risques calcule sur une fréquence mensuelle les indicateurs sur la taxonomie au niveau des portefeuilles, au niveau des process de gestion et au niveau de la société de gestion Ostrum AM.

Le schéma ci-dessous illustre les différents champs d'intervention de la Direction des Risques sur les process ESG au sein de la Direction d'Ostrum AM



C. Cadre interne ESG

La gouvernance ESG d'Ostrum AM s'articule autour de plusieurs comités spécialisés : Comités Sectoriels, Comité Finance Durable, Comité de pilotage des labellisations et classifications SFDR et Comité des risques financiers, ESG et performances.

PROCESSUS POUR IDENTIFIER, ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES CLIMATIQUES SUR NOTRE PROPRE PÉRIMÈTRE

- Pour rappel, au-delà des investissements, Ostrum AM a identifié les risques climatiques sur son propre périmètre : risque de transition, de réputation et physique.
- Le risque physique est suivi en tant que scénario de risque couvert par le Plan de Continuité d'Activité (PCA) d'Ostrum AM. Le PCA consiste en une reprise rapide et dégradée de ses activités critiques et se compose de solutions de secours techniques et opérationnelles, adaptées à chaque scénario de sinistre. Ce dispositif permet d'assurer le maintien, le cas échéant de façon temporaire et selon un mode dégradé, des prestations de services et tâches opérationnelles essentielles ou importantes d'Ostrum AM, puis la reprise planifiée des activités. Au-delà d'une nécessité réglementaire, la Continuité d'Activité constitue pour Ostrum AM un enjeu stratégique et commercial, essentiel à la préservation de son image en cas de crise majeure ou de choc extrême.
- Les risques de transition et de réputation sont notamment couverts par les trois risques que sont l'inadéquation de la gestion par rapport au Prospectus, la vente de produits ou exercice d'activité non-autorisés, non-conformes ou non-adaptés aux clients et le risque de défaillance dans la gestion du portefeuille, que ce soit sur les investissements ESG ou les politiques de vote. Un dispositif de maîtrise des risques (DMR) permet de s'assurer de la bonne mise en place de procédures et de contrôles de premier et second niveau

COMMUNICATION SUR LA GESTION DES RISQUES

Communication à nos clients

Au-delà de l'intégration ESG en tant que telle, Ostrum AM s'engage à davantage de transparence quant à l'évaluation ESG et carbone de ses fonds. Ainsi, alors que certains de ses clients sont eux aussi tenus de communiquer les bilans ESG et carbone de leurs portefeuilles, Ostrum AM met à disposition des reportings spécifiques et conformes avec les exigences de transparence, qu'elles soient réglementaires ou pas (article 29 de la loi Energie Climat, SFDR ...).

Les clients et souscripteurs sont régulièrement informés de la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement. Ainsi, les prospectus et DICI, comme le demande la réglementation, indiquent la classification SFDR de chaque fonds. Par ailleurs les reportings comportant les informations financières et extra-financières des fonds ouverts sont publiés tous les mois. S'agissant des fonds dédiés, les clients peuvent choisir la périodicité et le niveau d'information dont ils ont besoin en ligne avec la stratégie de gestion et le cas échéant les engagements publics adoptés par les clients.

Rapports, reportings et régulation

Ostrum AM s'attache à rendre transparent l'ensemble de ses pratiques. Pour cela, elle s'applique chaque année à publier, non seulement les documents réglementaires, mais aussi ceux utiles à différentes parties prenantes. On peut ainsi notamment consulter sur le site institutionnel les politiques de vote et d'engagement, les politiques d'exclusion, le rapport sur l'exercice des droits de votes, le rapport d'investissement responsable ou le rapport RSE.

Ostrum AM a été en mesure de livrer à ses clients l'EET¹ (European ESG Template) « complet » à partir du 1^{er} janvier 2023.

¹ Modèle d'échange de données à l'échelle européenne visant à faciliter le reporting. (Source : <https://www.fefundinfo.com/>)

6. INDICATEURS ET OBJECTIFS/MESURES D'AMÉLIORATION

6.1 INDICATEURS

LA MÉTHODOLOGIE GREaT POUR MESURER LA RESPONSABILITÉ DE NOS INVESTISSEMENTS

Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), la méthode GREaT mesure l'engagement, la responsabilité, les opportunités et les risques pour les entreprises.

Cette notation ESG des émetteurs privés, repose sur plusieurs piliers :

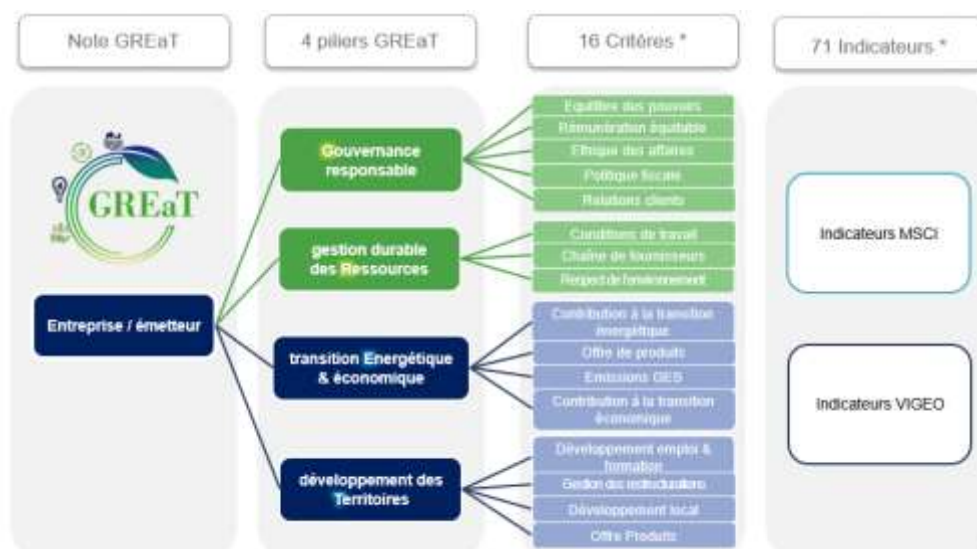
1. La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fis-cales).

2. La gestion durable des ressources : ce pilier permet, par exemple, d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (entre autres, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).

3. La transition économique et énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (entre autres, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).

4. Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Les investissements sont ainsi évalués sur des critères ESG selon une note allant de 1 (forte qualité ESG) à 10 (faible qualité ESG).



Source : Ostrum AM, LBPAM

L'analyse climatique se fonde sur le pilier E de la philosophie GREaT qui retranscrit la qualité de la stratégie climatique de chaque émetteur dans l'univers d'investissement par une note allant de 1 à 10, 1 étant le meilleur résultat. La note de ce pilier impacte directement la note GREaT d'un émetteur.

La construction de cette note repose sur deux principaux volets : la gestion des risques climatiques et la contribution à la transition énergétique de l'offre de produits et services. Cette analyse repose sur une quinzaine d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation spécialisées.

Gestion des risques climatiques :

- émissions de GES : ce critère permet d'évaluer la stratégie d'un émetteur pour mesurer et réduire les émissions de GES directes et indirectes liées à ses opérations, notamment par la définition des objectifs de réduction des GES chiffrés, datés et en lien avec un scénario scientifique et/ou par l'adoption d'une méthode de décarbonation reconnue comme le Science Based Targets. Plus l'entreprise précise ces éléments, plus son score sera élevé ;
- détention d'actifs carbonés (réserves d'énergies fossiles) et recours aux énergies renouvelables dans ses opérations.

Contribution à la transition énergétique de l'offre de produits et services :

- mesure par le chiffre d'affaires et/ou l'EBITDA (en fonction de l'entreprise, de son secteur et des produits vendus) du niveau d'exposition aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique.

Selon le niveau d'exposition du secteur aux risques et opportunités liés au climat, la pondération du pilier E oscille entre un minimum de 15 % et un maximum de 35 % de la note finale GREaT.

Finalement, cette note systématique permet d'évaluer la solidité de la stratégie climatique des émetteurs en portant un regard critique sur leurs opérations, facilitant l'identification de ceux capable de traduire leurs engagements en actions pour transformer leur activité.

NOTRE NOTATION ESG POUR LES TITRES D'ÉTAT

Pour l'analyse ESG des souverains, nous nous appuyons sur le SDG Index, publié par SDSN (Sustainable Development Solutions Network), une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies et Bertelsmann Stiftung.

Les SDG, Sustainable Development Goal, ou ODD (Objectifs de Développement Durable) sont 17 objectifs adoptés par tous les États membres des Nations Unies, afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable. Ces objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire –, afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

SDG INDEX

SDG Index est la donnée externe utilisée par Ostrum AM pour les émetteurs souverains et qui s'appuie sur les 17 Sustainable Development Goals (SDG) définis par l'ONU. Le SDG Index est publié par SDSN (« Sustainable Development Solutions Network », une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies) et Bertelsmannstiftung, pour les souverains. Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble de ces 17 SDGs et fournit une évaluation sur la façon dont les pays performant comparés à leurs pairs. Ainsi, SDG Index est un score numérique compris entre 0 et 100 disponible pour l'ensemble des équipes de gestion, et qui suit le progrès achevé par les pays dans leur quête des 17 SDG de l'Organisation des Nations Unies.

Son rôle premier est d'aider chaque pays à identifier les priorités en matière de développement durable et mettre en place un plan d'action, mais aussi à comprendre leurs défis et à identifier les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les SDGs d'ici 2030. L'indice permet également à chaque pays de se comparer à la région, ou avec d'autres pays « homologues », notés à des niveaux similaires. En effet, le SDG index a construit les différentes mesures pour chaque SDG, afin qu'elles indiquent immédiatement la position d'un pays sur un spectre de 0 à 100 allant du « pire » (score 0) au « meilleur » (score 100). Le rapport produit par le SDG Index présente également les tableaux de bord des SDG, pour chaque pays couvert. Chaque objectif y est coloré en « vert », « jaune » ou « rouge », indiquant si le pays a déjà atteint l'objectif (vert), s'il est sur une « piste de prudence » (jaune) ou si l'objectif est loin d'être atteint (rouge).

Afin d'évaluer chacun de ces objectifs, le SDG index se source de données officielles (communiquées par les gouvernements nationaux, ou les organisations internationales) et de données non officielles (collectées par des acteurs non gouvernementaux, tels que les instituts de recherche, les universités, les ONG et le secteur privé). Veuillez noter que la moitié des données officielles utilisées proviennent de trois organisations : l'OCDE, l'OMS et l'UNICEF. Voici quelques exemples des principaux indicateurs analysés par le SDG index : taux de mortalité maternelle, espérance de vie, population ayant accès à des services sanitaires de base, accès à l'électricité (% de la population), population utilisant internet, perception de la corruption Index, etc.

LES INDICATEURS CLIMATIQUES

Émissions carbone totales

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des émissions de carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées afin de calculer le total des émissions de carbone.

Le total des émissions de carbone mesure les tonnes absolues de CO₂e (scope 1 + 2) dont Ostrum AM en sa qualité d'investisseur est responsable. Si la position d'Ostrum AM dans une entreprise est égale à 1% de la capitalisation boursière totale de l'entreprise, alors l'asset manager possède 1 % de l'entreprise, et est donc responsable d'1 % des émissions de carbone de l'entreprise (tonnes CO₂e). En calculant les émissions dont Ostrum AM est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces émissions, Ostrum AM obtient le total des émissions de carbone d'un portefeuille donné.

Empreinte carbone

Après avoir calculé les émissions carbone, Ostrum AM est en mesure de donner les émissions de carbone par million d'euros investi, en divisant le montant du précédent calcul par la valeur du portefeuille. Ce nouveau résultat permet de normaliser les émissions de carbone par million d'euro investis. Cette mesure est appliquée à un nombre croissant de portefeuilles et nous permet de comparer avec précision l'ensemble des portefeuilles, sans tenir compte de leur taille.

Intensité carbone

- Pour les entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties

Ostrum AM utilise Trucost(*) pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes en portefeuille. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi.

Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est calculée en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci.

L'intensité carbone ainsi obtenue permet aux gérants de mesurer le volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par ces émetteurs dans leur portefeuille sur une période donnée.

(*) à l'exception de la gestion quantitative qui utilise Sustainanalytics

- Pour les souverains, agences garanties, collectivités locales et supranationales

Pour l'intensité carbone des souverains, Ostrum AM récupère également les données à partir de Trucost sovereign. La valeur de l'intensité est définie par le volume de CO₂e émis pour 1 million d'euros de PIB.

L'intensité obtenue est déclinée de la manière suivante :

- si l'émetteur est une supranationale, l'intensité carbone est définie comme la somme des valeurs d'intensité des souverains pondérée par leurs poids dans « l'actionariat » (le capital) de la supranationale ;
- si l'émetteur est une agence garantie, l'intensité carbone est celle du souverain auquel l'agence est rattachée ;
- si l'émetteur est une collectivité territoriale, l'intensité carbone est celle du souverain auquel la collectivité territoriale est rattachée.

6.2 OBJECTIFS ET MESURES D'AMÉLIORATION

LES AMBITIONS ET LES OBJECTIFS D'OSTRUM AM POUR SES INVESTISSEMENTS

En 2023, Ostrum AM a été particulièrement présent auprès de ses clients pour les conseiller sur leur politique ESG dans un contexte réglementaire en évolution. Elle les a également accompagnés dans leurs réflexions sur la labellisation. Un investissement humain et financier a permis de lancer des projets pour une meilleure qualité de transparence dans les reportings.

L'engagement auprès de nos émetteurs a continué de faire l'objet d'une attention particulière. L'ambition d'Ostrum AM reste d'être l'acteur de la transition de référence et le pionnier du secteur financier pour son engagement sur les thématiques ESG dans le cadre de l'activité de crédit : elle considère, en effet que son influence auprès des émetteurs peut avoir des effets sur les pratiques des entreprises. L'engagement souverain a été renforcé et continuera en 2024 à être l'objet de notre attention.

Ostrum AM a poursuivi le renforcement de sa démarche climat à travers la continuité de la mise en œuvre de sa politique de sortie charbon. Après avoir mis en œuvre les contraintes de la Politique Pétrole et Gaz en 2022, elle s'est attachée, en 2023, à déployer sa Campagne d'engagement 2023 sur 100% des émetteurs visés par notre politique.

2023 a été aussi marqué par une augmentation de 40 % de ses encours en obligations durables passant de 25 mds d'€ à 35 mds d'€.

Plus globalement, elle a atteint son objectif de voir plus de 90 % de ses encours en article 8 (SFDR).

Enfin, elle a continué à apporter activement sa contribution auprès des instances de places pour l'amélioration des pratiques ESG.

En 2024, Ostrum AM a l'ambition d'aller plus loin dans l'accompagnement de la transition. Elle va pour cela renforcer sa démarche climat et biodiversité en affinant la définition de ses indicateurs de réussite pour assurer un meilleur suivi.

Dans le cadre de sa démarche biodiversité, Ostrum AM va, notamment, travailler à la mise en place d'une politique sur la déforestation et entamer une réflexion sur une politique relative aux pesticides pour une mise en place en 2025.

Dans le cadre de sa démarche climat, Ostrum AM va poursuivre ses réflexions pour se fixer des engagements climatiques au niveau des fonds ouverts qu'elle gère.

Ostrum AM portera aussi une grande attention à ses actions d'engagements tant vis-à-vis des entreprises que des états et aux principes d'escalade qui en découlent.

LES AMBITIONS ET LES OBJECTIFS DES RISQUES OSTRUM AM

Afin de renforcer encore sa politique et sa gestion du risque en matière de finance durable, la direction des Risques a prévu d'ajouter dans les reportings extra financiers des indicateurs de Taxonomie, les PAI et l'exposition aux énergies fossiles. Par la suite, les indicateurs portant sur les risques physiques et de transition pourront également être ajoutés.

Il est prévu aussi le déploiement d'un dispositif plus complet de contrôles des données ESG.

Par ailleurs, une cartographie des risques climat et ESG est en cours de réalisation avec pour objectif une parution en 2025.

LES AMBITIONS ET LES OBJECTIFS D'OSTRUM AM POUR SON PROPRE PÉRIMÈTRE

Au-delà de ses ambitions pour ses investissements, Ostrum AM agit pour réduire l'impact carbone issu de ses propres activités en suivant un triple mot d'ordre : mesurer, réduire et compenser nos émissions.

Depuis 2009, elle réalise un bilan carbone annuel, sur les Scopes 1, 2 et 3, selon la méthodologie définie par l'ADEME. Cet exercice lui permet de mieux connaître ses sources d'émissions carbone et de mettre en œuvre les actions nécessaires à leur maîtrise.

En 2023, les émissions de gaz à effet de serre sont ainsi de 7,5 tonnes eq CO₂ /personne. Afin de réduire l'impact de ses activités, Ostrum AM agit à la fois sur son parc immobilier, sur les modes de travail et sur l'engagement de ses collaborateurs. Cependant, le bilan est en hausse malgré les efforts accomplis. Les postes énergie et déplacements de personnes sont en baisse (-66% pour l'énergie, grâce notamment au plan de sobriété énergétique et à l'utilisation d'électricité verte ; -41% pour les déplacements de personne suite à la forte progression du télétravail) mais ceux concernant les achats et services ont progressé.

Les raisons en sont multifactorielles :

- Changement de périmètre avec de nouvelles équipes de gestion chez Ostrum en 2023 ;
- Prise en compte des outils informatiques de ces nouvelles équipes
- Inflation (les facteurs d'émission des achats s'appliquant aux dépenses en euros).

Ostrum AM a poursuivi ses actions de réduction en modifiant sa politique voyage en 2023 et en mettant en place dans le cadre d'une politique Groupe un plan de sobriété énergétique.

Conscients que la compensation n'est pas une solution en soi pour le climat, nous avons malgré tout choisi de participer à une neutralité globale des émissions, tout en priorisant les actions de réduction d'utilisation d'énergie. Chaque année depuis 2016, Ostrum AM finance à hauteur de 100 % de ses émissions directes de carbone, une action qui permet d'éviter des émissions de GES. Cette initiative est proposée par son partenaire EcoAct, leader européen en conseil climat.

Afin de compenser nos émissions de 2023, nous avons choisi le projet Kyoga Cookstove en Ouganda. Ce projet consiste à distribuer des fours produits localement aux populations, qui permettent de réduire la consommation de bois et l'exposition aux fumées issues de la combustion du bois. Ce projet, permet globalement d'éviter l'émission de 1 604 772 tCO₂ par an. Cette approche de la compensation par évitement nous permet d'avoir un effet direct et immédiat.

Parallèlement, Ostrum AM déploie de nombreuses initiatives pour encourager les écogestes et l'utilisation des ressources au quotidien : suppression des gobelets en plastique, recyclage des mégots de cigarettes, diminution de la consommation d'eau et d'énergie, amélioration de la gestion des déchets par le tri, la collecte et la récupération, ainsi que la quasi-disparition du papier.

Pour 2024, Ostrum AM a l'ambition de diminuer encore son empreinte carbone, tout en perpétuant ses actions de compensation.

ANNEXE

La liste des produits financiers de nos fonds ouverts catégorisés Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR est la suivante :

Nom du fonds	Société de gestion	Gérant financier	Classification des fonds
Ecureuil Actions France	NIMI*	OstrumAM	Article 8
ECUREUIL SRI OBLI EURO	NIMI*	OstrumAM	Article 8
ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME	NIMI*	OstrumAM	Article 8
Fructi Flexible 100	NIMI*	OstrumAM	Article 8
LBPAM ISR Obli Entreprises	La Banque Postale AM	OstrumAM	Article 8
LBPAM ISR Obli Europe	La Banque Postale AM	OstrumAM	Article 8
LBPAM ISR Obli Long Terme	La Banque Postale AM	OstrumAM	Article 8
LBPAM ISR Obli Moyen Terme	La Banque Postale AM	OstrumAM	Article 8
LBPAM ISR Obli Revenus	La Banque Postale AM	OstrumAM	Article 8
Le Livret Portefeuille	NIMI*	OstrumAM	Article 8
Natixis Solutions Protect 75	NIMI*	OstrumAM	Article 8
Natixis Solutions Protect 85	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM CRÉDIT EURO 1-3	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM EURO HIGH INCOME	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM Euro Inflation	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM global Inflation	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM Short Term Global High Income	NIMI*		
OSTRUM SRI CASH	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI CASH A1P1	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI CASH PLUS	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI CREDIT 12M	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI CREDIT 6M	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI CREDIT EURO	NIMI*	OstrumAM	Article 8
Ostrum SRI Credit Short Duration	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI CROSSOVER	NIMI*	OstrumAM	Article 8
Ostrum SRI Crossover 2026	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI EURO AGGREGATE	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7	NIMI*	OstrumAM	Article 8
Ostrum SRI Euro MinVol Equity	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS	NIMI*	OstrumAM	Article 8
Ostrum SRI Europe Equity	NIMI*	OstrumAM	Article 8
Ostrum SRI Europe MinVol Equity	NIMI*	OstrumAM	Article 8
Ostrum SRI Global MinVol Equity	NIMI*	OstrumAM	Article 8
Ostrum SRI Global Subordinated Debt	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI MONEY	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI MONEY 6M	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI MONEY PLUS	NIMI*	OstrumAM	Article 8
Ostrum SRI Total Return Conservative	NIMI*	OstrumAM	Article 8
Ostrum SRI Total Return Dynamic	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM SRI TOTAL RETURN SOVEREIGN	NIMI*	OstrumAM	Article 8
Ostrum SRI US Equity	NIMI*	OstrumAM	Article 8
OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND	NIMI*	OstrumAM	Article 9

Tous les portefeuilles listés ci-dessus présentent un risque de perte en capital.

*Natixis Investment Managers International

MENTIONS LÉGALES

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ce document est destiné à tout porteur y compris non professionnel, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle ;

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris – www.ostrum.com